

**RAPPORT
DU COMITÉ
CRÉÉ EN APPLICATION
DE LA RÉOLUTION 32/174
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Volume II

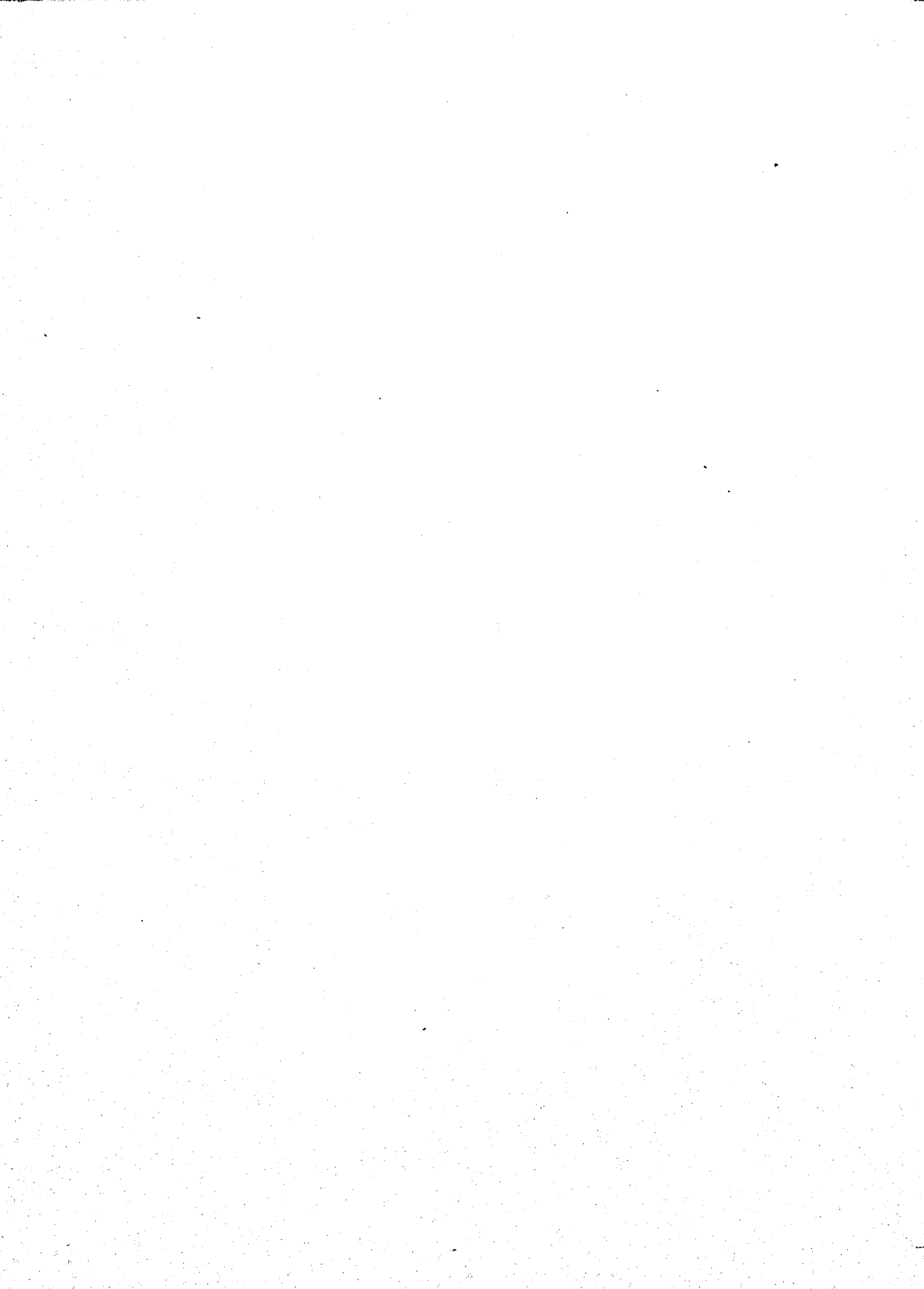
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 34 (A/33/34)



NATIONS UNIES



**RAPPORT
DU COMITÉ
CRÉÉ EN APPLICATION
DE LA RÉOLUTION 32/174
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Volume II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 34 (A/33/34)



NATIONS UNIES

New York, 1978

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

On trouvera dans le volume I du présent rapport un compte rendu des séances d'organisation du Comité, tenues les 14 et 17 février 1978, ainsi que de la première session du Comité, tenue durant la période allant du 3 mai au 8 septembre 1978.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT	1
II. RESUME DES DECLARATIONS DE REPRESENTANTS D'ETATS MEMBRES	7
Allemagne, République fédérale d'	7
Arabie saoudite	9
Australie	10
Autriche	12
Belgique	14
Chine	16
Danemark (au nom de la Communauté économique européenne)	19
Equateur	30
Etats-Unis d'Amérique	32
Finlande	40
France	42
Inde	46
Jamaïque (au nom du Groupe des 77)	47
Japon	57
Mongolie	61
Nigéria	62
Norvège	62
Nouvelle-Zélande	67
Pérou	69
Pologne	72

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
République démocratique allemande	72
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	74
Suède	78
Suisse	82
Turquie	84
Union des Républiques socialistes soviétiques (au nom de la République démocratique allemande, la République populaire de Bulgarie, la République populaire de Pologne, la République populaire hongroise, la République populaire mongole, la la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la République socialiste tchécoslovaque)	88
Venezuela	94
Yougoslavie	99
III. RESUME DE LA DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES	100
IV. RESUME DE LA DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	103
V. RESUME DE LA DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT	106

I. DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

/3ème séance/

/3 mai 1970/

1. Né de la reconnaissance de l'interdépendance croissante entre les nations comme de la constatation que les implications de celle-ci n'avaient été que très imparfaitement tirées par la communauté internationale, notre Comité tient sa première session dans une période où l'économie mondiale traverse une phase particulièrement troublée. En effet, les statistiques s'accumulent pour démontrer la gravité de la crise que traverse le monde industrialisé du fait de l'effondrement du système monétaire international. L'inflation jusqu'alors phénomène essentiellement national s'est mutée depuis la fin des années 60 en donnée permanente de l'économie mondiale et faisant fi des théories classiques, s'accommode fort bien d'une stagnation, voire même d'une récession généralisée.
2. Notre Comité ne pourra faire abstraction de cette situation ni omettre de s'intéresser aux voies et moyens de redresser les déséquilibres dont cette conjoncture a été le révélateur. Cependant, il faillirait à sa mission s'il devait s'en tenir à une démarche de caractère conjoncturel. C'est qu'en effet la situation actuelle prend ses racines dans les structures économiques internationales, les crises récentes ayant administré la preuve de leur inadaptation à ce dernier quart de siècle, tant du point de vue de la sauvegarde des intérêts des pays industrialisés que de celle des pays en développement.
3. L'heure n'est plus à la discussion de l'opportunité du nouvel ordre économique international dont les contours ont été déjà tracés par les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et sous le signe duquel se réunit notre Comité. Que soit poursuivi dans cette enceinte universelle, dans le même esprit constructif que celui qui a caractérisé notre session d'organisation, le dialogue qui ne s'est point achevé avec la clôture de la Conférence sur la coopération économique internationale, et la mise en oeuvre des nobles objectifs que la communauté internationale s'est assignée sera en bonne voie.
4. Lors de la Conférence de Paris en particulier, un certain nombre d'engagements avaient été pris, et lorsque tel n'avait pas été le cas les dimensions des problèmes qui se posaient et l'urgence d'y trouver une solution avaient été reconnues. Avec un recul de presque un an, notre Comité pourrait utilement se pencher sur l'évaluation de l'état de mise en oeuvre des décisions prises. Il devrait en outre apporter sa contribution active à la recherche de solutions concrètes aux problèmes demeurés en suspens et prospecter dans la mesure du possible des voies nouvelles pour le développement de la coopération internationale.
5. Sa démarche se devra d'être globale afin que les mesures préconisées dans les différents domaines interdépendants de la coopération se renforcent mutuellement et pour que soit engagée ainsi de manière irréversible la dynamique du progrès. Ses méthodes devront être empreintes de souplesse pour promouvoir la compréhension et éviter la crispation.
6. Dans cette grande oeuvre de solidarité internationale, la mission du Comité est de caractère éminemment politique et non technique et le niveau de ses membres doit refléter cette option clairement affirmée dans la résolution 32/174.

7. Les incertitudes de la conjoncture et les rigidités de structure de l'économie mondiale conjurent leurs effets pour arracher les déséquilibres globaux en raison de l'interdépendance croissante non seulement entre les secteurs d'activités mais aussi entre pays. Dans cette optique, le point 1 de l'ordre du jour constituera la toile de fond de nos délibérations ultérieures. Il sera certainement pour nous l'occasion de faire mieux connaître la nature de ces liens d'interdépendance et leurs implications.

8. Le contexte historique de l'après-guerre a voulu que pendant longtemps cette notion a englobé les seuls rapports entre pays développés et ce n'est en définitive qu'après la crise dite "de l'énergie" que la notion a été étendue aux rapports nord-sud. L'interdépendance dont il s'agit n'est pas compatible avec la projection des intérêts d'une partie de la planète sur le reste de celle-ci pas plus qu'avec l'interprétation pure et simple des pays en développement dans l'économie mondiale actuelle. Il ne s'agit pas non plus, en contrepartie de la dépendance nouvellement reconnue des pays développés sur les matières premières et les marchés des pays en développement, de chercher à renforcer plus encore la dépendance de ceux-ci sur ceux-là. Vu la puissance inégale des économies en cause, les deux formes de dépendance ne sauraient en effet être considérées comme étant équivalentes. Il s'agit en fait d'une reconnaissance de la nécessité de définir les modalités d'une nouvelle forme d'insertion de tous les partenaires dans une économie mondiale renouée. C'est à cette rénovation des structures économiques internationales que doit s'attacher notre action commune.

9. Loin d'être une option - il n'y a pas lieu d'être pour ou contre - l'affirmation de l'interdépendance n'est que la reconnaissance d'un état de fait. A partir de cette constatation on peut en fonction de ses options propres, soit chercher à renforcer ces rapports d'interdépendance en poussant par exemple à une spécialisation internationale accrue, soit concevoir une politique d'autonomie nationale accrue ou d'autosuffisance à distinguer évidemment de l'autarcie qui, elle, est devenue impossible. Mais on ne peut plus ignorer l'incidence de l'action de chacun sur ses partenaires. Cette prise de conscience ouvre la voie à des consultations dans les domaines commercial, monétaire ou financier, sur les produits exportés par les pays en développement en relation avec ceux exportés par les pays développés. Grâce à ces consultations, il deviendra possible d'assurer une participation effective des pays en développement dans la prise de décisions internationales qui nous concernent tous. Il ne s'agit plus là simplement d'une question d'équité mais aussi d'une question d'efficacité.

10. Ces consultations ne devraient pas être destinées à aboutir à des concessions consenties aux pays démunis au gré des volontés des Etats industrialisés ou au hasard des velléités de la conjoncture, mais à une codification des rapports dans le cadre d'une discipline librement consentie dans l'intérêt mutuel. Tel est le cas des codes de conduite sur les transferts de technologie, sur les entreprises transnationales ou des principes afférents aux pratiques restrictives.

11. Dans tous les cas, la viabilité des solutions trouvées dépendra de la manière dont seront réparties les charges de l'interdépendance et les ajustements qu'elle requiert. Ainsi serons-nous mieux armés pour combattre les incertitudes de la conjoncture à un moment où l'internationalisation de la production semble de plus en plus échapper à la régulation des gouvernements.

12. Les explications données à la crise actuelle varient évidemment selon la position à partir de laquelle on se place. Il est certes généralement reconnu que la crise a eu pour cause première un encadrement insuffisant de la demande dans les pays développés et un accroissement considérable et sans précédent des liquidités internationales dont le volume a doublé entre 1969 et 1972 pour poursuivre par la suite sa courbe ascendante. Par contre, la portée de la revalorisation des prix du pétrole est encore diversement interprétée : les uns la qualifient de cause aggravante, tandis que les autres n'y voient qu'un ajustement légitime, en période d'inflation, de prix demeurés artificiellement réduits pendant deux décennies. Enfin, si la santé globale de l'économie mondiale est définie essentiellement en termes de stabilité et d'ajustements par les uns, elle est appréhendée plutôt sous l'angle de la stabilité des termes de l'échange et de l'aménagement des structures par les autres.

13. Les pays en développement et leur main-d'oeuvre émigrée ont été contraints d'assumer une part excessive des ajustements imposés par la récession mondiale et la dépréciation des devises clé auxquelles ils avaient lié le sort de leur monnaie. Ils ont pourtant joué un rôle positif reconnu dans l'atténuation de ses effets néfastes sur les pays développés en offrant des débouchés pour le quart ou plus des exportations des pays industrialisés dans des secteurs à fort pouvoir d'entraînement. Vu le niveau actuel de leur endettement résultant de cette action anti-cyclique, et les incertitudes de la conjoncture monétaire qui les conduit à pratiquer des politiques d'investissements plus prudentes, il est douteux que les pays en développement puissent persévérer dans cette voie. Un pays développé a souligné que la perte de production attribuable au mauvais emploi de la capacité de production dans le monde industrialisé avait atteint au cours des deux dernières années, 500 milliards de dollars. Ceci serait dû au fait que les marges de manipulation de la demande dans ces pays sont réduites par les contraintes du niveau des prix, du déficit budgétaire ou de la balance des paiements. Peut-être pourrait-on donc stimuler plus aisément la demande des pays en développement et l'orienter en direction de ces capacités de production inemployées avec ne serait-ce qu'un transfert d'un faible pourcentage des sommes vouées à être perdues et qui pourraient ainsi être partiellement récupérées?

14. Les pays en développement pourront-ils par ailleurs bénéficier de la reprise cyclique de l'expansion? L'expérience passée, en particulier celle des 25 années de prospérité de l'après-guerre dans les pays industrialisés accompagnée d'un accroissement de l'écart de revenu entre pays riches et pays pauvres, conduit à estimer que les effets de transmission ne sont pas automatiques, mais dépendent d'une action concertée.

15. Est-ce à dire pour autant que le développement se réduit à la simple amélioration de ces mécanismes de transmission de la croissance? Il est heureux de constater l'affirmation unanime de la nécessité de compléter les adaptations conjoncturelles par des ajustements structurels. Plutôt que de laisser les événements imposer à un coût élevé pour la communauté internationale ces aménagements de structure, ceux-ci pourraient être anticipés dans le cadre de consultations internationales fructueuses.

16. A ce titre, il y a lieu de souligner les dangers des tendances au protectionnisme dans les pays développés, qui rendent encore plus aléatoires l'accès à ces marchés des produits manufacturés des pays en développement, et on ne peut que se féliciter de la volonté affirmée par de nombreux pays industrialisés de préserver le degré actuel d'ouverture de leur économie et de tendre vers une libéralisation des échanges. Il est clair que dans certains cas il y a

contradiction entre les importations dites "à bas prix" et la sauvegarde de l'emploi dans certaines zones déprimées des pays importateurs. Cette contradiction existe cependant autant entre les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs dans ces pays qu'entre producteurs nationaux et étrangers, sans parler de la contradiction qui existe entre l'opposition à ces importations "à bas prix" et la lutte contre l'inflation dans les pays importateurs. Quoi qu'il en soit, une solution conciliant les intérêts des uns et des autres devra être trouvée, car on ne peut exiger des pays en développement qu'ils remboursent leurs dettes sans leur permettre de gagner à cette fin les devises nécessaires.

17. En définitive, le problème se pose plutôt en termes de traitement différencié et d'octroi d'avantages particuliers à accorder aux pays en développement dans le cadre d'une politique générale d'abattements tarifaires.

18. Enfin, et surtout, il faut éviter que la vague de protectionnisme actuelle puisse affecter les conditions de transfert des ressources à des conditions de faveur.

19. Il est clair néanmoins que la tourmente monétaire actuelle, si elle devait persister, tendrait au contraire à accentuer les tendances protectionnistes.

20. Les capacités remarquables d'adaptation de l'industrie dans les pays avancés, grâce à la maîtrise des technologies, ne doivent pas être sous-estimées. Elles doivent également rendre possible des consultations systématiques en vue d'une redistribution effective, dans un contexte d'expansion, de la capacité mondiale de production industrielle, le but visé étant d'aboutir à une répartition plus équitable de la valeur ajoutée résultant de l'activité économique mondiale. Cette perspective ne rend que plus urgente la reprise des négociations relatives à la transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) en institution spécialisée.

21. Les perspectives d'aboutissement d'un programme intégré pour les produits de base demeurent pour leur part incertaines. Il y a cependant une prise de conscience croissante de l'effet anti-inflationniste de la stabilisation des prix des matières premières. En permettant aux prix de ces produits de progresser en fonction des tendances à long terme de l'offre et de la demande et du niveau général des prix, on évite les distorsions dans l'allocation des ressources et les ajustements brusques et importants qui nécessitent des efforts d'adaptation considérables. Cette prise de conscience devrait contribuer entre autres à la recherche d'une issue aux divergences conceptuelles qui subsistent au sujet du Fonds commun et à une progression plus rapide dans la conclusion d'accords par produit.

22. L'adaptation des structures ne serait pas complète si elle ne s'étendait à celles qui régissent le transfert des ressources et il est heureux que nous ayons inscrit ce point à l'ordre du jour de notre présente session. Ainsi que le soulignent les résolutions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international du 2 octobre 1974, portant création du Comité du développement, "le transfert des ressources réelles aux pays en développement doit être abordé en relation avec les arrangements existants ou éventuels entre pays, y compris ceux ayant trait au commerce et aux paiements internationaux, aux flux des capitaux, à l'investissement et à l'aide publique au développement". Il est donc nécessaire d'avoir une vue globale et intégrée de la coopération financière et monétaire internationales.

23. C'est dans ce cadre élargi que se situe le problème du volume, des conditions d'octroi et de la répartition de l'aide publique au développement, terrain de prédilection de la coopération internationale sur lesquels un large accord de principe s'était manifesté à la Conférence de Paris. Aucune autre considération ne doit dissimuler le fait que dans la phase actuelle de transition vers le nouvel ordre économique international, le problème de l'aide se pose avec acuité et se pose avant tout en terme "d'augmentation massive" de son volume ainsi que l'a souligné un pays hautement industrialisé.

24. Ceci dit, l'approche purement quantitative au développement, en termes d'indicateurs globaux, qui avait inspiré les première et deuxième Décennies du développement s'est avérée insuffisante. Ceci a conduit à une révision des conceptions de l'aide au développement dans le cadre du nouvel ordre économique international et plus récemment à une réflexion sur la possibilité d'élaborer une stratégie dite de "satisfaction des besoins essentiels". Si ce dernier concept se base sur la nécessaire dimension sociale du développement et sur l'impératif de l'introduction simultanée d'un nouvel ordre au plan interne, si comme le souligne le Comité du développement, il compte non pas tant sur la distribution charitable que sur la productivité, pour accroître les ressources des plus pauvres, s'il n'est pas présenté comme une alternative au nouvel ordre, alors un tel concept paraît justifié. N'étant pas une variable indépendante, la notion de "besoins essentiels" ne peut que s'inscrire dans le cadre plus large du nouvel ordre et de la reformulation des objectifs sociaux nationaux qui inclut également le renforcement de l'autonomie ainsi que le développement endogène et participatif.

25. Mais la manière de satisfaire les besoins essentiels dépend des options politiques et des stratégies adoptées par les Etats dans le cadre de leur politique, de leurs priorités et de leurs disponibilités en ressources.

26. Autant il serait difficile de se prononcer pour une politique ignorant la satisfaction des besoins essentiels, autant il serait en général délicat de laisser à une autorité extérieure, non représentative, le soin d'apprécier l'interprétation à donner à ce concept. Les débats sur ce thème ont déjà permis de lever la confusion entre développement d'une part, et coopération internationale de l'autre, laquelle n'a pas pour mission d'offrir une idéologie de substitution à celle qu'il appartient aux nations d'adopter pour elles-mêmes.

27. La coopération internationale devrait s'assigner comme objectif, outre la réforme de ses propres structures, le soutien dans des conditions financièrement et politiquement acceptables, des efforts des pays en développement désireux d'éliminer les obstacles à la satisfaction des besoins essentiels qui peuvent résulter soit d'une orientation prioritaire de leur économie en direction des marchés mondiaux, sous l'effet de pressions extérieures, soit d'un déficit transitoire en produits de première nécessité.

28. Par ailleurs, il n'est guère contesté qu'un moyen d'éviter les remises en cause de programmes de développement en faveur des populations les plus défavorisées consisterait à donner un caractère plus prévisible au renouvellement des fonds affectés aux programmes multilatéraux.

29. Sur le plan des réformes financières et monétaires internationales, le rythme actuel d'ajustement institutionnel s'avère non seulement incapable d'orienter mais même de suivre l'enchaînement rapide des événements sur la scène internationale. Le renforcement du rôle des DTS pour en faire le principal instrument de réserves, reconnu comme une nécessité, reste à entrer dans les faits.

La prise en compte des besoins particuliers des pays en développement dans ce domaine demeure quant à elle contestée comme aussi leurs demandes d'une adaptation plus poussée des procédures du FMI à leur situation propre, notamment au caractère structurel du déficit de leur balance des paiements.

30. L'adaptation des structures de transfert des flux financiers privés qui ont vu leur rôle s'accroître considérablement au cours de la présente Décennie revêt également une importance considérable. Des orientations ont été tracées à la Conférence de Paris quant aux moyens d'améliorer l'accès des pays en développement au marché des capitaux sur la base des recommandations du Comité du développement. Ces orientations devraient être rapidement mises en application eu égard à l'intensification des restrictions imposées à la sortie des capitaux dans certains pays développés.

31. Cependant, les pays développés, comme les pays en développement, considèrent à juste titre que les flux privés ne doivent pas occuper une part exagérée des flux totaux, la part actuelle de ceux-ci étant largement majoritaire contrairement aux objectifs assignés par la stratégie pour la deuxième Décennie du développement. Cette évolution entraîne d'ailleurs des distorsions dans les investissements et une charge de plus en plus insupportable pour le service de la dette, qu'on mesure d'ailleurs trop souvent en fonction des seules ressources d'exportations, sans tenir compte de la part de celles-ci dont dépend la satisfaction des besoins prioritaires de la population.

32. Enfin, à la veille de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et à une époque où l'humanité consacre un million de dollars par minute à des fins de destruction, il serait difficile de conclure sans réaffirmer que la sécurité a de meilleures chances d'être assurée par le développement que par les armements.

33. Comme disait un penseur et économiste bien connu "une philosophie qui s'attache avant tout à ce qui est nécessaire est plus réaliste qu'une philosophie qui ne considère que ce qui est possible".

34. Avec vous je forme le voeu que rapidement ce qui est nécessaire devienne possible grâce à une action concertée reposant sur une participation équitable de tous les pays à la détermination de notre avenir nécessairement commun.

35. C'est dans cet esprit que s'inscrit ma contribution personnelle à ce débat sur le développement au sujet duquel il n'est pas permis, en raison de sa dimension et de sa portée historique, d'adopter une attitude de neutralité ou d'indifférence.

II. RESUME DES DECLARATIONS DE REPRESENTANTS D'ETATS MEMBRES

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

A

/5ème séance/

/4 mai 1978/

1. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a indiqué que sa délégation souscrivait à l'exposé présenté par la délégation danoise au nom de la CEE, qu'elle partageait l'espoir du représentant du Royaume-Uni au sujet de la réunion à Bonn de certains pays industrialisés et qu'elle appuyait les vues du Danemark sur l'énergie et sur la participation active de tous les pays développés à des activités bénéfiques pour les pays en développement.

2. Une croissance économique stable et adéquate, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, était une condition préalable essentielle pour un développement économique et social équitable dans tous les pays. A cet égard, la délégation de la République fédérale d'Allemagne souscrivait à l'idée de croissance équitable qui était étroitement liée à l'idée de croissance stable et à la nécessité de combattre l'inflation. Le meilleur moyen d'assurer la croissance des pays en développement était de faire en sorte que la demande de produits venant d'autres pays en développement s'accroisse régulièrement. A cette fin, il importait de leur permettre d'avoir plus facilement accès aux marchés des pays développés, quel que soit le système économique de ces derniers. On pourrait assurer la croissance des pays en développement en augmentant les investissements privés, mais il appartenait à chaque pays en développement de décider s'il souhaitait bénéficier de tels investissements et du transfert de techniques de gestion et de technologie dont ils étaient habituellement assortis.

3. La République fédérale d'Allemagne était le pays qui importait le plus gros volume, par habitant, de produits manufacturés et semi-finis en provenance de pays en développement, et sa balance commerciale avec les pays en développement non producteurs de pétrole accusait un déficit croissant. Néanmoins, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne était profondément préoccupé par le renforcement de la tendance au protectionnisme qui serait nuisible pour tout le monde. Les pays devaient procéder en permanence à des ajustements structurels de leur économie afin de s'adapter à la nouvelle situation du marché, et la République fédérale d'Allemagne était décidée à favoriser de tels ajustements. Le gouvernement de ce pays avait encouragé les investissements privés dans les pays en développement, en particulier en prenant des mesures visant à inciter les petites et moyennes entreprises à investir. Le volume des investissements effectués dans les pays en développement témoignait du succès obtenu par cette politique. Enfin, bien que le représentant de la République fédérale d'Allemagne ait mis l'accent sur la question de l'accès aux marchés et sur le rôle des investissements privés, ce pays ne considérait pas les autres éléments du dialogue Nord-Sud comme moins importants.

1. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a constaté que, jusqu'alors, les débats avaient montré que le Comité était en passe de s'acquitter de ses fonctions, ce qui devrait le faire sensiblement progresser sur la voie du dialogue Nord-Sud en cours. Il avait été généralement admis que les problèmes économiques mondiaux se posant dans une économie mondiale toujours plus interdépendante avaient une telle ampleur qu'ils exigeaient, de la part de tous les pays et de tous les groupes de pays, des politiques plus coordonnées. Tous les pays devaient se plier à la discipline qu'exigeait l'interdépendance économique internationale croissante.

2. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne était conscient de ses responsabilités en matière de croissance et de stabilité financière; il avait pris des mesures adéquates pour stimuler son économie, contribuant ainsi à la relance de l'économie internationale. En ce qui concerne les risques d'inflation, le représentant de la République fédérale d'Allemagne a fait siennes les observations formulées à la séance précédente par les représentants du Canada et de la France.

3. Il était nécessaire de développer constamment les transferts de ressources des pays développés vers les pays en développement. Il fallait s'efforcer sans relâche d'améliorer la qualité de ces transferts; par ailleurs, les pays en développement devaient améliorer leur capacité d'absorption et leur productivité. Avec l'appui de l'opinion publique, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne avait, en 1978, augmenté de 24 p. 100 par rapport à 1977, les crédits budgétaires alloués à l'aide publique au développement; cette aide était quasiment non liée.

4. Au cours de la réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, tenue en mars 1978, une importante mesure avait été prise en vue d'alléger la charge de la dette des pays en développement les moins avancés. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne avait commencé récemment à appliquer les décisions prises à cette réunion, en allouant un premier montant de 80 millions de DM, à titre de don, et il avait commencé à prendre d'autres mesures.

5. Les investissements privés constituaient un élément important et dynamique du transfert des ressources et du développement. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne avait encouragé les investissements privés au moyen de toute une série de mesures, concernant en particulier les investissements d'entreprises de petite ou de moyenne dimension. Lorsqu'un climat favorable aux investissements régnait dans le pays hôte, il suscitait un afflux d'investissements privés. A la fin de 1977, les investissements privés de la République fédérale d'Allemagne dans des pays en développement s'élevaient à un total de 7,5 milliards de DM, soit 35 p. 100 de l'ensemble de ses investissements privés à l'étranger. En 1975 déjà, les transferts de capitaux (aide publique au développement et flux privés) de la République fédérale d'Allemagne vers des pays en développement s'étaient élevés à près de 1,2 p. 100 du PNB de ce pays.

6. Comme le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne l'avait indiqué à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, ce pays continuait à être un ardent défenseur du libre-échange, bien que cette politique nécessite de délicats ajustements pour certains secteurs de son économie. La République fédérale d'Allemagne accordait donc une grande importance au libre-échange en tant que facteur dynamique propre à accélérer l'intégration économique internationale et à favoriser le développement.

7. La politique de la République fédérale d'Allemagne consistant à ouvrir ses marchés aux importations des pays en développement avait eu d'importants résultats. Ses importations de produits manufacturés et semi-manufacturés en provenance de pays en développement non producteurs de pétrole avaient presque doublé depuis 1973; sa balance commerciale avec ces pays accusait un déficit important, qui s'accroissait.

8. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne espérait continuer à participer de manière constructive aux diverses discussions et négociations en cours dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Il était persuadé que ce dialogue contribuait à faciliter l'intégration complète des pays en développement dans l'économie mondiale.

ARABIE SAOUDITE

/5ème séance/

/4 mai 1978/

1. Pour le représentant de l'Arabie saoudite, la solution des problèmes économiques n'était pas une question de temps mais d'optique.

2. Parmi ces problèmes il fallait citer l'inflation, provoquée par les dépenses excessives tant des gouvernements que des particuliers, comme l'avaient clairement montré les faits pendant les années qui avaient suivi la première et la seconde guerres mondiales. Malgré les leçons de l'expérience, les pays déficitaires demandaient maintenant à d'autres pays de puiser dans leurs réserves pour améliorer la situation économique mondiale. On n'arriverait à rien en agissant de la sorte car le problème se posait à l'échelle mondiale.

3. En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, le représentant de l'Arabie saoudite a dit que l'on voyait difficilement comment l'on pourrait concilier les intérêts des pays développés et des pays en développement alors même qu'il y avait désaccord au sein de ces deux groupes et à l'intérieur de certains pays.

4. L'inflation était également due à ce que tant les pays dits conservateurs que les pays socialistes ne fournissaient pas une aide pour favoriser véritablement le développement mais bien plutôt pour attirer d'autres pays dans leur sphère d'influence. Au lieu de chercher à améliorer le sort de leur propre peuple, ces pays cherchaient à "acheter" d'autres pays ou à les inciter à se ranger sous leur bannière. C'était là dilapider leurs fonds puisque les personnes qui empochaient l'argent s'empressaient de le dépenser pour leur bon plaisir.

5. Tout un chacun, y compris le représentant de l'Arabie saoudite, était victime de l'ignorance des politiciens qui se révélaient incapables de remédier à la situation. Il n'était certes pas facile de résoudre les problèmes économiques. Certains

pays, comme la France, prônaient le libre-échange tandis que d'autres, comme les pays du Marché commun, étaient partisans du protectionnisme et que d'autres encore voulaient réglementer le prix des produits de base. Pour éviter une dépression sans précédent, il fallait dissuader les politiciens de consacrer les ressources à des activités non productives, comme la fabrication d'armements.

6. Tous les pays devraient donc s'efforcer de ne pas vivre au-dessus de leurs moyens. Les syndicats ont également le devoir de ne pas politiser leurs positions, et les politiciens devraient s'occuper des affaires nationales dans une nouvelle optique en conciliant les intérêts des divers groupes.

AUSTRALIE

4ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant de l'Australie a indiqué que c'est parce qu'il était conscient de l'interdépendance des diverses économies que son gouvernement souhaitait que des mesures soient prises pour accroître fortement la participation générale des pays en développement à l'économie mondiale et leur assurer une contribution plus importante au processus de prise de décisions internationales sur des questions d'intérêt économique commun.

2. Dans l'exposé qu'elle a présenté (A/AC.191/19), l'Australie a souligné la nécessité de contrer des tendances protectionnistes inquiétantes si l'on voulait éviter que le monde en revienne au genre de nationalisme étroit qui avait été à l'origine de tant de maux dans les années 1930. L'Australie souhaitait donc vivement que les négociations commerciales multilatérales encouragent une plus grande libéralisation des échanges commerciaux. Ces négociations, pour prendre leur sens, devaient déboucher sur une réduction des obstacles au commerce des produits primaires, en particulier des produits agricoles. Le document du Secrétariat (A/AC.191/4) reconnaissait l'impuissance relative des gouvernements, durant les années d'après-guerre, à se mettre d'accord sur l'élimination ou la réduction des obstacles au commerce mondial des produits agricoles des zones tempérées. Il y était en outre noté que l'on avait peu progressé jusqu'à présent sur cette question lors des réunions de Tokyo. Le Gouvernement australien partageait l'avis du Secrétariat sur ces points. Les précédentes "séries de négociations" avaient amené une expansion du commerce des produits manufacturés; il fallait maintenant parvenir à une libéralisation comparable du commerce des produits agricoles. Il convenait de noter que les réunions de Tokyo pourraient bien être les dernières négociations commerciales de ce type pendant un certain temps et il était donc indispensable qu'elles contribuent à une expansion du commerce mondial, notamment grâce à l'octroi d'un traitement spécial et différentiel aux pays en développement lorsque cela était possible et justifié, à un moment où les problèmes du commerce mondial étaient primordiaux pour la reprise de l'économie mondiale.

3. Toujours à propos des échanges commerciaux, le document présenté par l'Australie faisait référence au Fonds commun de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et aux mesures qui, si un accord pouvait être réalisé, pourraient aider à la stabilisation des prix des produits primaires. La délégation australienne souhaitait que la Conférence de négociations sur le Fonds commun reprenne rapidement afin de poursuivre les négociations sur ces questions.

4. La délégation australienne partageait l'avis de la délégation des Etats-Unis d'Amérique selon laquelle les avantages potentiels que pourrait entraîner, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, le succès des négociations commerciales multilatérales pourraient bien être supérieurs à ceux auxquels pourraient donner lieu d'autres points que le Comité examinerait. Il ne s'agissait pas de nier la contribution importante que pourraient apporter les investissements, la technique et autres transferts de ressources aux fins du développement. Il serait préférable d'examiner certaines de ces questions au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Des décisions vitales devraient être prises en 1978, qui auraient une incidence sur la prochaine décennie. Le Gouvernement australien en était conscient et il participait aux consultations internationales visant à rechercher des mesures propres à favoriser une croissance réelle. Il étudiait avec le plus grand soin les propositions formulées au sein du Comité au sujet du transfert des ressources. Le Gouvernement australien adhérait toujours au principe de la poursuite de la croissance économique, grâce à la coopération internationale, et de l'encouragement de rythmes de croissance plus rapides dans les pays en développement en général, en parallèle et conjointement avec une reprise des taux de croissance élevés dans les pays industrialisés. Il faudrait une gestion attentive, car une croissance économique soutenue dépendrait de l'aptitude collective des gouvernements à réduire le rythme de l'inflation. La réalisation de ces objectifs exigerait une collaboration véritable entre tous les pays, qui reposait sur des réunions telles que celles du Comité.

B

/8ème séance/

/8 mai 1978/

Le représentant de l'Australie a déclaré que son gouvernement était fermement attaché à une reprise rapide des négociations au sein de la CNUCED sur la question du Fonds commun. Toutefois, à moins d'une certaine évolution des positions, il pourrait s'avérer impossible d'établir un dialogue constructif. Reconnaisant la nécessité d'améliorer les relations économiques internationales, notamment pour le commerce des produits primaires, le Gouvernement australien partageait l'idée selon laquelle une partie des ressources financières du Fonds commun devait consister en contributions directes des gouvernements et il reconnaissait en principe que le Fonds devrait jouer un rôle dans le financement de mesures autres que le financement de stocks régulateurs. La question du Fonds commun avait été examinée lors d'une réunion des Ministres du Commonwealth, tenue en avril 1978, au cours de laquelle il avait été convenu que la communauté internationale devait abandonner les positions tranchées adoptées sur diverses questions et considérer favorablement certaines des propositions concernant les questions de la contribution directe des gouvernements au Fonds et du recours à des emprunts comme source de financement. Le Comité devrait étudier le communiqué de la Conférence des Ministres du Commonwealth qui, sans avoir un caractère définitif, pourrait servir de base à la reprise rapide des discussions sur le Fonds commun.

AUTRICHE

A

5^{ème} séance

4 mai 1978

1. Le représentant de l'Autriche s'est félicité de la possibilité de procéder à un examen approfondi des questions économiques mondiales et il a assuré le Comité que son pays souhaitait sans réserves un dialogue constructif. La délégation autrichienne avait présenté dans le document A/AC.191/15 son évaluation de la situation économique mondiale, ainsi que des suggestions pour y remédier, et elle distribuait également un document relatif au point 2.
2. L'expérience des dernières décennies montrait que tous les succès obtenus sur le plan économique avaient été rendus possibles par la volonté de la communauté internationale de créer un climat propice à la coopération et de faciliter la division internationale du travail ainsi que la libéralisation la plus large possible du commerce. Une telle optique devrait continuer de servir de base aux efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Ce nouvel ordre devait, naturellement, être fondé sur une base beaucoup plus large que l'ordre actuel, qui était dépassé. Le représentant de l'Autriche reconnaissait totalement que l'interdépendance Nord-Sud et Est-Ouest exigeait une action mondiale concertée, sur une base mutuellement profitable. Il existait de vastes possibilités pour une telle action, du fait de la situation actuelle où des capacités de production étaient inemployées dans des pays industrialisés alors qu'il y avait d'importantes demandes non satisfaites dans les pays en développement.
3. La délégation autrichienne partageait entièrement l'évaluation faite par d'autres représentants quant aux tendances négatives du climat économique mondial. Elle attachait donc la plus haute importance à une conclusion rapide des négociations commerciales multilatérales pour freiner la montée du protectionnisme et stabiliser les relations monétaires internationales. Elle était prête à étudier les moyens de renforcer encore davantage le rôle des institutions financières et monétaires internationales pour promouvoir le développement.
4. L'Autriche partageait l'inquiétude manifestée récemment par le Secrétaire général de la CNUCED quant à la lenteur des progrès enregistrés lors des négociations menées dans le cadre du programme intégré pour les produits de base. Si les différents pays étaient prêts à consentir des concessions mutuelles et raisonnables, les négociations pourraient et devraient aboutir.
5. Si l'on voulait atteindre les objectifs fixés par la Déclaration et le Plan d'action de Lima, il faudrait, pour accroître la capacité industrielle des pays en développement, apporter à ces pays une contribution financière, technique et administrative massive. A cet effet, il conviendrait d'utiliser pleinement les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/DI).
6. En outre, la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique devait être encore renforcée et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement offrirait une excellente occasion pour promouvoir cet objectif. En établissant un programme d'action, il faudrait accorder une attention particulière à l'élaboration de moyens permettant d'adapter la science et la technique aux besoins propres aux pays en développement et de renforcer leurs capacités scientifiques et techniques.

7. Dans la recherche de solutions globales aux problèmes de l'endettement des pays en développement, un nouvel élan avait été donné par la récente réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement à Genève, qui devrait permettre de progresser encore davantage. Dans ce contexte, les idées présentées par le Chancelier de la République d'Autriche, M. Bruno Kreisky, au sujet d'un programme de transfert massif de ressources pour développer l'infrastructure des pays en développement, notamment en Afrique, pouvaient également améliorer considérablement la situation à cet égard. Le document présenté par la délégation autrichienne au titre du point 2 contenait une ébauche de proposition à ce sujet. Le représentant de l'Autriche se félicitait du fait que d'autres délégations avaient souligné la nécessité d'une telle optique et, à ce propos, il accueillait très favorablement le document de travail officieux présenté par la Suède au sujet d'un transfert massif de ressources. Manifestement, eu égard au volume des ressources nécessaires, ce programme devait être conçu sur une base multilatérale.

8. En conclusion, le représentant de l'Autriche a exprimé la conviction de sa délégation que les déclarations du Président du Comité, du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales constituaient une base particulièrement utile pour la poursuite des travaux. Le fait qu'un large consensus ait pu être dégagé quant à l'évaluation de la situation économique lui paraissait particulièrement encourageant. La délégation autrichienne n'épargnerait aucun effort pour maintenir l'esprit de coopération et de bonne volonté qui avait caractérisé les réunions depuis le début.

B

/13ème séance/

/11 mai 1978/

1. Le représentant de l'Autriche a déclaré que sa délégation attachait une très grande importance au succès des travaux du Comité et était heureux de noter, d'après les débats sur le point 1, que l'on reconnaissait de plus en plus l'interdépendance mondiale et la nécessité de considérer sous un angle nouveau le développement économique mondial.

2. La délégation autrichienne avait fait connaître ses vues concernant le point 2 dans le document A/AC.191/25. L'une des questions fondamentales était de promouvoir la coopération économique et les échanges commerciaux. Tout en reconnaissant, avec la délégation suédoise, qu'il conviendrait de s'intéresser davantage aux aspects politiques, économiques et sociaux d'un transfert massif de ressources, la délégation autrichienne considérait également que des renseignements précieux pourraient être obtenus en étudiant de façon empirique les effets de nouveaux mécanismes et techniques de transfert de ressources. Des mesures pratiques de cette nature permettraient d'accroître l'aide publique au développement et pourraient également contribuer à la décennie des transports et des communications en Afrique. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure des pays en développement et à la fourniture de capitaux supplémentaires pour leur industrialisation, il serait aussi possible d'accroître les flux commerciaux actuels entre pays en développement, entre pays développés, et entre ces deux groupes de pays, ainsi que de susciter de nouveaux flux.

3. Un programme de transfert massif de ressources aux pays en développement, tout en aidant ces pays à maintenir ou à accroître leur croissance économique, bénéficierait également aux pays industrialisés en créant une demande supplémentaire pour leurs produits, ce qui amènerait une meilleure utilisation de leurs capacités de production et une croissance économique non inflationniste. Ce programme devrait être conçu sur une base multilatérale, en raison de l'ampleur des ressources nécessaires et de la nécessité d'offrir le plus grand nombre possible d'options aux pays en développement. Il contribuerait ainsi fortement à la reprise économique mondiale et à la mise en place d'un système commercial international plus ouvert. Il aiderait également à réduire les problèmes de balance des paiements et d'endettement des pays en développement, ainsi qu'à accroître le transfert des techniques. En outre, ce programme permettrait de rassembler des fonds qu'il ne serait peut-être pas possible d'obtenir autrement.

4. La formule suggérée par la délégation autrichienne constituerait un moyen de fournir aux pays en développement des biens industriels, notamment dans les domaines de l'infrastructure, et d'utiliser leur capacité de production, ce qui améliorerait la division internationale du travail et aiderait à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les techniques et objectifs du programme devraient être comparables à ceux du plan Marshall d'après-guerre. Il serait possible, par l'intermédiaire d'un projet pilote entrepris par un certain nombre de pays intéressés, de connaître les effets concrets d'un transfert massif de ressources, ce qui fournirait des indications utiles à la communauté internationale pour la réalisation de tels projets.

BELGIQUE

/13ème séance/

/11 mai 1978/

1. Le représentant de la Belgique est d'avis qu'un nouvel ordre économique international ne devait pas naître d'un bouleversement des structures existantes, mais de la réussite d'un processus d'ajustement et d'évolution inspiré du souci de maintenir, dans l'intérêt de tous les pays, le fonctionnement harmonieux des échanges internationaux. Cela impliquait le contrôle de l'inflation, la stabilisation monétaire, la stabilité des marchés des matières premières, la sécurité des approvisionnements dans le domaine de l'énergie comme dans d'autres, et la création ou l'amélioration des conditions d'accueil des investissements internationaux directs, qui constituaient une contribution essentielle à la croissance économique des pays en voie d'industrialisation.

2. Le système généralisé de préférences dans la mise en oeuvre duquel les pays de la Communauté européenne avaient joué un rôle de pionnier, avait revêtu une importance considérable dans la création de conditions favorables à l'accroissement des échanges dans le monde. La Belgique attachait la plus grande importance à la réussite des négociations commerciales multilatérales en cours et participait aux efforts de tous ceux qui étaient résolus à s'opposer à une recrudescence des tendances protectionnistes.

3. Pour ce qui était du transfert des ressources, la Belgique avait consenti dans ce domaine des efforts considérables. L'ensemble de ses apports publics et privés aux pays en développement avait représenté, en 1976, 1,83 p. 100 de son produit

national brut. D'après les prévisions budgétaires, le rapport aide publique au développement/produit national brut s'élèverait à 0,66 p. 100 en 1978, et le Gouvernement belge comptait réaliser l'objectif de 0,70 p. 100 en 1980. Les conditions financières de l'aide belge étaient très favorables : le pourcentage des dons dans l'aide au développement avait atteint près de 91 p. 100 en 1976. L'élément de libéralité du total des engagements d'aide publique au développement de la Belgique n'avait pas été inférieur à 98,2 p. 100 en 1976.

4. La Belgique octroyait une grande partie de son aide bilatérale (environ 30 p. 100) aux pays en développement les plus pauvres, et elle attachait de l'importance à ce que l'aide soit orientée en priorité vers le domaine agricole et bénéficie aux populations rurales, et qu'elle ait comme objectif premier l'amélioration des conditions de vie des couches de population les plus déshéritées. Par ailleurs, elle examinait de manière constructive, et en conformité avec les décisions adoptées à la dernière réunion ministérielle de la CNUCED, ce qui pouvait être fait, dans le cadre de la politique d'aide au développement, pour ajuster aux conditions actuelles certains éléments de son aide passée.

5. Il était essentiel que tous les groupes de pays participent à l'entreprise de réexamen et de réorientation qui était engagée et qu'un équilibre équitable des droits et des devoirs soit accepté par tous. La Belgique, comme ses partenaires de la Communauté européenne, était décidée à poursuivre et à intensifier une politique à long terme de coopération positive et réaliste avec les pays en développement - coopération fondée sur l'interdépendance des intérêts et sur la volonté de créer les conditions d'une cohabitation harmonieuse des peuples.

15^eme séance14 mai 1978

1. Le représentant de la Chine a noté que quatre années s'étaient écoulées depuis que l'Assemblée générale avait adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée en date du 1er mai 1974). Grâce à la lutte concertée des pays en développement, des progrès avaient été réalisés à propos de certaines questions mais, du fait de l'obstruction pratiquée par les superpuissances, les travaux relatifs à d'autres questions de fond restaient dans une impasse. C'était précisément pour cette raison que, sur l'initiative des pays en développement, l'Assemblée générale avait adopté, à sa trente-deuxième session, la résolution 32/174 créant un comité chargé d'encourager les progrès vers l'instauration du nouvel ordre économique international.
2. La délégation chinoise note avec plaisir que le cabinet du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale facilitera les efforts de l'ONU pour satisfaire efficacement aux exigences du nouvel ordre économique international.
3. Après leur accession à l'indépendance, les pays du tiers monde ont éprouvé la nécessité urgente de développer leur économie nationale et de surmonter leur pauvreté et leur retard de croissance. Ils ont mené une lutte sans relâche et ont fait d'énormes efforts, mais leurs aspirations légitimes ne se sont pas encore matérialisées. Depuis quelques années, comme la crise économique est devenue plus aiguë et que l'inflation s'est aggravée dans le monde capitaliste, l'impérialisme, en particulier celui des Superpuissances, s'est livré à diverses pratiques tendant à faire peser la crise économique et monétaire sur d'autres pays. C'est ainsi que les termes de l'échange des pays en développement ont continué à se détériorer, réduisant les recettes d'exportation de ces pays, alourdissant le déficit de leur balance des paiements et accélérant l'accroissement de leur dette. Ce processus a encore nui aux droits et intérêts économiques des pays en développement et accru la richesse des pays riches et la pauvreté des pays pauvres.
4. Lorsque le développement économique s'est ralenti, non seulement les populations des pays en développement se sont heurtées à davantage de difficultés mais encore la stabilité politique de certains pays en développement s'est trouvée menacée. De nombreux pays en développement devenaient de plus en plus conscients du fait que l'exploitation, le pillage, le contrôle et le monopole exercés par l'impérialisme, en particulier par les superpuissances, étaient les causes fondamentales de la pauvreté et de l'état d'arriération des pays en développement et les plus grands obstacles au développement de leur économie nationale. S'ils voulaient éliminer les divers obstacles au développement indépendant de leurs économies nationales, les pays en développement devaient préserver leur souveraineté nationale, protéger leurs ressources naturelles, s'opposer à l'exploitation, au pillage, au contrôle et au monopole exercés par l'impérialisme, et en particulier par les superpuissances, et abolir totalement les anciennes relations économiques internationales.

5. L'impérialisme, en particulier celui des superpuissances, s'efforçait de préserver les anciennes relations économiques et d'empêcher l'instauration du nouvel ordre international. Une des superpuissances préconisait énergiquement la prétendue interdépendance de l'économie mondiale en soutenant que la hausse des prix du pétrole avait valu aux pays développés du point de vue industriel une inflation et des crises économiques qui avaient, à leur tour, affecté la croissance économique des pays en développement et alourdi la charge de leur dette. Une telle assertion, non seulement méconnaissait le fait historique que l'inflation et les crises économiques répétées étaient apparues dans le monde capitaliste occidental bien avant la hausse des prix du pétrole, mais aussi masquait la véritable nature des relations existant entre exploités et exploités, c'est-à-dire entre l'impérialisme, en particulier celui des superpuissances, d'une part, et les pays en développement, d'autre part.

6. L'autre superpuissance proclamait sans fin que le désarmement et la détente étaient les conditions préalables au développement mais renforçait chaque jour son arsenal militaire. Elle étendait ses tentacules dans toutes les directions, rivalisant avec l'autre superpuissance pour l'hégémonie et compromettait sérieusement la stabilité politique et le développement économique de certains pays en développement et de certaines régions du tiers monde. Elle recommandait hypocritement d'utiliser les fonds libérés par le désarmement pour l'aide aux pays en développement, mais ses propres dépenses militaires augmentaient continuellement. Cette propagande démagogique était censée tromper les populations du monde et camoufler les politiques d'agressions et d'expansion. Cette superpuissance a, à maintes reprises, affirmé qu'elle n'avait pas exploité les pays en développement et qu'elle n'était pas responsable de leur endettement. Mais les tactiques auxquelles elle recourrait pour exploiter et piller les pays en développement étaient aussi habiles que celles qu'utilisaient les impérialistes de la vieille école. Elle retirait d'immenses bénéfices des spéculations commerciales auxquelles elle se livrait et vendait des armements et du matériel vétuste à des prix élevés, à titre d'aide économique et militaire. Elle exigeait le remboursement des dettes et pratiquait l'extorsion tout en se faisant passer pour un créancier magnanime. Tout pays qui refusait de s'aligner sur elle, subissait les dures conséquences de ce refus. Les relations de cette superpuissance avec les pays en développement se caractérisaient par l'exploitation et le pillage ainsi que par l'intimidation, l'intervention et l'agression politiques. Cette superpuissance ne pouvait éluder sa responsabilité en ce qui concernait les difficultés économiques des pays en développement.

7. Les pays en développement se félicitaient de l'attitude de certains pays du deuxième monde qui avaient accepté l'instauration du nouvel ordre international et qui s'étaient engagés à transférer des ressources aux pays en développement et à alléger la charge de leur dette.

8. La délégation chinoise avait toujours estimé que le développement de l'économie d'un pays dépendait avant tout de ses ressources humaines, matérielles et financières. Bien entendu, il fallait également que les pays du tiers monde obtiennent une certaine aide étrangère, en particulier une aide économique des autres pays du tiers monde ou instaurent une coopération économique régionale. De telles formes d'autonomie collective devraient jouer un rôle d'appoint important dans le développement de l'économie nationale des pays en développement.

9. Lorsque l'on fournissait une aide économique aux pays en développement, on devait respecter rigoureusement la souveraineté nationale, n'imposer aucune condition politique ou militaire ni exiger de prérogatives et ne pas en profiter pour réaliser des superprofits. Les prêts consentis aux pays en développement devraient être francs de tout intérêt ou producteurs d'un faible intérêt et, au besoin, les échéances de remboursement devraient être réaménagées. La délégation chinoise était contre la sujétion des pays en développement à l'usure et à l'extorsion sous une apparence d'aide.

10. La délégation chinoise a approuvé la note d'information présentée par le Groupe des 77 (A/AC.191/17) pour qu'elle serve de base aux délibérations du Comité, et attaché de l'importance à la déclaration faite au nom de ce groupe par le représentant de la Jamaïque. Elle était disposée à coopérer avec les pays en développement et avec tous les pays qui défendent la cause de la justice en vue d'oeuvrer à l'instauration du nouvel ordre économique international et d'assurer le succès de la session actuelle du Comité.

DANEMARK

A

4ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté économique européenne, a dit que les membres de la CEE partageaient le souci qu'ont exprimé plusieurs orateurs, notamment le Secrétaire général adjoint, M. Ripert, devant les incertitudes de l'environnement international. A ce propos, ils ont, à la dernière réunion du Conseil de l'Europe en avril 1978, discuté notamment de la nécessité d'accroître la stabilité monétaire au sein de la CEE et dans le monde entier, et reconnu qu'il fallait éviter des courants de capitaux perturbateurs.
2. Les membres de la CEE se félicitaient de l'importance que tous les orateurs avaient attachée à l'interdépendance grandissante des pays sur le plan économique et à la nécessité d'une association supposant la responsabilité solidaire de toutes les parties intéressées. Tous les pays devaient oeuvrer ensemble à l'instauration d'un ordre économique plus juste et plus équitable et la nouvelle stratégie du développement devait être considérée dans ce contexte. Le but principal de la stratégie devrait être d'accroître la place faite aux pays en développement dans une économie mondiale en expansion. La CEE pour sa part était disposée à assumer ses responsabilités à cet égard.
3. Le représentant du Danemark a déclaré que la CEE reconnaissait qu'il fallait trouver un meilleur équilibre entre la consommation et l'investissement afin d'opérer un redressement durable et d'apporter les changements structurels nécessaires. Les membres de la CEE reconnaissent également à cet égard à quel point il importait d'accroître les ressources réelles transférées aux pays en voie de développement et s'efforçaient déjà d'atteindre ce but. Accroître les ressources réelles transférées aux pays en développement, ne signifiait pas nécessairement limiter l'expansion des pays industrialisés. Une expansion satisfaisante et équilibrée dans ces pays, accompagnée de la refonte voulue des structures, permettait de répondre non seulement aux besoins de ces pays, mais aussi à ceux de l'ensemble du globe. Une telle croissance était d'ailleurs nécessaire à l'expansion du commerce mondial, laquelle revêtait une grande importance pour tous les pays.
4. Quant à ce qui avait été dit au sujet des tendances protectionnistes, le représentant du Danemark a souligné que le commerce entre les membres de la CEE et les pays en développement s'étaient beaucoup intensifié depuis quelques années, les importations de produits manufacturés en provenance des pays en développement ayant plus que doublé dans les cinq années précédentes et la part des pays en développement dans les importations des pays de la CEE étant passée de 38 p. 100 en 1968 à 44 p. 100 en 1976. Les exportations des pays en développement vers la CEE étaient à elles seules sept fois plus élevées que celles vers les pays à économie planifiée.

5. En ce qui concerne le développement futur du commerce mondial, le Conseil de l'Europe avait reconnu, à sa réunion d'avril, qu'il fallait une expansion soutenue du commerce mondial pour le redressement de l'économie mondiale. Il avait donc souligné qu'il fallait résister aux tendances protectionnistes et que l'aboutissement rapide des négociations commerciales multilatérales accroîtrait la confiance dans le système des échanges mondiaux. La CEE avait démontré le sérieux avec lequel elle avait participé à ces négociations et avait joué un certain rôle dans l'établissement et l'amélioration du système général de préférences. Elle avait en outre pris des mesures commerciales exceptionnelles pour favoriser les exportations des pays en développement.

6. Le représentant du Danemark a souligné qu'il importait beaucoup que tous les pays coopèrent activement à la mise en valeur et à la diversification des ressources énergétiques, à la conservation de l'énergie et à l'exploration et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, en particulier dans les pays en développement les moins avancés.

B

5ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant du Danemark, en présentant le document A/AC.191/18 au nom de la Communauté économique européenne, a déclaré que le problème fondamental était de retrouver une croissance plus forte et plus stable de l'économie mondiale, croissance dont dépendaient toutes les autres questions importantes, en particulier celle du transfert des ressources. Une croissance dynamique permettrait de résoudre plus rapidement une grande partie des problèmes économiques et sociaux du monde.

2. L'économie mondiale se trouvait confrontée à un certain nombre de problèmes graves qui s'amplifiaient les uns les autres et touchaient à la fois les pays industrialisés et les pays en développement, quel que soit leur système économique. Dans de nombreux pays, l'inflation se maintenait à un niveau jamais encore atteint; le déficit de la balance des paiements variait sensiblement d'un pays à l'autre; l'économie mondiale n'était pas encore sortie de la récession des années 1974-1975; le niveau des investissements restait faible, en particulier dans les pays industrialisés; dans la plupart des pays, le chômage avait atteint son plus haut niveau depuis plus de vingt ans; enfin, les problèmes d'ajustement structurel s'étaient aggravés en raison de la faible croissance économique.

3. Il convenait de faire certaines distinctions à propos de la situation économique des pays en développement. Les pays exportateurs de pétrole avaient enregistré une croissance rapide depuis le début de 1974. Dans d'autres pays en développement, le taux de croissance avait été plus élevé que dans les pays industrialisés, souvent grâce à un recours accru aux emprunts à l'étranger. Mais dans les pays les plus pauvres, l'inflation avait ruiné les perspectives de croissance en provoquant une augmentation de la facture des importations plus rapide que l'accroissement de la valeur des transferts vers ces pays.

4. Il fallait replacer les problèmes actuels dans le contexte de l'internationalisation de l'activité économique, qui avait entraîné une interdépendance croissante entre tous les pays. Cette interdépendance signifiait que différents pays ou groupes de pays, en particulier les ténors de l'économie mondiale, devaient partager certaines responsabilités.

5. Une croissance suffisante dans les pays industrialisés, en particulier dans les pays de la Communauté, permettait aux pays en développement d'accroître leurs recettes d'exportation et aux pays industrialisés de transférer dans les pays en développement des ressources financières plus importantes. Par ailleurs, une participation accrue des pays exportateurs de pétrole à l'activité économique mondiale n'allait pas non plus sans entraîner pour ceux-ci certaines responsabilités.

6. En raison de l'interdépendance signalée plus haut, les incertitudes quant à l'évolution de la situation internationale ont été un facteur important qui a eu tendance à décourager la demande et les investissements. Dans le domaine monétaire international, ces incertitudes étaient nées des fluctuations désordonnées des taux de change, et dans le domaine des matières premières, de l'instabilité des prix. Pour ce qui est de l'énergie, la nature imprévisible et l'importance de la hausse des prix de l'énergie avaient, à court terme, à la fois provoqué une récession de l'économie mondiale et encouragé l'inflation. Il était donc dans l'intérêt de la communauté mondiale que tous les pays prennent les mesures voulues pour dissiper les incertitudes dans ce domaine.

7. Eu égard à cette interdépendance, les mesures que prennent les gouvernements dans des perspectives tant à court terme qu'à long terme doivent être cohérentes et tenir compte des intérêts des autres pays, ainsi que des mesures adoptées par ceux-ci. Dans son rapport, le Secrétaire général a demandé très justement que les politiques de contrôle de la demande soient mieux coordonnées et que les pays développés à économie de marché retrouvent leur niveau de croissance antérieur, car ces pays, ainsi que quelques autres, déterminaient dans une large mesure les conditions favorables à la croissance économique des pays du reste du monde.

8. A la suite du consensus atteint par les membres du Comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI) en septembre 1977, plusieurs Etats membres de la Communauté ont adopté des mesures de relance de leur économie. A sa dernière réunion, le Conseil de l'Europe a estimé qu'il était essentiel que les pays de la Communauté atteignent un taux de croissance annuel de 4,5 p. 100 avant la fin du premier semestre 1979 et a décidé qu'une partie de la stratégie commune des pays membres de la Communauté visant à redresser leur situation économique et sociale porterait sur l'amélioration des relations avec les pays en développement.

9. Au niveau international, il convient de renforcer la coopération dans tous les domaines suivants : échanges commerciaux, questions monétaires internationales, courants financiers, produits de base, sécurité alimentaire et énergie.

10. Il faut, dans le domaine des échanges commerciaux, poursuivre les efforts entrepris pour garantir l'acquis de ces dernières années en matière d'ouverture des marchés et organiser la libéralisation des échanges en tenant compte de la situation économique de chaque pays. Une politique de libéralisation des échanges,

sérieuse et appliquée en connaissance de cause, permettrait de surmonter les difficultés économiques actuelles en contribuant à accroître l'activité économique, ce qui ne pourrait être qu'à l'avantage de tous les pays. La relance de l'activité économique doit, en particulier, permettre aux pays en développement de s'intégrer plus rapidement à l'économie mondiale.

11. Dans le domaine monétaire international, la ratification des amendements aux statuts du FMI devrait permettre de contrôler les mouvements des taux de change de façon à réduire les déséquilibres dus à la concurrence au niveau mondial et d'améliorer les méthodes d'ajustement international. Un meilleur contrôle de la liquidité internationale et des mécanismes de recyclage contribuerait à réduire les risques d'inflation et d'instabilité du système financier international, ainsi que les risques de voir se perpétuer les déséquilibres au niveau national. La Communauté a jugé qu'il était nécessaire de renforcer le rôle des DTS pour en faire le principal instrument de réserve du système monétaire international.

12. Pour ce qui est des courants financiers, le Conseil de l'Europe avait noté qu'un accroissement global du courant d'aide vers les pays en développement accroîtrait les possibilités de ces pays de jouer un rôle plus important dans le redressement général de l'économie mondiale.

13. Il était nécessaire de poursuivre les efforts visant à améliorer la structure des marchés des matières premières, en particulier dans le cadre du programme intégré de la CNUCED, tout en ayant présente à l'esprit la nécessité de créer des conditions qui permettraient de financer un développement de la production de matières premières correspondant à celui des besoins prévisibles.

14. L'accroissement de la sécurité alimentaire était une tâche prioritaire dans le contexte de l'interdépendance. S'il incombait principalement aux pays en développement d'accroître leur production et leur rendement agricoles, les pays industrialisés et les institutions multilatérales appropriées avaient néanmoins un rôle à jouer, consistant à soutenir les efforts des pays en développement. Il conviendrait notamment de mobiliser une aide suffisante pour permettre aux pays en développement de mettre en valeur leur potentiel de production et de se doter d'installations de stockage. Une plus grande attention devrait également être accordée à l'organisation des marchés mondiaux, en particulier le marché des céréales, de façon à accroître la stabilité de la commercialisation.

15. La coopération dans le domaine de l'énergie devrait viser plusieurs objectifs. Tout en cherchant à définir des mesures propres à promouvoir, en particulier dans les pays en développement, la prospection de gisements de pétrole et de gaz et le développement des sources d'énergie traditionnelles, il était nécessaire d'étudier des techniques et des modes de vie permettant de réaliser des économies d'énergie et de stimuler l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. La coopération dans le domaine de l'énergie devrait porter sur l'amélioration des échanges de renseignements sur les besoins et les ressources énergétiques prévisibles, ainsi que sur les mesures relatives au transfert de techniques.

16. A condition que chaque pays ou groupe de pays soit disposé à se plier au jeu de l'interdépendance, il serait possible de revenir à une croissance plus rapide et plus stable de l'économie mondiale. Si chaque pays devait remédier lui-même à

ses propres problèmes économiques, il n'en restait pas moins que c'était ensemble que les pays industrialisés et les pays en développement devaient chercher à améliorer les conditions de l'économie mondiale dans les domaines mentionnés dans le document A/AC.191/18. L'amélioration du fonctionnement de l'économie mondiale dans le sens de l'instauration progressive d'un nouvel ordre économique international ne pouvait que bénéficier à tous les pays et permettrait aux pays en développement de connaître une expansion plus rapide que celle des pays industrialisés et d'accroître leur participation au commerce mondial.

C

16ème séance

15 mai 1978

1. Le représentant du Danemark, prenant la parole au nom de la Communauté économique européenne, a déclaré que les Etats membres de la Communauté étaient tout à fait conscients de la nécessité de renforcer la capacité de croissance des pays en développement. Tout un ensemble de politiques et de mesures complémentaires devait, à cet égard, faciliter l'accès aux marchés des pays développés des produits des pays en développement, éviter le recours à des mesures protectionnistes, contribuer à stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement et faciliter l'industrialisation de ces pays, y compris leur accès aux techniques.
2. Cependant, les besoins financiers des pays en développement dépassent de loin leur propre capacité financière, le transfert de ressources financières de l'ensemble des pays développés et autres pays excédentaires vers les pays en développement revêtait une importance fondamentale. C'est pourquoi le Comité devrait s'occuper surtout de la question du transfert des ressources financières vers les pays en développement. Divers types de courants financiers, y compris l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale des courants provenant d'institutions multilatérales de développement, des courants privés et des mécanismes de financement du déficit de la balance des paiements, viennent compléter les propres efforts de développement des pays en développement; le document présenté par la Communauté économique européenne (A/AC.191/18) montrait que tous ces courants avaient leur rôle à jouer en matière de développement, Il incombait aux pays développés, quel que soit leur système social et économique, et aux pays en développement excédentaires, de contribuer à cet effort international, en juste proportion de la place qu'ils occupaient dans l'économie mondiale.
3. Les Etats Membres de la Communauté économique européenne sont tout à fait conscients de la nécessité d'accroître sensiblement le volume de l'aide publique au développement. Le Conseil européen des Chefs d'Etat ou de Gouvernement avait réaffirmé en avril qu'un accroissement général du courant d'aide aux pays en développement permettrait à ces derniers de jouer un rôle plus actif dans le redressement général de l'économie mondiale. En matière d'APD, les Etats Membres de la Communauté économique européenne étaient la principale source d'aide aux pays en développement, puisqu'ils fournissaient 30 p. 100 de l'aide publique au développement provenant de l'ensemble des pays donateurs tout en ne représentant

que 22 p. 100 du PNB global de ces mêmes pays. Depuis 1970, l'aide publique au développement fournie par les Etats membres de la Communauté avait augmenté plus rapidement que celle fournie par l'ensemble des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD). La Communauté économique européenne s'employait à prendre des mesures nécessaires à l'application des engagements contractés lors de la Conférence sur la coopération économique internationale. Un certain nombre d'Etats membres allaient augmenter leur aide publique au développement de 10 à 30 p. 100 en 1978 par rapport à 1977, et pour les Etats membres qui avaient établi des prévisions à moyen terme, le taux d'accroissement se situerait entre 40 et 60 p. 100 pour la période 1977-1981. Pour ce qui est de la qualité de l'aide publique au développement, ils avaient activement participé à la révision de la recommandation sur les modalités de l'aide adoptée en 1972 par le Comité d'aide au développement, recommandation où l'objectif global en matière de dons avait été fixé à 86 p. 100. Quelques Etats membres avaient également adopté des mesures visant à accorder les conditions les plus favorables aux pays en développement les plus pauvres.

4. Près de 40 p. 100 des ressources allouées au Programme spécial d'action de la Conférence de Paris ont été fournis par les Etats membres de la Communauté économique européenne et, conformément à l'engagement pris à cette Conférence d'appliquer rapidement ce programme, un accord de gestion a été signé avec l'Association internationale de développement, aux termes duquel celle-ci répartirait les fonds entre les pays en développement à faible revenu dont le développement avait été freiné par des facteurs extérieurs déterminés sur la base des critères objectifs fournis par la Communauté économique européenne, ainsi qu'il était prévu dans le Rapport de la Conférence sur la coopération économique internationale. Les Etats membres de la Communauté et d'autres pays développés donateurs avaient également pris un engagement en mars 1978 sur la question de l'ajustement des termes de l'aide publique au développement bilatérale antérieure dans le cas des pays en développement pauvres, en particulier des pays en développement sans littoral. Les Etats membres de la Communauté économique européenne avaient activement soutenu les plans visant à accroître les ressources des institutions multilatérales de développement et avaient largement contribué au financement de ces institutions. La majorité des Etats membres avaient déjà annoncé ou versé la première tranche de leur contribution à la cinquième reconstitution de l'Association internationale de développement et avaient grandement favorisé l'adoption d'un accord sur la reconstitution du Fonds asiatique de développement.

5. Dans le domaine des courants privés, il conviendrait de noter que les euro-émissions des pays en développement, qui étaient passées de 100 millions de dollars en 1970 à 4 milliards de dollars en 1977, étaient de plus en plus tirées sur les monnaies de la Communauté. En outre, les institutions internationales de financement, en particulier la Banque mondiale, faisaient considérablement appel aux marchés de capitaux de la Communauté, les emprunts sur ces marchés de capitaux ayant représenté en 1976 1,2 milliard de dollars. Les courants et les investissements privés étrangers ont joué un rôle complémentaire important en matière de développement économique. Il conviendrait de renforcer la coopération dans ce domaine et d'instaurer, dans l'intérêt mutuel des parties intéressées, un climat de stabilité et d'équité favorable aux investissements étrangers. A cet égard, le représentant du Danemark a accueilli avec satisfaction la déclaration du porte-parole du Groupe des 77.

8ème séance8 mai 1978

1. Le représentant du Danemark, prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté européenne, a fait le point des discussions et négociations entreprises dans le cadre du dialogue Nord-Sud et a déclaré que les Neuf avaient accueilli avec satisfaction le consensus obtenu sur l'aide publique au développement lors de la Conférence sur la coopération économique internationale, d'une part, et sur la question de l'endettement à la réunion du Conseil du commerce et du développement tenue au niveau ministériel, d'autre part. Les Neuf espéraient que le Groupe d'experts pourrait mener à bien ses travaux sur la base des concepts ayant fait l'objet d'un accord lors de cette réunion du Conseil.

2. Les Etats membres de la Communauté économique européenne étaient disposés à participer d'une manière constructive aux travaux de ce groupe d'experts, ainsi qu'aux négociations commerciale multilatérales et à la Conférence de négociations sur un fonds commun.

3. Les discussions sur les divers produits étaient loin d'en être au même point. La Communauté économique européenne se félicitait de la décision d'entamer des négociations sur le caoutchouc et elle estimait que le nouvel organe inter-gouvernemental sur le cuivre permettait une meilleure compréhension des problèmes importants qui se posent pour ce produit au niveau de l'organisation du marché et favoriserait en tout état de cause l'adoption de mesures intérimaires et immédiates en matière de coopération. Des consultations se tenaient entre tous les partenaires de la Communauté en vue de définir une attitude positive et la Communauté estimait qu'il conviendrait d'accorder une attention particulière aux possibilités de prendre des mesures internationales pour le jute, les fibres et le thé.

4. Le Fonds de développement industriel dont la création a été décidée à la Conférence sur la coopération économique internationale contribuerait utilement au développement de la coopération industrielle dans le cadre de l'ONUDI et de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, dont le PNUD est la principale source de financement et l'organe de coordination. Les groupes d'experts sur un code de conduite et les groupes d'experts sur la coopération avaient réalisé un travail constructif dans le domaine des sociétés transnationales et les experts de la Communauté poursuivaient les préparatifs de la Conférence sur un code international de conduite pour le transfert de technologie. Cependant, il convenait de souligner qu'il n'était possible de progresser dans ce domaine que si toutes les parties intéressées étaient disposées à rechercher des compromis acceptables pour tous.

5. La Communauté économique européenne avait joué un rôle important dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du Programme d'action du Conseil mondial de l'alimentation, du Fonds international de développement agricole, de la Convention de Lomé avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et de l'assistance aux pays non associés. L'aide alimentaire avait considérablement augmenté tant en volume qu'en qualité et l'accord s'était fait sur le principe d'une programmation sur plusieurs années et de l'augmentation de

l'aide alimentaire en céréales. La Communauté espérait contribuer utilement à l'obtention d'un consensus dans les domaines de l'organisation des marchés, de la sécurité alimentaire et de l'aide alimentaire dans le cadre de la renégociation de la Conférence sur les céréales.

6. Dans le domaine monétaire, l'entrée en vigueur du deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international a été accueillie avec satisfaction, et on attendait l'entrée en vigueur très prochaine de la Facilité de Witteveen. En outre, la Communauté économique européenne apprécierait que des discussions s'engagent sur des questions essentielles de coopération internationale, en particulier en matière d'énergie et d'investissements directs.

E

/10ème séance/

/9 mai 1978/

1. La représentante du Danemark, parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, a dit que l'échange de vues sur la coopération économique internationale était de la plus haute importance politique et économique eu égard à l'application pratique de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et était le moyen le plus efficace de stimuler les négociations en cours dans les diverses instances s'occupant de la question. Il permettrait aux responsables dans les différentes capitales de s'attacher plus clairement aux problèmes importants et guiderait leurs décisions à l'avenir.

2. Un terrain d'entente avait été trouvé pour l'identification des problèmes actuels de l'économie mondiale et la définition d'un certain nombre d'orientations pour les politiques nationales et mondiales destinées à les résoudre. Peu de divergences d'opinion subsistaient, semblait-il, en ce qui concernait l'analyse de la situation et l'objectif à poursuivre : s'acheminer vers un nouvel ordre économique international. La question était de savoir comment atteindre cet objectif. Tous les membres du Comité étaient convenus qu'une croissance plus vigoureuse et plus stable était l'une des conditions préalables indispensables, car une économie mondiale en expansion faciliterait l'ajustement structurel nécessaire des économies nationales et permettrait aux pays en développement d'accroître leur part du marché mondial en vue de réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres.

3. De l'avis de la représentante du Danemark, un accord similaire s'était fait sur la nécessité d'éliminer les incertitudes afin de réaliser l'objectif d'une reprise mondiale durable qui signifierait entre autres choses une stabilité accrue dans le domaine monétaire, l'amélioration des structures du marché pour les matières premières, l'amélioration de la sécurité alimentaire et une coopération active dans le domaine de l'énergie. La demande globale et l'investissement devraient bénéficier d'un environnement intérieur et international plus stable et l'amélioration de la situation dans laquelle s'effectuent les investissements directs internationaux renforcerait le transfert des ressources. Pour soutenir la reprise, il faudrait opérer des ajustements structurels et instaurer un meilleur

équilibre entre consommation et investissement. Etant donné l'interdépendance des pays industrialisés et des pays en développement, le retour à une croissance à long terme stable ne saurait être réalisé dans un pays ou un groupe unique. Les membres de la Communauté européenne étaient disposés à étudier sérieusement l'étude proposée sur la relation entre le transfert des ressources, en particulier l'aide, et l'activité économique mondiale.

4. La représentante du Danemark a rappelé que la Communauté européenne et ses Etats membres avaient soumis un document d'information générale dans lequel ils montraient les progrès rapides soutenus et substantiels auxquels ils étaient parvenus s'agissant de la qualité et du volume de l'aide publique au développement. La plupart d'entre eux avaient déjà prévu à cet égard une augmentation immédiate de 10 à 30 p. 100 pour l'année en cours et de 40 à 60 p. 100 pour la période 1977-1981. Les Etats membres de la Communauté allaient bien au-delà de la nouvelle recommandation du Comité d'aide au développement et plusieurs d'entre eux avaient adopté des conditions "souples" uniformes qui s'appliquaient automatiquement à l'aide publique au développement destinée aux pays en développement les plus pauvres. Tous s'étaient engagés à procéder à un ajustement des conditions auxquelles l'aide publique au développement avait été octroyée par le passé à titre bilatéral. Un accord avait été signé avec l'Association internationale de développement la semaine précédente concernant les programmes et projets devant être financés à l'aide de la contribution de 385 millions de dollars de la Communauté, la plus importante contribution au Programme spécial d'action. Ce résultat devrait être dûment noté et apparaître dans les actes du Comité. A la récente réunion du Conseil des Ministres, tenue à Luxembourg, les Etats membres de la Communauté ont soutenu la revendication des pays en développement s'agissant de la mise en application rapide des engagements pris quant à l'amélioration des courants d'aide publique au développement, tant du point de vue du volume que de la qualité.

5. Du fait de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale, chaque groupe de pays jouait un rôle plus important et devait donc assumer sa juste part de responsabilité. Cela était particulièrement vrai dans le domaine du transfert des ressources dans lequel les pays en développement étaient responsables de l'utilisation efficace des ressources fournies par les pays développés et les pays en développement ayant un excédent de capitaux. A cet égard, la Communauté était particulièrement déçue de ne pas avoir entendu de remarques plus positives de la part des pays à économie planifiée. Ces pays jouant un rôle de plus en plus important dans les relations économiques mondiales, ils devaient nécessairement assumer le poids de la responsabilité qui leur incombait en facilitant l'accès des pays en développement à leurs marchés et en contribuant de façon raisonnable au financement du transfert des ressources vers ces pays.

6. La Communauté avait pris sérieusement en considération les vœux de ceux qui demandaient que les courants d'aide soient plus prévisibles et était déjà parvenue à des résultats sensibles, mais il fallait tenir sérieusement compte du cadre juridique et politique dans lequel les décisions concernant l'aide étaient prises. On devrait laisser aux pays donateurs une souplesse raisonnable pour choisir le meilleur moyen d'améliorer le volume et la qualité de leur assistance. Depuis la CCEI, les budgets d'assistance avaient considérablement augmenté mais un système qui tenterait de fixer à l'avance le niveau à long terme des courants d'aide n'entraînerait pas nécessairement leur accroissement.

7. La Communauté, se félicitait qu'on ait reconnu l'importance croissante du rôle joué par les institutions de développement multilatérales dans le transfert des ressources et, en ce qui concernait le PNUD, attendait avec intérêt les conclusions de l'étude sur les engagements pluri-annuels entreprise par l'Administrateur du PNUD.

8. Il n'était pas étonnant qu'on se soit accordé à reconnaître au sein du Comité l'importance de l'expansion du commerce sur une base équitable en tant que facteur de croissance économique et que source importante de recettes d'exportation pour les pays en développement. La Communauté européenne continuerait d'augmenter rapidement ses importations en provenance des pays les moins avancés et était résolue à résister aux tendances protectionnistes. A cet égard, on ne saurait trop souligner l'importance du succès des négociations commerciales multilatérales en cours sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le Commonwealth (GATT). La Communauté avait déjà engagé des entretiens avec les pays en développement en vue de l'amélioration et du renforcement du cadre existant.

9. Les membres de la Communauté étaient résolus à contribuer au succès des négociations sur le programme intégré pour les produits de base et plaçaient beaucoup d'espoir dans les négociations sur le Fonds commun ainsi que les divers produits de base. Les fluctuations excessives des prix et des recettes ne servaient les intérêts ni des producteurs ni des consommateurs. On avait reconnu l'efficacité de l'action internationale pour contrebalancer les effets négatifs de l'instabilité sur les recettes d'exportation; le mécanisme de financement compensatoire jouait un rôle essentiel à cet égard. On espérait aussi que l'étude du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sur la stabilisation des recettes d'exportation contribuerait à mieux faire saisir le problème; les membres de la Communauté pour leur part en examineraient soigneusement les conclusions.

F

13ème séance

11 mai 1978

1. La représentante du Danemark, parlant sur la question du transfert des ressources, a dit que le Danemark avait accepté depuis longtemps l'objectif de 0,7 p. 100 pour l'aide publique au développement. L'aide publique au développement danoise, qui avait atteint 0,38 p. 100 du produit national brut en 1970, atteindrait 0,7 p. 100 en 1979, soit dans les délais prévus par l'Assemblée générale.

2. Conscient qu'il était très important que l'aide soit prévisible, le Danemark fixait ses contributions à la coopération internationale dans le cadre de plans quinquennaux roulants; d'après le plan en cours, l'aide publique au développement danoise augmentait actuellement de près de 8 p. 100 par an en prix constants.

3. Grâce à l'appui résolu du peuple danois, le Danemark avait pu augmenter ses programmes d'aide même dans sa situation actuelle, alors que son économie nationale connaissait des difficultés sérieuses. La représentante du Danemark a lancé un

appel à tous les pays développés, en particulier à ceux qui ont un excédent appréciable de leur balance des paiements, pour qu'ils redoublent d'effort en vue de renforcer le transfert des ressources vers les pays en développement.

4. Convaincu que les institutions multilatérales méritaient d'être fermement soutenues, le Gouvernement danois comptait continuer de répartir son aide publique au développement à peu près pour moitié entre des activités multilatérales et des activités bilatérales. Sans aucun doute, l'essentiel de l'aide multilatérale danoise était acheminée par l'intermédiaire du système des Nations Unies, en premier lieu, en raison du désir du Danemark d'appuyer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, en second lieu, par respect du souhait des pays en développement et, en troisième lieu, parce que les organismes du système des Nations Unies s'occupant du développement jouaient un rôle efficace.

5. Les réalisations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) étaient remarquables et il ne faisait aucun doute que cet organe pouvait gérer un programme beaucoup plus important qu'il ne le faisait à l'heure actuelle. C'est pourquoi il était regrettable que si peu de pays versent au PNUD des contributions propres à lui permettre une expansion dynamique. En outre, il était assez illogique que l'organisme central le plus important du système des Nations Unies pour l'assistance à long terme soit soumis aux aléas de contributions annuelles; de l'avis du Danemark, il était impératif que les ressources soient mises à la disposition du PNUD sur une base prévisible, continue et de plus en plus sûre. /Plusieurs organismes de développement du système des Nations Unies et plusieurs institutions de développement multilatérales étaient parvenues à combiner avec succès un financement volontaire et des annonces de contribution à long terme./

6. Estimant qu'à l'heure actuelle le plus pressé était d'atténuer la pauvreté absolue, le Danemark était de plus en plus enclin à consacrer son assistance à la satisfaction des besoins essentiels des couches les plus défavorisées de la population dans les pays en développement les plus pauvres. Il convenait de donner un haut rang de priorité à la lutte contre l'énorme gaspillage de ressources humaines causé par la malnutrition, le manque de logements et les difficultés d'accès à la formation et à l'éducation de base.

7. Le fait qu'il ait été possible, à la session ministérielle du Conseil de commerce et du développement de la CNUCED tenue en mars, de parvenir à un accord sur une résolution de fond qui représentait un compromis marquait une nouvelle étape importante et positive, dans le dialogue Nord-Sud. Il en était de même de la volonté des pays donateurs de chercher à prendre des mesures en vue d'un ajustement des conditions de l'aide publique bilatérale au développement octroyée par le passé, ou des mesures équivalentes. A cet égard, le Danemark était disposé à engager des négociations avec les différents pays en développement en vue de trouver la solution la plus appropriée dans chaque cas. Il espérait que d'ici l'examen de la déclaration à Manille, en 1979, les courants nets vers les pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux, se seraient considérablement améliorés.

EQUATEUR

/6ème séance/.

/5 mai 1978/

1. Le représentant de l'Equateur a rappelé que son pays avait présenté ses vues sur les aspects généraux de la situation économique dans le document distribué au titre du point 1 de l'ordre du jour (A/AC.191/10) et qu'elles concordaient entièrement avec celles du Groupe des 77, auquel appartient l'Equateur. Il souhaitait donc aujourd'hui souligner l'intérêt que présentait le Comité en offrant la possibilité de rapprocher les positions des pays industrialisés et du monde en développement, non seulement par le biais d'un dialogue, mais aussi grâce à des mesures destinées à promouvoir l'action nécessaire pour réduire l'écart entre les deux grands groupes du monde et faciliter les progrès vers un nouvel ordre économique international. La question ayant déjà été examinée à d'autres occasions, les discussions devraient se caractériser par leur souplesse et leur franchise et permettre de mettre au point les mesures à adopter pour que le Comité puisse jouer son rôle historique. Il devrait s'assurer tout au moins qu'un bon départ ait été pris en ce qui concerne la mise à exécution des engagements contractés par le passé.
2. L'enthousiasme manifesté par les pays développés au cours des travaux du Comité était encourageant. Le fait qu'ils aient reconnu que les économies des pays en développement et des pays développés sont interdépendantes et aussi que le monde entier ne pourrait que bénéficier d'une croissance économique plus soutenue et plus rapide obtenue dans le cadre d'un nouvel ordre économique international, était lourd de signification. La coopération des pays développés et des pays en développement était nécessaire à cet égard. Les pays développés avaient réaffirmé les déclarations faites un an auparavant à Londres par les sept chefs d'Etat selon lesquelles l'économie mondiale ne connaîtrait de croissance soutenue et stable que si les pays en développement y étaient associés.
3. Il convenait donc d'examiner dans quelle mesure les engagements pris une année auparavant avaient été tenus pour pouvoir aborder de nouvelles activités.
4. Le transfert des ressources avait été au centre de tous les débats du Comité. Il pouvait s'opérer par le biais de l'aide publique au développement, qui devrait atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB d'ici 1980, et aussi prendre la forme d'autres courants d'assistance et de ressources réelles, en particulier en vue d'adoucir le sort des 800 millions d'êtres humains vivant dans une pauvreté absolue. Le transfert des ressources devrait également s'opérer par le biais du commerce, instrument le plus juste et le plus rationnel d'un tel transfert en termes réels. Tous les pays industrialisés pouvaient grandement améliorer les termes de l'échange en ouvrant des débouchés sur leurs marchés à des prix équitables et en éliminant les barrières discriminatoires et les mesures protectionnistes qui causent du tort aux économies fragiles des pays en développement.
5. Le transfert de ressources en termes réels supposait des transferts financiers extérieurs, par le biais de courants financiers d'APD, un commerce international plus juste et plus stable, un système monétaire international propre à permettre une répartition équitable des liquidités, un fonctionnement adéquat des institutions financières internationales et des investissements étrangers adaptés aux objectifs

de développement des pays du tiers monde. Malheureusement, les pays exportateurs de capitaux ne s'étaient pas encore suffisamment efforcés d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés de capitaux, comme le montrait le rapport du Fonds monétaire international qui avait été examiné à Mexico au mois d'avril précédent.

6. Comme indiqué dans le document présenté par le Groupe des 77 (A/AC.191/17), il était essentiel d'accroître les ressources mises à la disposition du Fonds monétaire international de façon à le rétablir au moins au niveau qu'il avait au moment de sa création, en 1946. Les liquidités aussi devraient être augmentées grâce à une nouvelle création de droits de tirage spéciaux.

7. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement toucherait bientôt à sa fin et le niveau de 1 p. 100 du PNB qui avait été fixé comme objectif pour le transfert annuel de ressources par les pays développés était loin d'être atteint. Cette situation n'était pas conforme aux engagements pris par les pays industrialisés, compte tenu en particulier du déséquilibre grave qui frappait les économies des pays en développement du fait de la détérioration des termes de l'échange et de l'"inflation importée", généralisée de diverses façons, qui entravait tout développement réel et soutenu.

8. Le Gouvernement équatorien estimait que la note d'information du Groupe des 77 (Conference Room Paper No. 1) dégagait les points essentiels sur lesquels le Comité plénier devait prendre des mesures. En ce qui concernait les flux de capitaux, y compris l'aide publique au développement, en tant que moyen de combler les écarts entre recettes d'exportation et besoins en devises, il convenait de tenir compte de plusieurs éléments : 1) les investissements étrangers directs devraient répondre aux objectifs des plans de développement des pays bénéficiaires; 2) les profits du capital initial et du capital réinvesti ne devraient pas dépasser les montants dont la réexportation était autorisée, sauf en cas de liquidation de l'entreprise; 3) les techniques ne devraient pas être confondues avec les courants de capitaux en termes de valeur; 4) les investissements devraient laisser apparaître un solde net positif de la balance des paiements du pays bénéficiaire et ne pas être une sorte de "crédit extérieur" propre à permettre la fourniture à court terme de devises; et 5) les programmes publics de coopération internationale devraient viser à satisfaire les besoins nationaux conformément aux objectifs prioritaires du pays bénéficiaire.

9. Le transfert des ressources internationales s'opérait aussi par le biais de l'échange de biens et services et, par conséquent, dépendait des termes de l'échange, des courants de capitaux autonomes à long terme et des possibilités de financement compensatoire. La situation commerciale internationale actuelle limitait les ressources disponibles pour le développement et appelait des réformes, comme l'avait souligné le Président des Etats-Unis lors de sa visite au Venezuela, au mois de mars précédent, lorsqu'il avait préconisé l'instauration d'un système commercial mondial plus juste et plus ouvert.

10. Enfin, il fallait souligner que si l'on entendait gagner l'appui des habitants des pays en développement aux politiques économiques, il fallait les convaincre de leur intérêt. Les avantages qu'elles présentaient consistaient en un revenu plus élevé et une réduction des tensions résultant des principales inégalités ainsi que la possibilité de vivre dans un monde de paix et de prospérité générales.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

A

4ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique dit que les nations avaient des problèmes intérieurs et extérieurs communs et qu'aucun pays ne pouvait seul améliorer sensiblement le sort de son peuple. Les Etats étaient plus que jamais affectés par les événements économiques dépassant le cadre de leurs frontières. La réunion marquait une nouvelle étape dans les efforts de la communauté internationale pour construire un monde plus prospère et plus juste et offrait aux délégations une occasion unique d'apprendre comment accroître la prospérité, l'équité et l'efficacité de l'économie mondiale et comment chaque pays, quels que soient le nombre de ses habitants, sa superficie ou son stade de développement, pouvait y contribuer.
2. Il y avait eu récemment une reprise depuis la pire des récessions de l'après-guerre. Dans les pays développés, la croissance reprenait progressivement, tout en demeurant faible par rapport au passé, mais le taux de chômage restait regrettamment élevé. Ces facteurs, liés à une pénétration rapide des importations dans certains secteurs, avaient intensifié les pressions protectionnistes dans un certain nombre de pays. De nombreux Etats avaient réussi, non sans mal, à opérer certains des ajustements que rendait nécessaire la hausse du prix du pétrole, mais ils n'étaient pas encore au bout de leurs peines. Des Etats luttaien également contre l'inflation, qui avait atteint des taux inacceptables ces dernières années, souvent en se résignant à des taux de croissance faibles ou négatifs. En s'efforçant de réduire l'inflation, il fallait toutefois rester prudent, car on risquait de provoquer une récession qui aurait de graves conséquences sur les plans économique et social.
3. Un système de taux de change flottants avait été institué entre les principales monnaies, pour faciliter l'adaptation à l'évolution rapide de la situation économique et la circulation des capitaux. L'adaptation au nouveau système avait posé quelques problèmes, mais il facilitait le processus d'ajustement global. Les transferts de ressources publiques ou privées vers les pays en développement s'étaient accrus et des arrangements de financement international avaient contribué à stabiliser les courants de capitaux extérieurs. L'accroissement du volume de l'aide offerte à des conditions de faveur avait permis de secourir les nations les plus pauvres dans leurs difficultés actuelles. Prises dans leur ensemble, toutes ces mesures avaient contribué à amortir les effets de la récession sur le chômage et l'activité économique des pays en développement. Il fallait accroître les transferts de ressources vers ces pays, car leur pauvreté était un problème mondial urgent et leur croissance était nécessaire à la santé de l'économie mondiale.
4. En dépit de ces récents progrès, un certain nombre de problèmes impérieux restait à résoudre. Les délégations avaient l'occasion de mieux les comprendre et de suggérer des priorités susceptibles d'orienter les décisions des gouvernements et de favoriser les progrès sur plusieurs fronts.
5. Il existait une étroite interdépendance entre la situation économique des divers pays; tant les pays développés que les pays en développement se ressentaient des malaises économiques de l'un ou l'autre groupe et des difficultés de l'économie mondiale. L'incertitude créée par les mouvements imprévisibles des prix des

produits de base, le ralentissement ou l'interruption des approvisionnements, les changements fréquents des conditions d'investissement, les fortes poussées inflationnistes et les nouvelles restrictions commerciales avaient entamé la confiance des investisseurs et des consommateurs et compliqué la prise des décisions économiques. Se méfiant des politiques des gouvernements bénéficiaires, les investisseurs avaient souvent laissé passer des occasions de placements économiques sains. Il fallait donc accorder un rang de priorité élevé à la réalisation d'une plus grande stabilité internationale : les gouvernements pouvaient y contribuer en adoptant des politiques visant à atténuer l'incertitude, et les débats du Comité permettraient de mettre en lumière les intérêts de tous.

6. Il était évident que tous les Etats avaient intérêt à ce que le système des échanges internationaux soit plus ouvert et fonctionne mieux. Le commerce international était la source de devises étrangères la plus importante pour les pays en développement. C'était un stimulant vital qui permettrait de réaliser une croissance efficace et non inflationniste et qui donnerait aux pays et aux peuples de plus en plus d'occasions de participer à la prospérité mondiale. Les avantages qui découleraient, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, de l'issue heureuse des négociations commerciales multilatérales qui se tenaient à Genève, pourraient dépasser ceux de toute autre action soumis à l'examen de la présente session. Les travaux du Comité auraient été utiles s'il reconnaissait qu'il était important et nécessaire que quelque nation contribue activement au succès de ces négociations.

7. De nombreuses nations, toutefois, avaient besoin d'assistance pour se développer à un rythme normal, en particulier pour accroître leur productivité et assurer le bien-être des couches les plus pauvres de leur population. C'est pourquoi les Etats-Unis avaient accru leur assistance bilatérale et multilatérale ces dernières années et prévoyaient de l'accroître encore à l'avenir. D'autres pays développés, en proie pour un grand nombre à de graves difficultés économiques, avaient également accru leur aide. Mais les ressources pour le développement n'étaient pas inépuisables, et il importait par conséquent de veiller à ce qu'elles soient utilisées aussi efficacement que possible. L'aide étrangère en particulier devait contribuer à favoriser la croissance dans les conditions plus justes en améliorant la capacité de production des couches démunies et leur aptitude à pourvoir à leurs besoins essentiels.

8. Aux Etats-Unis comme dans d'autres démocraties industrialisées, les demandes d'assistance étrangère et les demandes de ressources émanant de sources nationales très diverses se faisaient concurrence. Il importait de faire des efforts pour accroître la participation des pauvres au processus de développement si l'on voulait obtenir l'appui populaire massif indispensable pour que les organes parlementaires allouent des fonds suffisants à l'assistance étrangère. Plus étroite serait la corrélation entre l'assistance étrangère et la réalisation de ces objectifs, plus grandes seraient les chances d'accroître sensiblement les transferts. Mais il fallait reconnaître aussi que chaque pays avait ses propres besoins et priorités de développement dont les donateurs devaient tenir compte. Le Comité ferait oeuvre utile s'il parvenait à définir la façon dont donateurs et bénéficiaires pourraient améliorer ensemble l'efficacité des transferts de ressources, élargir la participation au processus de développement et isoler les besoins particuliers en matière de développement qui méritaient une plus grande attention.

9. La délégation des Etats-Unis espérait qu'il s'instaurerait un échange de vues productif sur ces questions et d'autres encore. Elle s'efforcerait d'explorer les possibilités de progrès, de mieux comprendre les vues et les priorités des autres membres du Comité et de garantir que les vues exprimées au Comité seraient examinées de près en haut lieu par le gouvernement.

10. Le représentant des Etats-Unis savait bien qu'il était impossible de réaliser de progrès immédiats et que l'on n'obtiendrait pas facilement de résultats spectaculaires. De nombreux pays avaient des problèmes internes difficiles à résoudre et des priorités nationales impérieuses. Certains Etats avaient tendance à s'attacher à résoudre leurs problèmes dans l'optique des intérêts nationaux en négligeant l'objectif plus vaste du renforcement de l'économie internationale. Aux Etats-Unis et dans d'autres pays représentés au Comité, le gouvernement ne pouvait compter sur l'appui de la population pour des politiques dont elle ne voyait pas les avantages. C'est pourquoi la délégation américaine s'efforçait de répondre positivement aux idées constructives des autres délégations et de proposer elle-même des idées en vue d'accroître la prospérité, de promouvoir l'équité et d'améliorer l'efficacité de l'économie mondiale. Ce faisant, le Comité contribuerait sensiblement à assurer le bien-être des pays en développement tout en tenant compte de l'intérêt des peuples de tous les pays dont l'aide était nécessaire pour maintenir une coopération internationale constructive et poursuivre les progrès.

B

16ème séance
15 mai 1978

1. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est félicité au nom de sa délégation, des résultats auxquels avait abouti l'examen du point 1, au cours duquel l'accent avait été mis sur un certain nombre de problèmes, tels que la nécessité d'accroître les transferts des ressources pour permettre aux populations démunies d'améliorer leur productivité et leurs conditions de vie et de contribuer à la prospérité de l'économie internationale. Il était évident que le processus de développement dépendait avant tout des politiques et des ressources du pays considéré et que le commerce international était un facteur essentiel, mais les transferts de ressources étaient un complément déterminant. Ils pourraient aider les pays en développement à devenir la source de croissance de l'économie mondiale la plus dynamique dans les décennies à venir. Il existait un lien étroit entre les points 1 et 2 de l'ordre du jour : le transfert des ressources était en partie fonction des conditions générales qui régnaient dans l'économie internationale et dans les pays dont les ressources provenaient. Reconnaisant la nécessité des transferts de ressources, de nombreux pays développés s'étaient efforcés de les accroître, en dépit de la conjoncture nationale et internationale défavorable.

2. A la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI), les pays développés s'étaient engagés à accroître sensiblement le montant de l'aide publique au développement. Les Etats-Unis avaient augmenté leur assistance économique à l'étranger de 20 p. 100 en 1978 et le gouvernement avait demandé une nouvelle augmentation de 23 p. 100 pour 1979. S'étant également engagés à verser 375 millions de dollars en 1978 et 1979 au titre d'un programme d'action spécial d'un milliard de dollars visant à aider les pays à faible revenu, les Etats-Unis fournissaient 130 millions de dollars de plus pour l'aide publique au développement cette année et prenaient des dispositions pour que les 245 millions de dollars restants soient versés en 1979.

3. Dans la ligne des arrangements auxquels était parvenue la CCEI, les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE avaient décidé de relever l'objectif des dons à 86 p. 100 et d'essayer de fournir aux pays les moins développés une aide publique au développement sous forme de dons. Les Etats-Unis fournissaient toute leur aide au développement des pays les moins avancés sous forme de dons. Des mesures analogues seraient prises pour la plus grande partie de l'aide alimentaire. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) stimulerait la production alimentaire et le développement rural.

4. Les mécanismes de faveur des banques multilatérales de développement étaient particulièrement importants pour les pays les plus pauvres. Les Etats-Unis appuyaient les efforts visant à assurer la croissance réelle des engagements de prêts à la Banque mondiale. A la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, les Etats-Unis avaient convenu de verser 2,4 milliards de dollars sur un total de 7,6 milliards de dollars. Lors de la deuxième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, les Etats-Unis s'étaient engagés à verser 125 millions de dollars sous réserve de l'approbation du Congrès. Lors de la deuxième reconstitution du Fonds asiatique de développement, les Etats-Unis avaient décidé de verser 445 millions de dollars, sous réserve que le maintien de sa part traditionnelle au total soit approuvé.

5. A la réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED qui avait eu lieu récemment, les Etats-Unis avaient approuvé la décision positive prise par les pays donateurs développés d'envisager de réviser les conditions de l'aide publique au développement qu'ils avaient accordée dans le passé sur le plan bilatéral ou de prendre des mesures équivalentes, dans le but d'améliorer les courants nets d'aide publique au développement en vue de soutenir les efforts de développement de nombreux pays démunis, en particulier des pays les moins développés; ils avaient également approuvé la décision prise par le Conseil concernant la relance des travaux sur certains aspects des opérations futures liées aux problèmes de la dette des pays en développement intéressés.

6. Le Comité du développement BIRD/FMI avait fait un excellent travail de recherche sur les problèmes que posait l'amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés financiers et sur les obstacles qui s'y opposaient. Les marchés financiers des Etats-Unis étaient déjà ouverts à tous les emprunteurs, sans discrimination. Le Gouvernement des Etats-Unis encourageait les pays à étudier les possibilités d'emprunts sur le marché américain.

7. Pour ce qui était de nouvelles garanties multilatérales, les Etats-Unis attendaient de voir si les pays profitaient de la possibilité que la Banque mondiale avait actuellement d'accorder des garanties partielles. Les Etats-Unis faisaient des efforts fructueux pour encourager l'organisation de réunions entre personnalités de pays ayant des marchés financiers, prêteurs privés de pays développés et emprunteurs de pays en développement. L'extension de ses mécanismes avait permis au FMI d'améliorer récemment son aide à court terme aux pays ayant des problèmes temporaires de balance des paiements. La facilité de financement compensatoire avait été considérablement libéralisée en 1975. En une année, les emprunts étaient passés de 290 millions de dollars à 2,7 milliards de dollars environ et en 1976, plus de 60 p. 100 des prêts avaient été consentis à des pays en développement à une époque où les prix des produits de base étaient en baisse. Les tirages des pays en développement se montaient à 2,1 milliards de dollars au total, soit approximativement un tiers du retrait maximum. Le fonds fiduciaire

avait maintenant reçu un montant d'environ 1,2 milliard de dollars correspondant au produit de la vente d'or faite par le FMI pour financer à des conditions de faveur des programmes d'ajustement de balance des paiements des membres les plus démunis du FMI et aux fins de distribution directe à des pays en développement. Des prêts d'un montant de 2,5 milliards de DTS ont été consentis aux pays en développement au cours de la période 1974-1976 au titre du mécanisme pétrolier afin de les aider à faire face au prix élevé du pétrole. La nouvelle facilité proposée par Witteveen permettra de fournir 10,5 millions de dollars supplémentaires pour des ajustements à long terme, dans le cas de membres éprouvant des difficultés particulières à équilibrer leur balance des paiements.

8. Il était très important que les ressources pour le développement servent le plus possible à cette fin, en permettant une croissance équitable et l'amélioration des aptitudes des couches démunies à subvenir à leurs besoins essentiels de manière continue. Le représentant des Etats-Unis se joignait au Président pour souligner que la stratégie visant à satisfaire les besoins essentiels ne relevait pas de la charité, mais qu'il s'agissait de permettre aux couches démunies de contribuer pleinement à l'économie d'une manière autonome. C'est pourquoi cette stratégie mettait l'accent sur l'amélioration des possibilités d'emploi et des qualifications des couches démunies, le double objectif étant de relever les revenus et d'accroître la production de biens et de services. Il faudrait peut-être définir plus précisément ce que l'on entendait par croissance équitable et stratégie des besoins essentiels, mais le représentant des Etats-Unis était convaincu, à la suite des débats qui avaient déjà eu lieu, qu'il existait un vaste consensus. Il était évident que la notion de besoins essentiels ne concurrençait pas celle de progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international, mais comme l'avait suggéré le Président, qu'elle en était l'extension au sein des différents pays. En outre, il fallait absolument parvenir à faire participer les pauvres au processus de développement si l'on voulait que les organes parlementaires allouent davantage de fonds à l'assistance étrangère.

9. Les Etats-Unis se rendaient compte de l'importance que revêtaient pour les pays en développement un accès plus facile aux marchés des pays développés et des changements structurels à long terme qui leur permettent de gagner les devises étrangères nécessaires à la poursuite de leur croissance. Le représentant du Danemark avait fait observer à juste titre que les marchés des pays développés étaient demeurés ouverts, fait remarquable étant donné l'ampleur de la récente récession, le déséquilibre des balances des paiements et le chômage. Les importations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement étaient passées de 11,7 milliards de dollars en 1972 à 27 milliards de dollars environ en 1976, soit un taux de croissance de 23 p. 100 par an; les importations de textiles et de vêtements, qui constituaient l'essentiel des exportations des pays en développement, avaient augmenté de 25 p. 100 par an au cours de la même période.

10. Certains secteurs économiques des pays développés avaient dû faire des efforts considérables d'adaptation aux exportations des pays en développement. Toutefois, l'adaptation à l'évolution technologique et au glissement des rapports de compétitivité au sein d'un même système économique était généralement beaucoup plus radicale, encore que moins visible et probablement moins rapide que l'adaptation aux importations. Les pays en développement finiraient bien entendu par utiliser leurs recettes accumulées pour importer davantage, notamment des produits des industries de pointe des pays développés. Mais, dans les pays développés, l'adaptation était lente et particulièrement difficile lorsqu'il y avait beaucoup de chômeurs et que les travailleurs déplacés ne trouvaient pas de travail. Les pays en développement pouvaient faciliter les choses en ouvrant leurs marchés au fur et à mesure de leur croissance.

11. Les négociations commerciales multilatérales représentaient une occasion extraordinaire : c'est de leur issue que dépendraient les règles commerciales et l'ouverture des marchés pour de nombreuses années. Il ne fallait pas empêcher les pays en développement de contribuer activement aux négociations, car cela leur permettrait de renforcer leurs possibilités d'accès aux marchés étrangers.
12. La délégation des Etats-Unis à Genève était prête à rencontrer des représentants de pays en développement pour définir une base à partir de laquelle organiser les contributions aux objectifs généraux des négociations, et le moyen d'accorder un traitement spécial et différentiel aux pays en développement.
13. Les Etats-Unis s'efforceraient de continuer à accroître le volume de leur aide publique au développement, qu'il s'agisse de celle offerte sur le plan bilatéral ou par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. Ils se félicitaient qu'un certain nombre de pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et d'autres pays développés aient renforcé leur assistance. En reconnaissant l'importance de l'accroissement de l'assistance bilatérale et multilatérale et de la mise en oeuvre d'efforts conjoints par les donateurs et les bénéficiaires pour en maximiser l'efficacité, le Comité pourrait stimuler la coopération et l'amélioration de l'économie internationale qu'il avait été chargé de favoriser.
14. Le représentant des Etats-Unis prenait note avec satisfaction de la déclaration extrêmement constructive faite récemment par le Premier Ministre du Japon dans laquelle celui-ci annonçait que son pays s'efforçait de doubler en trois ans son aide publique au développement et d'améliorer encore les clauses et conditions auxquelles elle était offerte.
15. Les Etats-Unis donnaient leur plein appui aux efforts visant à reconstituer rapidement le capital ordinaire et le guicher des prêts assortis de conditions de faveur de la Banque interaméricaine de développement et à accroître le capital général de la Banque mondiale. Le représentant des Etats-Unis était convaincu que le Comité appuierait les efforts visant à garantir la croissance réelle des engagements de prêts de la Banque mondiale et qu'il était conscient de l'importance des institutions multilatérales de développement en tant qu'instrument indispensable des efforts d'assistance.
16. Les Etats-Unis étaient également convaincus que le PNUD devait disposer d'une meilleure base pour prévoir ses recettes et ses dépenses. Ils participeraient activement à l'examen des divers mécanismes de financement pluriannuel auquel procéderait le Conseil d'administration.
17. Les Etats-Unis approuvaient l'organisation d'une décennie des transports et des communications en Afrique, étant donné la nécessité d'avoir des programmes d'infrastructure économique et sociale appropriés pour accroître la productivité et la capacité des pays de pourvoir aux besoins essentiels. La Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement devraient mener les efforts. Les Etats-Unis étaient prêts à jouer un rôle actif et espéraient que tous les pays contribueraient au succès de la décennie.
18. Quant au renforcement des courants d'investissement, les investisseurs étrangers avaient fait preuve de capacités d'adaptation remarquable en participant à des entreprises conjointes, en exécutant des travaux de recherche-développement

dans des domaines intéressant les pays en développement, en fournissant une assistance au niveau de la formation du personnel et en utilisant les ressources humaines et physiques des pays bénéficiaires. Toutefois, le délai au terme duquel les placements en matières premières produisaient des recettes suffisantes s'était allongé et l'incertitude quant à la sécurité des placements s'était accrue. Cette situation limitait les nouveaux investissements dans les pays en développement et privait ceux-ci de l'augmentation correspondante des emplois et des recettes d'exportation. Elle risquait de provoquer à nouveau de fortes hausses des prix comme au début des années 70; on risquait également de faire monter les prix en optant pour une production coûteuse au détriment d'une production plus efficace. Le développement des investissements dépendait évidemment de la volonté des pays en développement de créer un climat favorable.

19. Les Etats-Unis étaient également convaincus qu'en créant un système multilatéral d'assurance des investissements on pourrait favoriser le développement des investissements privés dans le secteur minier et dans d'autres secteurs importants des pays en développement. La délégation américaine envisageait avec intérêt de participer aux travaux du Groupe d'experts chargé d'examiner la faisabilité d'un tel système, et le Comité voudrait peut-être réunir ce groupe dès que possible:

20. Les Etats-Unis approuvaient l'élaboration d'un code de conduite relatif aux sociétés transnationales. A cette fin, ils considéraient qu'il serait bon que les pays envoient des représentants de rang élevé à la prochaine réunion du Groupe de travail intergouvernemental de la Commission des sociétés transnationales de l'ONU, en vue de parvenir à un consensus sur des questions clefs.

21. D'autres orateurs avant lui ayant insisté sur le renforcement de la coopération dans le domaine de l'énergie, le représentant des Etats-Unis tenait à faire observer que les intérêts de tous les pays pourraient converger vers un objectif commun, à savoir aider les pays en développement à accroître leur production d'énergie. De nombreux pays en développement avaient les moyens, notamment par l'intermédiaire d'entreprises privées, d'exploiter diverses sources d'énergie nationales importantes. Les pays développés et les pays producteurs de pétrole pourraient fournir une aide technique et financière. Les Etats-Unis redoublaient déjà d'efforts dans ce domaine, comme la Banque mondiale, et étaient prêts à chercher les moyens d'accroître encore leur assistance et de favoriser la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la recherche-développement sur l'énergie.

22. Le représentant des Etats-Unis attendait les conclusions du Comité du développement BIRD/FMI relatives à l'étude conjointe sur la stabilisation des recettes d'exportation et la facilité de financement compensatoire du FMI.

23. La délégation des Etats-Unis espérait qu'il s'instaurerait un débat constructif sur ces questions et qu'il s'en dégagerait autant de points d'accord que de l'examen du point 1 de l'ordre du jour.

C

18ème séance

18 mai 1978

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a indiqué que le problème du Fonds commun était parmi ceux posés par le dialogue Nord-Sud, celui auquel les responsables compétents à Washington avaient consacré le plus de temps et d'attention. La

délégation des Etats-Unis, reconnaissant l'importance d'une stabilisation du prix des produits de base, tant dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs que dans celui de la stabilité de l'économie mondiale avait poursuivi ce but aussi bien au cours des discussions portant sur des produits déterminés qu'à l'occasion des travaux sur le problème général du Fonds commun. Lors de la dernière session de négociation, le Groupe B' avait proposé la création d'un fonds commun sous une forme que la délégation américaine avait jugé viable et qui reposait sur deux principes : autonomie des accords relatifs à chaque produit et responsabilité conjointe des producteurs et des consommateurs en ce qui concerne le financement des mesures internationales de stabilisation du prix des produits de base. Le Gouvernement des Etats-Unis avait eu de nombreux entretiens au sujet du Fonds commun avec les pays du Groupe B /et/ avec différents pays en développement, ainsi qu'avec le Secrétaire général de la CNUCED. La délégation des Etats-Unis souhaitait d'ailleurs que les négociations sur le Fonds commun reprennent dès que des perspectives raisonnables d'accord se feraient jour, et elle espérait que tous les gouvernements apporteraient leur soutien au Secrétaire général dans la recherche de bases susceptibles de permettre la reprise des négociations; il ne fallait pas exercer de pressions indues sur le Secrétaire général, mais il y avait lieu de l'encourager à poursuivre son action.

FINLANDE

A

4^eème séance

4 mai 1978

1. Le représentant de la Finlande a rappelé qu'en exposant sa position (A/AC.191/14), la Finlande avait insisté principalement sur la nécessité de procéder à des ajustements structurels dans les pays en développement comme dans les pays développés. Au lieu de reprendre cet exposé, la délégation finlandaise souhaitait examiner brièvement les points de convergence importants qui semblaient, selon elle, se dégager des documents présentés au titre du point 1 et des déclarations faites jusqu'alors.
2. Pratiquement tous les exposés soulignaient d'une façon ou d'une autre la nécessité d'une croissance économique soutenue. On était inévitablement conduit à considérer qu'il était non seulement possible mais indispensable de favoriser une croissance non inflationniste, méthodique et substantielle. Un retour à ce scénario de croissance devait être considéré comme un élément essentiel du processus d'ajustement structurel à court et à moyen terme qui devait être entamé tant dans les pays développés que dans les pays en développement.
3. En ce qui concerne le commerce mondial, il ressortait clairement des débats que l'on s'orientait vers l'acceptation d'un certain degré de discipline dans la gestion de l'offre et de la demande internationales. Des fluctuations excessives du commerce mondial ne feraient qu'entraîner des tensions économiques, politiques et sociales qui seraient inacceptables, tant sur le plan national que sur le plan international. Si la nécessité d'une certaine discipline était admise à l'échelon international, ce serait aussi le meilleur antidote contre les tendances protectionnistes qui étaient alors nettement discernables. On avait également fait ressortir que le système financier international n'avait pas permis de répondre de manière adéquate aux besoins à long terme des différents pays, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus gravement touchés. La délégation finlandaise partageait le point de vue selon lequel il faudrait à l'avenir permettre aux organismes financiers internationaux de jouer un rôle plus important dans la fourniture aux pays qui avaient besoin de ressources financières adéquates.
4. La nécessité de parvenir à un accord sur une stratégie du développement pour les années 80 ou même pour une période plus longue semblait généralement admise. Comme le Secrétaire général adjoint l'avait fait remarquer, cette stratégie devait consister notamment à définir les buts visés par les transformations institutionnelles qui devaient être réalisées et les moyens spécifiques à mettre en oeuvre pour atteindre ces buts et devait être fermement ancrée dans les réalités de la situation économique et sociale mondiale. Elle devait surtout permettre d'assurer un équilibre entre les exigences très concrètes de l'interdépendance mondiale et les impératifs de la souveraineté nationale.
5. Il s'agissait là de questions sur lesquelles, de l'avis de la délégation finlandaise, un accord assez large semblait s'être dégagé au sein du Comité et à partir desquelles on pourrait faire une synthèse des débats concernant le point I. En allant plus loin dans ce sens, le Comité pourrait mieux comprendre les liens d'interdépendance et leurs incidences et déterminer ainsi les intérêts mutuels qui liaient entre eux tous les pays et groupes de pays.

/8ème séance/
/8 mai 1978/

1. Le représentant de la Finlande a indiqué que le Comité intergouvernemental spécial du Programme intégré pour les produits de base jouait un rôle capital à ce stade des négociations sur les produits entrepris à la suite de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ces négociations avaient été laborieuses et marquées par des progrès très lents et elles avaient donné lieu à une longue série d'études sur la nature des arrangements concernant les différents produits. Leur issue dépendrait en grande partie des conclusions auxquelles aboutirait le Comité intergouvernemental spécial après avoir examiné le bilan d'ensemble des négociations sur le Programme intégré pour les produits de base en juillet 1978. La délégation finlandaise pensait comme le Président du Comité intergouvernemental spécial que le rôle de ce comité devrait être orienté vers l'action, étant donné en particulier qu'il examinerait pour la première fois le Programme intégré pour les produits de base dans son ensemble.

2. Il était symptomatique que, pour la première fois, des experts de haut niveau venant de divers pays aient participé aux négociations, aux échanges de vues et aux consultations officielles et officieuses qui avaient eu lieu au sujet du Fonds commun et du Programme intégré pour les produits de base, notamment à Genève; ces activités coïncidaient avec les préparatifs entrepris dans divers pays en vue de reprendre les négociations sur le Fonds commun. La délégation finlandaise se félicitait que des experts de haut niveau aient participé aux travaux du Comité car cela avait permis d'envisager l'interdépendance économique internationale et les négociations sur les produits de base dans une perspective plus large. A mesure que de hauts fonctionnaires et des experts de haut niveau de divers pays seraient plus étroitement associés au processus d'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies, ils permettraient à celle-ci de jouer un rôle plus actif dans le règlement des problèmes.

3. La délégation finlandaise avait noté avec satisfaction les renseignements donnés par le Secrétaire général de la CNUCED au sujet de l'état des négociations sur le Fonds commun, et elle exprimait l'espoir que la Conférence de négociation sur le Fonds commun reprendrait dès que possible sur la base solide que constituait le large consensus qui s'était dégagé sur les deux problèmes les plus délicats qui se posaient au sujet du Fonds.

/13ème séance/
/11 mai 1978/

1. Le représentant de la Finlande a dit que le Comité avait pour tâche principale de donner une dimension politique au débat international sur les questions économiques. Il faudrait qu'il s'attache avant tout à définir les problèmes communs et qu'il cherche à devenir un instrument essentiel du dialogue Nord-Sud. Néanmoins, il importait tout autant que le Comité joue un rôle plus résolument orienté vers l'action et qu'il donne une impulsion de caractère politique à l'examen détaillé des divers aspects de ce dialogue au sein d'organes tels que

le Conseil économique et social, le Conseil du commerce et du développement et la CNUCED. Le rôle du Comité devrait être de compléter et non de refaire le travail des organisations internationales en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre économique international.

2. La présente session du Comité avait montré que l'on s'accordait généralement à penser que l'économie mondiale devait retrouver un rythme de croissance adéquate, régulier et non inflationniste et qu'il fallait procéder à des transformations structurelles, dans les pays développés comme dans les pays en développement, pour pouvoir utiliser efficacement les ressources mondiales et les répartir plus équitablement; il avait été également admis que des ajustements à court terme opérés en fonction d'objectifs appropriés seraient également utiles pour atteindre ces buts à long terme et qu'en supprimant les incertitudes qui pesaient sur le développement économique, on accélérerait la reprise tant à court terme qu'à long terme. Il avait en outre été reconnu que l'accroissement des transferts de ressources jouait un rôle important dans le processus d'ajustement, dans la mesure où les pays en développement en profitaient immédiatement cependant que les pays industrialisés en tiraient des avantages à plus long terme, et que les organismes financiers internationaux devraient également jouer un rôle plus important en fournissant des ressources financières adéquates aux pays qui en avaient besoin de façon à contribuer aux efforts d'ajustement à long terme qu'ils accomplissaient sur le plan intérieur.

3. Il faudrait parvenir à un accord le plus large possible dans le document final de la session afin de conserver le plan de travail orienté vers l'action qui avait été adopté et qui avait une importance capitale dans le processus national de prise de décisions qui était à la base de toute action internationale.

4. En ce qui concernait la question de l'endettement, le représentant de la Finlande a rappelé que dès la quatrième session de la CNUCED, son gouvernement avait décidé de ne plus avoir recours à la formule du crédit de développement pour aider les pays les moins avancés et d'apporter cette assistance sous forme de dons. Le Gouvernement finlandais avait décidé maintenant, sous réserve de l'approbation du Parlement, de passer par profits et pertes les sommes dues au titre du remboursement des crédits de développement consentis à ces pays et à d'autres pays se trouvant dans une situation comparable dans le cadre des programmes d'assistance bilatérale de la Finlande. Le Gouvernement finlandais avait l'intention d'entamer les pourparlers nécessaires avec les pays bénéficiaires pour donner effet à cette décision.

FRANCE

A

15ème séance

14 mai 1978

1. Le représentant de la France a déclaré que sa délégation partageait les préoccupations exprimées par le représentant de la Communauté économique européenne et qu'elle souscrivait aux idées exposées au Comité par d'autres pays de la Communauté - la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni - notamment en ce qui concerne l'énergie. Compte tenu des interventions faites au Comité, la délégation française souhaitait insister plus spécialement sur trois points.

2. Premièrement, comme le Secrétariat l'avait souligné dans son analyse, le climat d'incertitude qui régnait dans les relations économiques internationales avait des conséquences néfastes. Les fluctuations désordonnées des monnaies, l'inefficacité des processus d'ajustements des balances des paiements et la menace du protectionnisme étaient autant d'éléments qui avaient des effets négatifs sur la situation économique des pays en développement, comme des pays développés. Pour dissiper ces incertitudes et s'acheminer vers l'instauration du nouvel ordre économique mondial, il fallait établir des mécanismes stabilisateurs destinés à lutter à la fois contre les fluctuations excessives des cours des matières premières et contre celles des monnaies. Pour sa part, la France avait toujours œuvré dans ce sens. Les initiatives prises par les pays de la CEE au récent Sommet de Copenhague servaient aussi les intérêts de la communauté internationale.

3. Deuxièmement, dans les circonstances difficiles que le monde était en train de traverser, chaque pays devait prendre ses responsabilités. Les pays de la Communauté avaient accepté, pour leur part, les disciplines qu'exigeait la situation. C'est ainsi que le Gouvernement français poursuivait depuis plusieurs années une politique d'assainissement économique et financier qui devait lui permettre d'asseoir la croissance économique sur des bases nouvelles et contribuer au maintien d'une croissance soutenue et au développement des relations économiques entre pays industrialisés et pays en développement.

4. Troisièmement, la délégation française partageait les préoccupations exprimées par le Président du Groupe des 77 en ce qui concerne les menaces protectionnistes qui se faisaient jour dans le monde. La France, comme les autres pays membres de la CEE, avait toujours plaidé en faveur de la liberté des échanges. Ses échanges commerciaux avec les pays en développement, dont elle importait non seulement des matières premières mais aussi des produits industriels, occupaient une place accrue dans son commerce extérieur.

5. Toutefois, aucun pays ne pouvait accepter les perturbations massives provoquées par une compétition internationale anarchique. Pour éviter la montée du protectionnisme, il fallait assurer, au cours des années à venir, une croissance ordonnée des échanges, grâce à des règles collectivement fixées et acceptées. En ce qui concerne les prix des matières premières, le Gouvernement français avait toujours prôné la concertation et l'organisation des marchés afin d'éviter les fluctuations excessives de ces prix et les perturbations en résultant dans les économies des pays exportateurs ou importateurs. La croissance ordonnée des échanges commerciaux répondait à ce même souci.

B

/11ème séance/

/10 mai 1978/

1. Le représentant de la France a déclaré que le Gouvernement français accueillait avec intérêt et sympathie la création du Comité plénier, qui était un événement significatif dans le processus de la coopération économique internationale, et, plus particulièrement, dans le dialogue Nord-Sud. C'est parce qu'il était convaincu de la nécessité durable de ce dialogue que le Gouvernement français avait, plus de trois ans auparavant, pris avec le Gouvernement saoudien l'initiative de provoquer la réunion de la conférence qui s'est ensuite dénommée Conférence sur la coopération économique internationale.

2. La Conférence avait largement rempli son rôle en permettant aux gouvernements et à l'opinion publique de mieux percevoir l'interdépendance des économies. Il appartenait maintenant aux Nations Unies de poursuivre et d'approfondir le dialogue. Pour ce faire, il était logique de commencer par un examen de la situation économique mondiale, puis de procéder à un débat sur les transferts de ressources, qui sont l'un des éléments moteurs de l'évolution des rapports Nord-Sud. Cette évolution ne pouvait cependant pas être isolée du reste de l'évolution générale de l'économie mondiale; ce n'était qu'en la replaçant dans ce contexte qu'il serait possible de déterminer la compatibilité des indispensables changements avec les nécessités d'une bonne gestion de cette économie. Il fallait donc à tout instant bien connaître la situation économique pour mesurer le possible car l'ignorer reviendrait à rendre le changement impossible.

3. Pour l'instant, c'était surtout la nécessité d'une reprise de la croissance ainsi que la correction des déséquilibres qui devaient retenir l'attention. Le ralentissement de la croissance, qui risquait de durer, selon certains, se traduisait un peu partout par un climat d'incertitude qui exerçait une influence dissuasive sur les investisseurs et expliquait certaines tendances au protectionnisme, alors que le commerce mondial avait besoin d'une expansion aussi harmonieuse et ordonnée que possible des échanges. Toute reprise de la croissance supposait d'abord une lutte sévère contre l'inflation, qui n'était pas le propre de tel ou tel groupe de pays ni de tel ou tel système économique. Il appartenait donc à chacun de faire son examen de conscience et de procéder aux assainissements nécessaires, quel qu'en fût le prix.

4. La reprise de la croissance serait d'autant plus facile que la stabilité monétaire reviendrait peu à peu. Le retour à un véritable système monétaire international était sans doute un objectif lointain mais c'était s'en rapprocher que de chercher à maintenir des relations de change aussi stables que possible. Elle bénéficierait aussi de la stabilité des prix des matières premières. Le succès des négociations sur les accords de produits et sur le Fonds commun constituerait un important pas en avant. En ce qui concerne les hydrocarbures, par exemple, le représentant de la France s'est borné à rappeler que, dans ce domaine aussi, la coopération s'imposait. L'orientation que la France et ses partenaires de la Communauté économique européenne s'étaient donnée - en se fixant un rythme annuel de croissance de 4,5 p. 100 d'ici au milieu de l'année 79, témoignait de leur volonté de faciliter la relance et, partant, de soutenir la croissance des pays en développement et de stimuler les échanges internationaux.

5. Toutefois, une action concertée qui ne s'accompagnerait pas d'autres mesures, notamment d'un processus harmonieux d'ajustement industriel, ne saurait suffire. L'industrialisation du tiers monde était une nécessité et il était indispensable que les pays déjà fortement industrialisés adaptent leurs appareils de production et les restructurent en fonction de l'apparition de nouveaux producteurs. En même temps, il fallait veiller à ne pas aggraver la crise, le chômage et la stagnation dans des pays industrialisés. Concilier ces impératifs supposait une vaste coopération entre tous les secteurs de l'économie, aussi bien publics que privés. Il fallait qu'ils s'éveillent aux nouvelles conditions de la concurrence internationale et se tiennent constamment au courant des possibilités et des décisions concernant les investissements, notamment pour éviter des surcapacités.

6. Pour autant que cette évolution ne s'accompagnerait pas de phénomènes exagérément perturbateurs, elle permettrait l'apparition d'un nouveau type de commerce international dont chacun devait accepter les conséquences. Ce n'était

qu'ainsi que la communauté internationale pourrait vivre réellement l'interdépendance. Il fallait que la communauté internationale se rende compte que l'"économie mondiale" était d'ores et déjà une réalité.

7. Il était clair que dans une économie mondiale encore profondément déséquilibrée et sujette à une croissance plus lente, les transferts de ressources étaient encore plus nécessaires qu'auparavant. Depuis peu, la répartition de ces transferts s'était caractérisée par un gonflement des flux d'origine privée par rapport aux apports publics; ceux-ci n'en revêtaient pas moins une importance primordiale pour un grand nombre de pays en développement dépourvus de ressources. Il était indéniable que cette aide avait stagné récemment mais, malgré les difficultés économiques, il fallait se remettre en marche et tenir les engagements pris.

8. Au cours des dernières années, les bases de l'action internationale avaient eu tendance à s'élargir, notamment à la suite de la participation de certains pays pétroliers; pour le représentant de la France, ces bases devaient s'élargir encore davantage. Il était en effet indispensable que tous les pays fassent oeuvre de solidarité, dans un souci de justice, d'humanité et d'efficacité, indépendamment de leur évolution historique ou de leur régime économique et social. La question du volume de l'aide publique au développement était essentielle et la proportion de 0,7 p. 100 devait demeurer le but à atteindre. Un véritable effort dans ce sens permettrait de doubler les sommes mises à la disposition du tiers monde, ce qui représenterait à peu près le montant du déficit des pays importateurs de pétrole. Un tel effort devait se faire par étapes, compte tenu d'impératifs économiques et budgétaires ne s'imposant pas à chacun avec la même rigueur. La France était déjà très proche de l'objectif de 0,7 p. 100 et entendait faire le nécessaire pour l'atteindre dans les meilleurs délais.

9. Chaque pays donateur devait déterminer lui-même dans quelle proportion son aide serait distribuée par des canaux bilatéraux ou multilatéraux. Chaque pays donateur devait aussi pouvoir décider en toute souveraineté quels seraient les bénéficiaires de son aide bilatérale. A cet égard, les donateurs devaient considérer comme une priorité morale la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays les plus défavorisés. Comme certaines institutions financières internationales étaient particulièrement aptes à venir en aide à ces pays, la France entendait accroître ses contributions à ces institutions, et son aide multilatérale augmenterait de 25 p. 100 en 1978. Le représentant de la France a fait observer qu'il ne saurait être question d'intervenir dans les politiques internes mais que la communauté internationale avait la responsabilité commune de veiller à ce que l'aide s'adresse aux groupes les plus déshérités de la population, quelle que soit la méthode utilisée pour y parvenir.

10. Enfin, la délégation française a exprimé l'espoir que les débats du Comité ne se perdent pas dans de multiples directions et ne fassent pas passer l'économie avant le politique ou vice-versa. Il s'agissait de regarder en face les réalités économiques, avec la volonté politique de les faire évoluer vers un monde meilleur, plus juste et moins déséquilibré, tâche à laquelle la délégation française serait toujours disposée à contribuer activement.

INDE

/4ème séance/

/4 mai 1978/

1. Le représentant de l'Inde a fait observer que, bien que le malaise économique actuel ait été très diversement interprété selon le régime économique et social ainsi que le niveau de développement technologique du pays étudiant le problème, il était généralement admis que les Etats étaient étroitement interdépendants et qu'un nouvel ordre économique international était nécessaire. On reconnaissait que de grandes inégalités entre pays conduisaient à l'agitation et à l'instabilité. Il fallait admettre que les avantages de la science et de la technique modernes ne pouvaient pas être monopolisés : tous les Etats devaient en profiter.
2. De l'avis de la délégation indienne, il était possible non seulement de venir à bout de la pauvreté mais d'en venir à bout dans un avenir assez proche. Il suffisait de volonté politique, et le Comité avait été constitué pour encourager la volonté politique et la compréhension nécessaires à l'instauration du nouvel ordre économique international. Il fallait que le Comité accorde une attention toute particulière à certaines questions : le transfert des ressources, qui jouait un rôle très important dans le processus du développement; la réforme du système monétaire international ainsi que la nécessité de faire reposer ce système sur des droits de tirage spéciaux, les pays en développement jouant pour leur part un plus grand rôle dans le processus de prise des décisions; la charge de la dette; les échanges internationaux et la montée du protectionnisme; enfin, le Fonds commun qui serait un élément essentiel du Programme intégré pour les produits de base, une partie du Fonds commun étant utilisée pour optimiser les recettes d'exportation des produits de base, par voie de diversification, traitement, recherche et développement.
3. Les problèmes dont le Comité était saisi étaient de la plus grande importance et requéraient de toute urgence des solutions; ces solutions devaient être recherchées et mises en pratique collectivement. Elles devaient reposer sur les principes de l'équité, de l'égalité souveraine ainsi que de la communauté et de la mutualité des intérêts des Etats. Elles devaient faire appel à l'auto-suffisance et à l'auto-assistance. Il fallait aussi que ces problèmes puissent être abordés diversement car il ne pouvait y avoir de solution applicable à tous. En outre, chaque pays ou groupe de pays avait des tâches et des obligations différentes et, pour s'en acquitter, il fallait qu'il fasse certains sacrifices. Aussi bien ces tâches que ces sacrifices dépendraient des possibilités de chaque pays; ils ne pouvaient pas être les mêmes dans tous les cas.
4. Enfin, il ne fallait pas oublier qu'on ne pouvait pas se contenter de demi-mesures. Il faudrait parvenir à des accords satisfaisants dans tous les domaines dont s'occupait le Comité, sinon ses travaux apparaîtraient comme voués à l'échec. Il fallait donc que le Comité commence par veiller à l'application des décisions déjà prises, résoudre les divergences de vues existantes et chercher de nouveaux moyens pour parvenir à l'objectif commun à tous.

JAMAÏQUE

A

/3ème séance/

/3 mai 1978/

1. Parlant au nom du Groupe des 77, le représentant de la Jamaïque a déclaré que le Comité plénier représentait une grande innovation dans le système des Nations Unies et qu'il serait appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans l'Organisation et dans les relations entre les gouvernements membres et elle. Il était très important que tous les organismes et institutions du système des Nations Unies considèrent le Comité plénier comme une institution à leur disposition et au sein de laquelle ils pouvaient eux-mêmes jouer un grand rôle.
2. Le Groupe des 77 avait abordé la première réunion de fond du Comité en étant pleinement conscient de ce qu'elle représentait pour l'Organisation des Nations Unies, pour la communauté internationale, et surtout pour l'avenir des relations entre pays développés et pays en développement. Cette réunion avait permis de mieux comprendre les problèmes généraux et certaines questions précises et d'arriver à des conclusions orientées vers l'action qui feraient progresser l'instauration du nouvel ordre économique international. Le Comité devrait être à la hauteur de ces objectifs sinon les difficultés auxquelles se heurtait déjà la communauté mondiale du fait de l'absence de tout progrès réel vers la restructuration du système économique international au profit des pays en développement seraient encore aggravées. Le Comité commençait ses travaux par un examen de l'état de l'économie mondiale et étudierait en particulier l'effet produit par les graves difficultés actuelles sur l'économie des pays en développement. En inscrivant cette question à l'ordre du jour, on avait surtout eu pour objectif de faire clairement apparaître les grands problèmes influant sur l'état du système économique mondial et sur les rapports entre pays et groupes de pays, ainsi qu'entre secteurs et autres éléments différents du système économique. Pour l'examen de cette question, un certain nombre de documents avaient été établis par le Secrétariat et par quelques délégations, notamment le document A/AC.191/17 qui avait été présenté au nom du Groupe des 77.
3. La plupart des principaux éléments de la question, et notamment les problèmes critiques posés par la situation économique internationale, étaient très clairs et avaient été définis dans les documents dont était saisi le Comité. La situation se résumait au fait que les économies des pays industrialisés n'étaient toujours pas en mesure de retrouver un taux de croissance régulier et suffisant sans risquer en même temps l'inflation, ni de résoudre leurs graves problèmes de chômage et d'instabilité des taux de change. Les difficultés auxquelles se heurtaient les pays en développement, même ceux qui avaient réussi à conserver un taux de croissance modéré, étaient également très graves et résultaient en grande partie de l'état des économies des pays industrialisés et de la nature du système économique. Les pays en développement avaient été gravement touchés par l'instabilité du taux de change de certaines devises importantes, par la détérioration de leurs termes de l'échange, par l'insuffisance des moyens dont ils disposaient pour financer le déficit de leur balance des paiements et, en conséquence, par leur endettement croissant. Comme il était indiqué dans le document A/AC.191/4 établi par le Secrétariat, la situation économique actuelle avait renforcé dans les pays en développement le sentiment de vulnérabilité aux secousses extérieures et provoqué dans les pays développés des controverses considérables au niveau des politiques extérieures.

4. Il importait avant tout de bien comprendre que l'économie mondiale ne souffrait pas simplement d'une récession prolongée mais de problèmes d'ordre fondamental. Un nombre de plus en plus important d'analystes et de commentateurs, notamment dans les pays industrialisés, en venaient à la conclusion qu'on ne pouvait plus compter sur les stimulants qui avaient provoqué la croissance énorme que les pays industrialisés surtout avaient connue après la guerre, et qu'à l'avenir il faudrait, pour maintenir la croissance, pratiquer des transformations radicales et adopter de nouvelles optiques. Au cours des derniers mois, les commentaires émanant de hautes personnalités gouvernementales, de particuliers et d'institutions des pays industrialisés indiquaient tous qu'un grand nombre de ces pays avaient perdu confiance dans le système économique et dans son aptitude à continuer à fournir les mêmes avantages que par le passé. En outre, il y avait eu, dans les pays industrialisés, une tendance croissante à mettre en avant les problèmes et les tensions politiques qui avaient été provoqués par la persistance des difficultés économiques. La situation était rendue plus difficile par ce que certains observateurs occidentaux définissaient comme l'inaptitude des démocraties soi-disant libérales (surtout les pays occidentaux industrialisés) à accepter la discipline et les restrictions à la consommation que les circonstances actuelles imposaient, et de comprendre et d'accepter que l'avenir pourrait exiger d'eux plus de réalisme et de modération dans ces domaines, ainsi que des ajustements importants dans leurs systèmes économiques en vue de satisfaire non seulement leurs propres besoins mais également ceux de la communauté internationale.

5. Dans ces conditions, certains pays avaient réclamé une collaboration plus efficace entre les démocraties industrialisées en partant du principe que si les points de vue et les mesures contradictoires touchant la situation économique faisaient place à des politiques et à des mesures étroitement coordonnées, on irait vers un assainissement du système économique actuel. D'autres estimaient que la prospérité future des pays industrialisés, sur le plan économique et d'autres, dépendrait de plus en plus de leur aptitude à collaborer de manière efficace et équitable avec les pays en développement. Ils ont souligné en particulier la dépendance croissante des pays industrialisés vis-à-vis des pays en développement pour les matières premières, et les avantages mutuels considérables qui résulteraient de l'établissement de relations dans lesquelles les pays en développement joueraient pleinement leur rôle et bénéficieraient pleinement de leur participation aux affaires économiques mondiales. Dans le cas du transfert de ressources, on a fait valoir les avantages directs que les pays industrialisés retireraient d'un accroissement important de ces flux de ressources, en mettant l'entraide à l'ordre du jour. Cette situation avait fait apparaître la nécessité de l'instauration du nouvel ordre économique international sous un nouveau jour. Bien que tous ne partagent pas les vues des pays en développement concernant la nature de ce nouvel ordre économique international, tous avaient reconnu la nécessité de réaliser des changements structurels profonds dans le système et dans les relations entre pays.

6. Les pays en développement ont fait valoir que la situation actuelle renforçait la valeur de leurs arguments en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'exposé présenté par la Norvège (A/AC.191/9) contenait certaines remarques intéressantes sur l'interdépendance des économies des pays développés et des pays en développement et sur les moyens de faire fructifier les possibilités illimitées d'investissement et de consommation des pays en développement, ce qui permettrait aussi de stimuler l'économie mondiale dans son ensemble.

L'exposé présenté par la Finlande soulignait le fait que dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'ajustement structurel était un élément essentiel du nouvel ordre économique international et faisait remarquer qu'on avait déjà commencé de procéder à des ajustements structurels au niveau des relations commerciales et de l'économie mondiale et qu'on les poursuivrait, en donnant de plus grandes possibilités d'exportations aux pays en développement, possibilités qui, à leur tour, conduiraient à un accroissement du commerce mondial dont les avantages se feraient sentir pour tous les pays.

7. Le rapport du Secrétaire général (A/AC.191/4) soulignait le fait que le transfert de ressources nécessaires pour que les pays développés reconvertissent celles de leurs industries qui faisaient concurrence aux importations en industries à productivité plus élevée en vue d'adapter leurs structures aux importations en provenance du monde en développement était, en termes relatifs, remarquablement modeste. Le refus d'accepter le caractère inévitable de ces changements et la nécessité de les effectuer d'une manière consciente et constructive était à la base des difficultés que connaissaient les relations économiques internationales, et notamment les relations entre les pays en développement et les pays développés. Le rapport du Secrétaire général avait clairement fait apparaître à quel point les institutions existantes limitaient le champ d'action des pays en développement, en les empêchant de promouvoir ou même de protéger leurs propres intérêts économiques, et de contribuer efficacement et pleinement aux intérêts généraux de la communauté mondiale. L'exposé mettait en relief les défauts particuliers du système financier international et les insuffisances tant au niveau du volume des transferts de ressources aux pays en développement qu'au niveau des modalités de transfert de ces ressources. L'impossibilité d'arriver à un accord sur certains aspects importants de la réforme du système monétaire international était un des principaux facteurs à l'origine de la situation mondiale actuelle. Ces questions particulières seraient examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Transfert de ressources réelles aux pays en développement".

8. On ne pouvait manquer, en examinant les facteurs qui influent sur l'économie mondiale, d'accorder une grande attention aux politiques et aux relations commerciales. Les difficultés dans ce domaine avaient été aggravées par les mesures protectionnistes auxquelles les pays développés avaient de plus en plus souvent recours. Même chez ceux qui croyaient le plus aux vertus de l'économie de marché, le désir de protéger ce qui semblait être l'intérêt national dans une situation vraiment difficile l'emportait sur la fidélité à ces idées. Cette situation avait donné naissance à la notion de "libre échange organisé", système qui, tout en reconnaissant la valeur du libre échange, prévoyait un certain dirigisme dans les cas où l'absence de restrictions commerciales risquerait de causer des perturbations.

9. Compte tenu des difficultés affectant les échanges commerciaux et des conditions défavorables dont les pays en développement avaient souffert dans ce domaine en raison des circonstances historiques, il était crucial d'arriver à un accord dans les négociations en cours au sein du système des Nations Unies et des organisations apparentées, en particulier en ce qui concerne le Programme intégré pour les produits de base, le Fonds commun et les négociations commerciales multilatérales. Il était à espérer que les réunions du Comité ainsi que les autres débats internationaux permettraient de développer l'esprit de coopération et de mieux reconnaître la réalité de l'interdépendance mondiale.

10. La situation que décrivait le Secrétaire général et qui pour beaucoup de pays constituait une crise du système économique mondial, était intervenue à une époque où un certain nombre d'événements politiques avaient des répercussions importantes sur l'attitude adoptée par les pays à l'égard des questions relatives aux relations économiques. Le mouvement pour la libération des peuples de l'Afrique australe cherchait de plus en plus à s'opposer au maintien de la collaboration économique entre certains pays industrialisés et les régimes racistes des minorités blanches au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud. En particulier, les pressions exercées au niveau international en vue de diminuer ou d'éliminer le soutien économique au régime sud-africain avaient considérablement augmenté au cours des derniers mois, et on faisait de plus en plus pression sur les sociétés et les institutions financières de certains pays industrialisés pour arriver à leur faire rompre toutes relations avec l'Afrique du Sud. Pour beaucoup de pays par conséquent, il existait des rapports étroits entre le combat mené pour la libération en Afrique australe et le problème général de l'instauration de relations économiques mondiales équitables.

11. Le monde était de plus en plus préoccupé par les dangers que présentait la course aux armements et par l'ampleur des ressources qui lui étaient consacrées; c'est pourquoi il avait été prévu d'organiser en 1978 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet et d'entamer les préparatifs d'une conférence mondiale. Les efforts faits pour réduire d'une manière importante les budgets militaires et utiliser les ressources ainsi libérées aux fins du développement avaient augmenté.

12. La situation était particulièrement difficile pour les pays en développement qui devaient redoubler d'efforts non seulement pour hâter leur propre développement mais également pour arriver à l'autonomie collective. Ils devaient également s'efforcer de rendre leur participation à l'économie mondiale plus efficace et plus importante et à cette fin ils devaient, chacun de leur côté et collectivement, mieux comprendre les facteurs qui influaient sur leur propre développement, sur l'économie des autres pays et sur le système mondial.

13. De l'avis du Groupe des 77, l'examen de cette question au sein du Comité pouvait contribuer d'une manière efficace aussi bien aux travaux de la session en cours qu'à ceux des sessions à venir. En examinant de près l'état du système économique international on ne pouvait que constater la nécessité de transformations radicales et de nouvelles approches. En dépit de profondes divergences d'opinions, tous les membres du Groupe étaient contraints d'admettre qu'il leur fallait désormais faire preuve d'une imagination et d'une inspiration créatrices du même ordre que celles qui avaient conduit une génération plus tôt à la création d'un nouveau système économique et à la fondation de l'organisation des Nations Unies. La différence essentielle serait qu'en créant un système économique international juste, équitable et efficace, on tiendrait compte des intérêts de tous les peuples et de tous les pays. L'économie mondiale ne pouvait être forte et poursuivre sa croissance que si on mettait en valeur le potentiel des pays en développement et si eux-mêmes étaient résolus à jouer pleinement leur rôle dans les affaires économiques internationales.

1. Le représentant de la Jamaïque a déclaré que l'examen des problèmes au titre du point 1 de l'ordre du jour avait donné lieu à un débat très intéressant et qu'il était reconnaissant à ceux qui y avaient contribué soit par des déclarations orales soit par des exposés écrits. Toutefois, il souhaitait faire quelques observations sur certains points, et notamment sur l'importance de plus en plus grande de la notion d'interdépendance, notion qui prenait un sens beaucoup plus positif qu'auparavant.
2. Les représentants semblaient vraiment être tombés d'accord sur la définition de la situation économique mondiale et sur la nécessité d'une transformation radicale. Le représentant de la Jamaïque espérait qu'on se souviendrait d'un des points qui avaient été dégagés au cours du débat, à savoir que les pays en développement pouvaient non seulement profiter de la future prospérité mondiale, mais également y contribuer d'une manière importante, et qu'en accroissant le transfert de ressources à ces pays on les aiderait tant dans leurs propres efforts que dans leur contribution à l'effort mondial.
3. Comme le représentant de l'Inde l'avait fait remarquer, ces questions avaient été examinées à plusieurs reprises mais si on était d'accord sur le diagnostic, les opinions divergeaient quant à l'ordonnance à prescrire; et pourtant une action s'imposait. Il espérait que la réunion actuelle du Comité plénier renforcerait chez tous le désir de prendre des mesures constructives. On pouvait bien sûr définir le rôle du Comité de différentes manières : la définition du représentant de la Nouvelle-Zélande qui avait donné au Comité le titre d'architecte de la transformation était particulièrement intéressante. On avait également parlé de la nécessité d'effectuer des changements structurels et de provoquer une reprise de la croissance mondiale.
4. Les pays du Groupe des 77 avaient fait valoir qu'en stimulant la croissance des pays en développement, on jetterait les bases nécessaires à long terme au maintien de la croissance. A leur avis, l'inverse était à éviter, à savoir ne rien faire pour modifier la situation dans ces pays avant d'avoir à nouveau stimulé par des moyens conventionnels la croissance dans les pays industrialisés sans en même temps effectuer les changements structurels ou autres nécessaires. La délégation jamaïquaine espérait que les divergences d'opinions sur ce point ne seraient pas irréconciliables et que les débats permettraient surtout de bien faire apparaître la nécessité d'améliorer les mécanismes de financement et les modalités de transfert de ressources pratiqués par les institutions financières.
5. La délégation jamaïquaine a accueilli avec satisfaction les observations soulignant l'importance cruciale du commerce extérieur en tant que source de devises pour les pays en développement en y voyant de nouveaux arguments en faveur de l'ouverture des marchés, du programme intégré et du Fonds commun.

6. L'ancien système économique international avait maintenu dans les affaires économiques, politiques et culturelles certaines formes de dépendance tout à fait contraires aux intérêts des pays en développement, dont la plupart venaient d'accéder à l'indépendance. Ce type d'influence ne devrait pas exister dans le nouveau système.

7. Passant à la question de l'aide, le représentant de la Jamaïque a déclaré que c'était un mécanisme de transition très utile mais dont la création remontait à 20 ou 30 années. Depuis lors, on avait pu constater que, même dans les meilleures conditions, l'aide n'avait qu'un effet limité. La délégation jamaïquaine espérait que tout en conservant une très grande importance, cet élément pourrait désormais être combiné avec les changements structurels et autres qui s'imposaient, et sans lesquels tous les efforts ne produiraient qu'un effet très réduit.

8. La nécessité de faire accepter par l'opinion publique la notion d'aide à l'étranger était une réalité politique qu'on ne pouvait ignorer, mais il s'imposait également de faire comprendre à l'opinion publique qu'il ne s'agissait pas seulement de soulager la misère ou de permettre aux pays en développement de résoudre leurs difficultés immédiates, mais d'une question vraiment fondamentale qui était celle de la survie de l'humanité. Dans de nombreux pays, on n'était pas vraiment au courant de cet état de choses et les jugements portés sur l'aide à l'étranger reposaient par conséquent sur des erreurs d'interprétation dangereuses. On aurait tout à gagner à bien renseigner l'opinion publique et en particulier les responsables sur ce sujet, sur les avantages mutuels découlant de ces courants de ressources. La République fédérale d'Allemagne venait de prendre une mesure très intéressante dans ce sens. Eliminer les conceptions erronées de l'aide à l'étranger était une tâche à laquelle tous les pays devaient s'atteler.

9. Finalement, se référant à l'observation faite par le représentant de la Nouvelle-Zélande au sujet de la rigidité des positions de chaque groupe, le représentant de la Jamaïque a déclaré que le Groupe des 77 acceptait les différences de situations, d'opinions et d'intérêts existant entre les groupes et même au sein du Groupe des 77. Il a exprimé l'espoir que dans le nouveau système mondial, les pays ayant des intérêts communs seraient plus libres d'avoir des contacts entre eux, même si ces contacts ne s'inscrivaient pas dans le cadre des groupements. Toutefois, l'unité était essentielle pour le Groupe des 77, non seulement parce que les pays de ce groupe avaient de nombreux intérêts en commun mais, surtout, parce qu'ils avaient tous été très défavorisés sur le plan économique, politique et autre; et d'ailleurs, ils étaient encore défavorisés sur le plan économique. Au cours de ce débat, les membres du Comité semblaient avoir accepté plus profondément la nécessité de l'instauration du nouvel ordre économique international. S'il en était ainsi, il n'en devenait que plus que nécessaire d'adopter des approches positives au sein du Comité ainsi que dans d'autres instances, en vue de traduire en termes concrets cette nouvelle prise de conscience, et d'entamer le processus de transformation générale et de développement mondial.

16ème séance
15 mai 1978

1. Le représentant de la Jamaïque, parlant au nom du Groupe des 77, a déclaré que le débat mené au sein du Comité sur l'état de l'économie mondiale avait permis de mieux comprendre les problèmes en jeu. Au nombre de ces problèmes figurait celui du transfert de ressources réelles aux pays en développement, que le Comité s'apprêtait maintenant à examiner au titre du point 2 de l'ordre du jour et qui demandait des mesures urgentes. La question du transfert de ressources réelles était étroitement liée aux questions commerciales, financières et monétaires ainsi qu'au transfert de technologie, et il fallait l'étudier du point de vue des avantages mutuels que pouvaient entraîner ces transferts en stimulant aussi bien les économies des pays en développement que celles des pays développés. Le Groupe des 77 souhaitait souligner de nouveau qu'il fallait assurer des transferts de ressources suffisants pour améliorer la situation économique mondiale et la coopération internationale. L'augmentation de ces transferts aiderait également à résoudre les difficultés mondiales actuelles.
2. Dans le document de travail No 1, le Groupe des 77 avait présenté les principaux aspects de la question du transfert des ressources qu'il souhaitait voir examiner par le Comité. La CNUCED avait également fait une précieuse contribution en présentant un document d'information (A/AC.191/7 et Corr.1) qui avait été complété par une déclaration orale du Secrétaire général de cette organisation. Les divers organismes du système des Nations Unies devaient collaborer de la manière la plus étroite possible aux travaux du Comité plénier. Le représentant de la Jamaïque avait également pris note des remarques du représentant des Etats-Unis sur l'accès aux marchés de capitaux et sur les facilités d'accès à ce type de marchés aux Etats-Unis, sur la question de l'entrée des importations en provenance des pays en développement dans les pays industrialisés, et sur la nécessité de terminer les travaux d'élaboration d'un code de conduite à l'intention des sociétés transnationales.
3. Au début de la décennie, on avait fixé pour les pays en développement des objectifs minimums de croissance, et notamment des objectifs précis concernant le volume des transferts de ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins financiers et des délais déterminés pour la réalisation de ces objectifs. Les directives essentielles pour le transfert de ressources aux pays en développement étaient énoncées dans les dispositions de la Stratégie internationale du développement, ainsi que dans les décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, et dans les décisions de la Conférence sur la coopération économique internationale. Toutefois, l'évolution de la coopération financière entre pays développés et pays en développement n'avait pas du tout été à la hauteur de ces engagements, en particulier en ce qui concerne l'objectif de 0, 7 p. 100 du PNB qui avait été fixé pour l'aide publique au développement. Si les conditions de l'aide fournie aux pays les moins avancés s'étaient améliorées, les modalités des transferts de ressources étaient restées les mêmes, et les transferts financiers n'avaient pas été adaptés aux besoins des pays en développement.

A l'heure actuelle, le volume des ressources transférées par les pays développés aux pays en développement au titre de l'aide publique au développement représentait un pourcentage inférieur de leur produit national brut qu'au début de la décennie, bien qu'un certain nombre de pays industrialisés fissent généreusement exception à cette règle. En règle générale, les transferts n'avaient pas été continus et avaient diminué en termes réels, et l'aide publique au développement avait souvent été liée à des conditions semblables à celles que l'on trouvait dans les programmes d'assistance des pays donateurs.

4. L'exposé du Groupe des 77 indiquait dans ses grandes lignes les changements nécessaires pour améliorer les courants d'aide multilatérale, tels qu'un assouplissement des conditions régissant cette aide et l'utilisation d'un mécanisme de bonification d'intérêts. Les ressources de la Banque mondiale, de l'Association internationale de développement, ainsi que du PNUD et d'autres institutions des Nations Unies devaient être augmentées.

5. Il était essentiel de veiller à ce que les recettes d'exportations des pays en développement se maintiennent à un niveau adéquat. A cette fin, il s'imposait de mettre en oeuvre les propositions relatives au Programme intégré pour les produits de base et au Fonds commun, ainsi que celles visant à améliorer et à protéger le pouvoir d'achat des recettes d'exportation des pays en développement. Il fallait supprimer les mesures protectionnistes et ouvrir davantage les marchés des pays développés aux exportations des pays en développement.

6. Le document rappelait également les conditions chaotiques régnant dans le système monétaire international et leurs incidences néfastes sur l'économie des pays en développement. Il fallait que les opérations des systèmes monétaire et financier internationaux soient mieux adaptées au processus du développement mondial et il fallait accroître sensiblement les ressources du Fonds monétaire international, et notamment celles du mécanisme de financement compensatoire. Les mécanismes actuels de soutien aux balances des paiements étaient insuffisants, comme le montrait la détérioration actuelle de la balance des paiements des pays en développement. Il était indispensable de créer un mécanisme de financement à plus long terme, plus sûr et disposant de ressources suffisantes pour permettre aux pays en développement de résoudre leurs problèmes de balance des paiements, en vue de tenir compte des problèmes structurels de l'économie de ces pays. Les facilités spéciales du Fonds monétaire international n'avaient pas été pleinement utilisées en raison des conditions liées à leur utilisation, et il était par conséquent nécessaire d'ajuster ces conditions aux besoins des pays en développement.

7. En ce qui concerne les apports financiers, la Stratégie internationale du développement avait fixé à 30 p. 100 la part des apports aux conditions du marché, le reste des ressources devant être fourni au titre de l'aide publique au développement. Or, la tendance récente était fort peu satisfaisante; comme il était indiqué dans le document établi par le Secrétariat, les emprunts auprès d'institutions privées représentaient désormais environ 70 p. 100 du total des ressources transférées aux pays en développement. Le recours aux marchés de capitaux privés indiquait que le volume de l'aide publique au développement était insuffisant et la nécessité d'un système d'aide à la balance des paiements compatible avec les priorités économiques et sociales des pays en développement.

8. Les courants d'investissements privés étaient dans une large mesure affectés non seulement par les incertitudes de la situation du fournisseur de capitaux mais également par les incertitudes de la situation du pays bénéficiaire, et cet aspect de la question devrait faire l'objet d'une plus grande attention.

9. Les pays en développement ayant au cours de ces dernières années démontré qu'ils étaient déterminés à rentabiliser leurs économies, y compris les secteurs nécessitant des apports de capitaux étrangers, il s'imposait de prévoir pour ces transferts de capitaux des conditions sauvegardant les intérêts des investisseurs et des pays bénéficiaires. L'aggravation de l'endettement des pays en développement découlait du type de financement par des capitaux étrangers auquel ils avaient fait appel pendant la décennie en cours; il était clair que le niveau insuffisant de l'aide publique au développement résultait de son caractère volontaire et des considérations à court terme déterminant la manière dont elle était affectée.

10. Le fait que les pays en développement ne recevaient pas les ressources financières dont ils avaient besoin était dû en partie au caractère volontaire de l'aide publique au développement et au faible degré de priorité accordé aux objectifs du développement énoncés dans la Stratégie dans les délibérations intergouvernementales sur l'évolution des systèmes monétaire et financier internationaux. Pour assurer le bon fonctionnement de l'économie internationale, il fallait arriver à coordonner de manière efficace toutes les décisions économiques. La production mondiale était faible du fait en partie d'un manque de coordination des décisions relatives aux relations commerciales et financières. La communauté internationale ne pourrait pas atteindre ses objectifs de croissance mondiale sans mettre au point un dispositif efficace de financement. Il incombait au Comité de donner l'impulsion nécessaire pour l'élaboration d'un cadre général qui permettrait d'adapter les opérations du système financier aux objectifs de développement des pays en développement et aux besoins du développement mondial, en facilitant du même coup l'instauration du nouvel ordre économique international.

11. Il fallait trouver des moyens de compléter les systèmes volontaires actuels en créant des mécanismes permettant d'effectuer les transferts de ressources dans des conditions sûres, prévisibles et continues. L'aide publique au développement qui devrait être répartie rationnellement et équitablement entre tous les pays en développement, tout en tenant spécialement compte des problèmes des pays les moins avancés, n'était pas suffisamment adaptée à leurs objectifs de développement. L'exécution des programmes de développement continuerait à être compromise si on ne prévoyait pas de soutenir les balances des paiements à plus long terme et à des conditions sensiblement différentes.

12. Il fallait que les institutions financières et monétaires internationales tiennent compte de ces éléments au niveau du processus de prise de décision et permettent aux pays en développement de prendre pleinement part à ce processus. Le Groupe des 77 espérait que le Comité traiterait toutes les questions mentionnées dans son exposé et réussirait à prendre, de préférence par consensus, des décisions concrètes dont l'application pourrait avoir un effet direct.

13. La session du Comité était une occasion de faire un important pas en avant sur la voie de l'amélioration des conditions et des perspectives des pays en développement et du système économique mondial.

/8ème séance//8 mai 1978/

Le représentant de la Jamaïque a souligné le fait que le représentant de la Yougoslavie, en mentionnant le Programme intégré pour les produits de base, le Fonds commun et la question de l'endettement, avait parlé, comme le représentant du Nigéria, à la lumière des consultations tenues par le Groupe des 77. Parlant au nom du Groupe des 77, le représentant de la Jamaïque a déclaré qu'il comprenait l'argument avancé par le représentant des Etats-Unis au sujet des termes exacts du mandat conféré par le Conseil du commerce et du développement, mais qu'à son avis le Comité était directement chargé de surveiller l'application des décisions et qu'il avait le droit de s'acquitter de ses responsabilités avec une certaine souplesse, sans se conformer nécessairement au calendrier qui lui avait été initialement fixé. Il était certainement à souhaiter qu'un équilibre puisse s'établir entre l'exercice par le Comité de ses fonctions au mieux de ses intérêts et la bonne conduite des débats dans les autres organes, mais il n'en fallait pas moins reconnaître les droits du Comité.

JAPON

A

5^{ème} séance

14 mai 1978

1. Le représentant du Japon a déclaré que les difficultés actuelles de l'économie mondiale constituaient une telle menace pour les pays développés comme pour les pays en développement qu'elles risquaient de compromettre la stabilité et la paix mondiales. Le Japon était profondément conscient de l'interdépendance croissante qui caractérisait les relations économiques internationales et jouait un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. Il fallait trouver des solutions aux problèmes de l'économie mondiale qui soient compatibles avec les besoins des pays en développement.
2. Le Japon s'était récemment fixé le taux de croissance économique le plus élevé des pays développés comme objectif à atteindre en 1978; il s'efforçait de revitaliser son économie nationale grâce à l'accroissement de la demande intérieure. Après les mesures de stimulation économique qu'il avait appliquées en 1977, le Gouvernement japonais avait décidé dernièrement d'adopter des mesures supplémentaires visant à promouvoir les importations, au moyen notamment de fonds fournis par la Banque import-export du Japon et à améliorer, en quantité et en qualité, la coopération économique bilatérale et multilatérale. Le Japon espérait ainsi accélérer la reprise de sa propre économie et de l'économie mondiale dans son ensemble, et contribuer par là à résoudre les difficultés auxquelles devaient faire face les pays en développement.
3. Le Japon comprenait pleinement que des pays en développement aspirent à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et estimait que celui-ci devait être considéré comme un processus dynamique. Dans le contexte du dialogue Nord-Sud, le Comité plénier devait à la fois servir de cadre à un échange de vues et accélérer l'adoption de mesures sur le plan international et jouer un rôle important dans la conception de la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80. Le dialogue ne devait pas être limité à l'examen de problèmes circonscrits, mais devait être axé sur le rôle et la responsabilité qui incombaient aux pays développés comme aux pays en développement dans l'élaboration d'un nouveau système économique mondial. Tous pouvaient bénéficier de cette entreprise, mais tous devaient être prêts à faire des sacrifices.
4. Le Japon, pour sa part, était résolu à redoubler d'efforts pour contribuer à l'expansion de l'économie mondiale dans la stabilité et pour coopérer avec les pays en développement, en particulier avec ceux qui souffraient le plus des effets du désordre économique international. La délégation japonaise était disposée à participer aux travaux de la session en cours et à la poursuite d'un dialogue constructif Nord-Sud par le truchement du Comité.

1. Le représentant du Japon a indiqué que son gouvernement était très conscient de la responsabilité qui lui incombait dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour relancer l'économie mondiale et aider les pays en développement gravement touchés par la situation économique actuelle. Il s'était efforcé d'accroître la demande intérieure en stimulant la reprise économique grâce à un budget national conçu à cette fin et de soutenir ainsi indirectement l'économie mondiale. L'objectif de 7 p. 100 fixé pour la croissance réelle en 1978 était beaucoup plus élevé que l'objectif de tout autre pays développé. Le taux d'escompte bancaire avait été réduit et on s'attachait à développer les importations en abaissant les tarifs douaniers, en libéralisant le contingentement, en relâchant le contrôle des changes et en intensifiant le financement des importations et les mesures connexes.
2. Le Japon avait pris récemment une série d'initiatives pour aider les pays en développement. Premièrement, comme l'avait indiqué le Premier Ministre du Japon lors de sa récente visite aux Etats-Unis, le Japon entendait doubler son aide publique au développement au cours des trois années à venir.
3. Deuxièmement, il comptait améliorer encore les modalités de l'assistance qu'il fournissait. Dans le budget de l'exercice en cours, les crédits destinés à l'octroi de subventions avaient presque doublé. En outre, le Gouvernement avait décidé d'accroître les dons non liés accordés aux pays en développement les plus démunis.
4. Troisièmement, le Japon appuyait vigoureusement les accords mutuels tendant à délier l'assistance qu'envisageaient les pays industrialisés membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Toutefois, comme les consultations n'avaient pas avancé, le Gouvernement japonais avait décidé d'adopter unilatéralement le principe d'une assistance non liée, pour répondre aux demandes des pays bénéficiaires.
5. Quatrièmement, en ce qui concernait la répartition de l'aide publique au développement, le Japon ne prévoyait pas de réduire sensiblement la part qui revenait aux pays d'Asie. Toutefois, le Gouvernement japonais préférerait apporter une assistance aux pays plus désavantagés, à des conditions privilégiées. Il comptait non seulement accroître l'assistance aux pays les moins avancés mais également s'employer à fournir une assistance à ceux qui n'avaient pas jusqu'ici reçu de lui une aide importante. Il avait déjà atteint un taux au-dessus de la moyenne en 1976 en octroyant 61 p. 100 de son aide publique au développement bilatérale totale aux pays les plus défavorisés.
6. Cinquièmement, le Japon avait commencé à verser au Programme spécial d'action la contribution de 114 millions de dollars qu'il avait annoncée. Par ailleurs, compte tenu de la décision prise au sujet du problème de la dette à la récente réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement, le Gouvernement japonais fournirait une assistance non liée au titre des programmes et une assistance financière aux meilleures conditions possibles.

7. Sixièmement, les contributions versées par le Japon aux organisations internationales représentaient beaucoup plus de 30 p. 100 de son aide publique au développement totale, taux très supérieur au taux moyen des pays du Comité d'aide au développement. Le Japon était toujours prêt à accroître ses contributions à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il avait annoncé une contribution de 790 millions de dollars à la cinquième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Il avait vigoureusement appuyé le versement d'une contribution de 2,15 milliards de dollars lors de la deuxième reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement et s'était engagé à en verser le tiers. Il était aussi disposé à accroître sa contribution lors de la reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, dont il était déjà le deuxième contribuant.

8. Septièmement, le Japon se proposait d'augmenter les contributions volontaires qu'il versait au PNUD et à d'autres organismes des Nations Unies, dont une contribution de 10 millions de dollars au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

9. Enfin, le Japon s'était engagé à verser 900 millions de dollars en droits de tirages spéciaux au titre de la "Facilité Witteveen", qui pourrait contribuer à réduire les difficultés de balance des paiements des pays en développement.

10. Ainsi, en dépit d'une situation budgétaire très peu favorable, le Japon avait pris récemment plusieurs initiatives visant à améliorer encore l'aide publique au développement qu'il avait fournie par le passé, dans le cadre du transfert général de ressources réelles aux pays en développement.

11. Il importait de promouvoir les investissements de capitaux privés étrangers, auxquels les activités économiques du Japon devaient beaucoup, afin d'améliorer le taux de croissance des pays en développement, surtout sur le secteur du développement industriel. Pour mobiliser les investissements de capitaux étrangers privés provenant de pays à économie de marché, il faudrait créer un climat plus favorable dans les pays bénéficiaires. Afin d'éliminer les frictions entre investisseurs et bénéficiaires, il conviendrait de prendre des mesures concertées au niveau international dans des domaines tels que le Code de conduite des sociétés transnationales, le transfert des techniques, les pratiques commerciales restrictives et les accords concernant la protection des investissements. Il y aurait lieu d'étudier de près les rôles respectifs de l'aide publique au développement, des autres fonds publics et des investissements privés, en fonction des divers stades de développement des pays bénéficiaires.

12. La délégation japonaise a réaffirmé son intention de participer activement aux débats, espérant par là contribuer au succès des travaux du Comité.

C

/11ème séance/
/10 mai 1978/

1. Le représentant du Japon a déclaré que la récession mondiale avait amené chaque pays à prendre pleinement conscience de tout ce qu'impliquait l'interdépendance et à reconnaître la nécessité de coopérer à la mise en place d'un cadre permettant de s'attaquer aux difficultés communes plutôt que de chercher

exclusivement à servir ses propres intérêts. Dans un système fondé sur l'interdépendance, tous les pays étaient responsables du bon fonctionnement de l'économie mondiale. C'est sur ce principe que devaient reposer la politique des pays de même que la collaboration entre pays développés et pays en développement.

2. A cause de la récession, le Japon connaissait de grandes difficultés. Le taux de croissance du pays et les résultats obtenus dans le secteur privé avaient été décevants. En outre, certaines branches de l'industrie se trouvaient dans une situation extrêmement précaire en raison de la concurrence croissante des importations provenant de pays en développement. Néanmoins, le Japon tenait pour essentiel que les produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en développement aient accès aux marchés des pays développés; c'est pourquoi il était résolu à rejeter le protectionnisme.

3. En 1976, près de la moitié des exportations du Japon étaient destinées aux pays en développement et plus de la moitié de ses importations en provenaient. Le développement économique des pays en développement était donc étroitement lié à l'économie japonaise. Plus la croissance économique du Japon était forte, plus le volume de ses achats aux pays en développement, en particulier aux pays voisins, était important.

4. Le Gouvernement japonais, profondément conscient du rôle de plus en plus important qui incombait à son pays dans l'économie mondiale, s'était fixé comme objectif pour l'exercice en cours un taux de croissance réel de 7 p. 100, c'est-à-dire un taux plus élevé que celui de tout autre pays développé. A cette fin, le Japon avait adopté des mesures visant à accroître la demande intérieure, en particulier grâce à un budget de relance. Des signes prometteurs se manifestaient déjà, notamment un accroissement de la production industrielle. De plus, à la suite d'autres mesures plus directes, les importations du Japon devaient bientôt augmenter, contribuant ainsi à l'expansion de l'économie mondiale.

5. Comme le Premier Ministre du Japon l'avait annoncé récemment, le Japon s'efforcera de doubler son aide publique au développement au cours des trois années à venir et d'en améliorer encore les modalités et, en particulier, de délier son assistance à la demande des pays bénéficiaires. Le gouvernement avait commencé à verser au Programme spécial d'action la contribution de 114 millions de dollars qu'il avait annoncée, afin de contribuer à résoudre les problèmes de la dette des pays en développement les plus démunis et il fournirait une assistance non liée au titre des programmes et une aide financière aux conditions les plus favorables possible sur une base individuelle.

6. C'était aux pays en développement qu'incombait au premier chef la responsabilité de leur développement économique, et ils devaient mettre tout en oeuvre pour améliorer leur structure économique et sociale, mobiliser pleinement les ressources dont ils disposaient et faire participer davantage la population, en particulier la majorité défavorisée, au processus et aux avantages du développement, dans le cadre de leurs plans et objectifs de développement.

7. Il était vital d'encourager la compréhension mutuelle dans les domaines d'intérêts convergents et divergents grâce à des échanges de vues approfondis au sein du Comité. Les pays pourraient traduire cet approfondissement de la compréhension mutuelle dans leurs décisions, de sorte que les domaines d'intérêts convergents seraient progressivement étendus, pour le plus grand bien de tous les pays intéressés et de l'économie mondiale dans son ensemble. De cette évolution pourrait naître une optique nouvelle et féconde. Si tous les pays pouvaient bénéficier des avantages de l'interdépendance, tous devaient également être disposés à consentir des sacrifices car l'interdépendance impliquait une responsabilité commune.

MONGOLIE

/5ème séance/

/4 mai 1978/

1. Le représentant de la Mongolie a rappelé, lors de l'examen du point 1 de l'ordre du jour, que sa délégation continuait à estimer que ce n'était qu'en garantissant la paix et la sécurité internationales qu'on pouvait espérer assurer le succès de la coopération économique entre les Etats sur la base des principes de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et des avantages mutuels. La détente qui prévalait dans le monde contemporain influait favorablement sur toute l'évolution des relations internationales, y compris le développement de la coopération économique entre Etats dotés de régimes sociaux différents. A moins que la paix et la sécurité internationales ne fussent assurés, il ne fallait pas songer à restructurer des relations économiques internationales sur une base démocratique. Certains facteurs affectaient l'évolution normale des relations économiques entre les Etats, le développement de l'économie mondiale dans son ensemble et le développement économique des pays en développement. En particulier, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'impérialisme, l'agression et la discrimination restaient les principaux obstacles qui empêchaient les pays en développement de rattraper leur retard économique. Nul n'ignorait que la politique des Etats impérialistes avait un effet néfaste dans ce domaine.

2. La délégation mongole accordait aussi une importance particulière aux mesures visant à ralentir la course aux armements et à réaliser le désarmement. Non seulement la course aux armements obérait le développement économique des Etats mais elle sapait également leur confiance mutuelle et, partant, entravait leur coopération dans les domaines économiques et autres. C'est pourquoi la délégation mongole souscrivait aux observations du Président sur le rôle de la session extraordinaire consacrée au désarmement qui devait se tenir prochainement. Outre ces facteurs politiques, l'élimination de phénomènes tels que l'inflation dans le monde capitaliste, les activités des sociétés transnationales, les blocus économiques, la discrimination commerciale, entre autres, favoriserait incontestablement le développement économique normal des pays en développement. La position de la Mongolie à l'égard des problèmes concernant les relations économiques internationales s'inspirait avant tout des buts et objectifs de sa politique étrangère, laquelle était déterminée par son caractère même d'Etat socialiste. Nul n'ignorait que la Mongolie, pays qui avait choisi la voie non capitaliste pour son développement et qui avait un retard économique à rattraper, avait acquis une certaine expérience dans ce domaine. Or, il ressortait de cette expérience que, pour les pays en développement, le meilleur moyen d'assurer leur développement économique était de commencer par adopter des modifications sociales et économiques radicales.

NIGERIA

/8ème séance/
/8 mai 1978/

1. Le représentant du Nigéria, se référant au point 3, a rappelé qu'à la suite d'une initiative prise par la Conférence sur la coopération économique internationale, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 32/160 proclamant la Décennie des transports et des communications en Afrique. La stratégie pour la Décennie était actuellement élaborée par la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique. Parlant au nom du Groupe africain et du Groupe des 77, il a suggéré que le Comité commence à envisager les moyens de financer et d'appliquer la stratégie, une fois que celle-ci aurait été mise au point et adoptée par la Conférence des ministres africains. La Conférence sur la coopération économique internationale avait également convenu d'un programme d'action spécial, et il serait utile de demander au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED de passer en revue la mise en oeuvre de ce programme, à sa dix-huitième session ordinaire, de façon à permettre au Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale d'évaluer les progrès réalisés, à sa session suivante.

2. Le représentant du Nigéria a indiqué que le Groupe des 77, en particulier le Groupe africain, constatait que les pays développés qui participaient à la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris manifestaient beaucoup d'enthousiasme pour la Décennie des transports et des communications en Afrique, ce qui permettait de bien augurer de l'intégration sociale et économique du continent.

NORVEGE

A

/4ème séance/
/4 mai 1978/

1. Le représentant de la Norvège a dit que l'exposé de position de son pays (A/AC.191/9) visait à montrer que, dans la situation économique actuelle, les pays industrialisés occidentaux avaient intérêt non pas à se montrer plus réticents à l'égard des pays en développement, mais au contraire à promouvoir leur pouvoir d'achat, ce qui stimulerait l'ensemble de l'économie mondiale.

2. Prenant comme point de départ l'interdépendance des économies des pays développés et des pays en développement, les auteurs de cet exposé avaient insisté sur le parti que l'on pouvait tirer de l'énorme potentiel qu'offraient les pays en développement du point de vue des investissements et de la consommation et montré que, ce faisant, on stimulerait l'économie mondiale dans son ensemble. L'interdépendance jouait dans les deux sens, et on n'avait pas jusqu'à présent prêté suffisamment attention aux avantages que les pays industrialisés et l'économie mondiale dans son ensemble pouvaient tirer du développement économique du tiers monde. Il existait une contradiction fondamentale dans le système économique mondial entre la sous-utilisation considérable de la capacité de production des pays développés et l'énorme insatisfaction des besoins dont souffraient les pays en développement. Cette contradiction était à elle seule le meilleur des arguments en faveur d'un nouvel ordre économique international.

3. Il fallait user de plus d'imagination et prendre des mesures plus radicales pour tâcher d'accroître le pouvoir d'achat des pays en développement, ceci afin essentiellement d'accélérer leur développement économique, mais également de stimuler l'économie mondiale et lui donner l'impulsion dont elle avait besoin. Pour cela, il fallait accroître les transferts de ressources et mieux canaliser les liquidités mondiales. Comme le Président de la Banque mondiale l'avait souligné, l'épargne ne manquait pas actuellement dans le monde. Le problème était de la canaliser de façon qu'elle soit utilisée à des fins productives, et c'était là-dessus que portait essentiellement le point 2 de l'ordre du jour. En fait, il était logique que le point 1, qui avait trait à l'examen et à l'évaluation en général des principaux facteurs influant sur l'économie mondiale, fût complété par un autre point portant plus précisément sur la question du transfert des ressources en termes réels aux pays en développement. La délégation norvégienne espérait que, lorsque le Comité examinerait les points 1 et 2, il les considérerait non pas comme deux questions distinctes mais plutôt comme des questions connexes et complémentaires. Elle espérait également qu'à la présente session du Comité, tous les pays s'engageraient à appliquer les accords qui auraient été conclus, à rechercher de nouveaux terrains d'entente et à poursuivre plus énergiquement les négociations sur les questions dont l'étude était déjà engagée dans d'autres instances.

B

17ème séance

15 mai 1978

1. Le représentant de la Norvège a signalé que les crédits budgétaires affectés par son gouvernement à l'aide publique au développement pendant l'exercice en cours atteignaient 1 p. 100 du produit national brut, la totalité de cette aide étant fournie sous forme de dons et la moitié environ étant accordée par l'intermédiaire d'organisations internationales.

2. Pour ce qui était du transfert des ressources, le représentant de la Norvège tenait à attirer l'attention plus particulièrement sur le fait que si, dans les pays soucieux de réglementer leur économie, on tentait depuis longtemps de tempérer les facteurs économiques à des fins d'équité et de stabilité, ce genre de politique n'existait pratiquement pas au niveau international. Les pays à économie de marché appliquaient des mesures pour assurer la répartition des revenus : mesures fiscales, octroi de subventions, réglementation des prix, voire même indexation. Ce genre de mesures étant presque totalement absent des relations internationales, l'apparition d'une action et une planification internationales concertées constituerait donc un progrès important.

3. Le Comité devait aborder la question du transfert de ressources en termes réels aux pays pauvres en tenant compte de la nécessité d'adopter des mesures visant à rendre le système plus stable et plus équitable. Le but recherché était non pas de bouleverser les forces du marché par ces mesures, mais de les tempérer. Divers moyens pouvaient être utilisés à cette fin tels que, notamment, les transferts financiers traditionnels, l'assistance technique, les mesures commerciales ou liées au commerce, les produits de base, les produits manufacturés et les techniques.

4. Tous les pays pouvaient être qualifiés de pays en développement si ce n'est qu'ils se situaient à des niveaux différents sur l'échelle économique. L'aptitude

des divers pays en développement à bénéficier des mesures applicables différerait : les pays les plus avancés profiteraient de l'accroissement des échanges de produits manufacturés et des négociations du GATT; pour les pays tributaires des produits de base, un programme intégré pour les produits de base revêtait une importance particulière; tandis que pour les pays les moins avancés les transferts financiers, la fourniture de services d'experts et d'une assistance technique étaient les plus profitables. Tout l'éventail des mesures devait être utilisé compte tenu des besoins.

5. Des mesures susceptibles d'être appliquées étaient décrites dans les documents établis par la CNUCED, le Secrétariat, le Groupe des 77 et la Suède. Le Comité n'était pas l'instance où il convenait d'examiner des questions comme la structure des tarifs douaniers, les modalités de fonctionnement du Fonds commun ou les formes diverses d'aide publique au développement; toutefois, il devait s'efforcer de relancer toutes les négociations qui visaient à redéfinir les relations économiques entre les pays et les groupes de pays et avaient donc une incidence sur le transfert des ressources en termes réels. Les négociations sur les produits de base, qui avaient été entamées deux ans auparavant et qui reposaient sur l'idée que les pays exportateurs et les pays importateurs étaient également responsables d'assurer la stabilité des marchés des produits de base dans des conditions équitables, revêtaient un caractère particulièrement urgent. Les négociations ne seraient pas achevées dans les délais qui avaient été fixés - la fin de 1978 - mais, avec de la persévérance, on devait pouvoir aboutir à d'heureux résultats.

6. Au sein du Comité, le mieux serait de faire apparaître concrètement le lien entre l'assainissement de la demande mondiale et la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des pays en développement, tant dans le but de favoriser le processus de développement de ces pays que de stimuler l'ensemble de l'économie mondiale. Les mesures qu'il y aurait lieu de prendre dans la pratique restaient encore à déterminer : fallait-il mettre en oeuvre cette politique par l'intermédiaire de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international ou valait-il mieux canaliser l'épargne privée, ou encore fallait-il accroître l'aide publique au développement ou poursuivre la renégociation des dettes? Le Secrétariat pouvait étudier les solutions qui paraissaient les plus prometteuses. Le représentant de la Norvège espérait que tous s'engageraient à rechercher les moyens d'une action commune.

C

/8ème séance/

/8 mai 1978/

1. Le représentant de la Norvège a indiqué qu'il souhaitait parler en son propre nom, et non pas en sa qualité de représentant de la Norvège, et sans engager d'aucune façon le Comité spécial du programme intégré pour les produits de base. En sa qualité de Président de ce Comité, il avait toutefois suivi de près pendant deux ans environ les travaux sur le programme intégré, et il estimait qu'il était de son devoir de faire part de son expérience au Comité.

2. Il était évident que l'on avait été trop optimiste à Nairobi en ce qui concernait les calendriers. On avait pensé que six mois suffiraient pour préparer une conférence de négociation des Nations Unies sur un Fonds commun. Pour ce qui était des divers produits de base, on avait envisagé que les travaux préparatoires

et les conférences de négociation dureraient plus longtemps, probablement jusqu'à la fin de 1978. Il n'avait pas été possible, toutefois, de respecter ces délais et le Comité spécial, à sa dernière séance, avait également dû prolonger la phase préparatoire pour les divers produits de base au-delà de la fin de 1978.

3. Peut-être, comme le Secrétaire général de la CNUCED l'avait suggéré, avait-on sous-estimé la complexité de la tâche à accomplir. On pouvait également faire valoir que les gouvernements n'avaient pas accordé suffisamment d'attention à l'ensemble du programme.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED avait dit que le programme intégré reposait sur deux piliers : le Fonds commun et les divers accords sur les produits de base. Peut-être avait-on mis trop exclusivement l'accent, dès le début, sur le Fonds commun, en oubliant qu'il ne pouvait fonctionner que sur la base d'accords relatifs aux divers produits de base.

5. Le Secrétaire général de la CNUCED avait déclaré qu'il était plutôt optimiste en ce qui concernait la poursuite de la Conférence de négociation sur un Fonds commun, qu'il souhaitait voir reconvoquer avant l'été. Si cela s'avérait possible et si un accord était atteint, on risquait de se trouver dans une situation paradoxale, en ce sens que l'on aurait obtenu un fonds commun sans les accords sur les divers produits de base grâce auxquels il était en fait censé fonctionner. On voyait donc à quel point il était urgent de parvenir à des accords sur les divers produits de base. En outre, certaines parties aux accords sur les produits de base en vigueur étaient peu disposées à faire entrer ces accords dans le cadre du programme intégré et du Fonds commun.

6. En ce qui concernait les dix produits de base considérés comme susceptibles d'être stockés conformément aux dispositions de la résolution de Nairobi, on avait dépassé le stade des discussions préliminaires pour un seul de ces produits, à savoir le caoutchouc naturel, et ce principalement parce que les producteurs avaient réussi à s'entendre entre eux et souhaitaient peut-être s'entendre également avec les consommateurs pour le bien général. On était également en droit d'être quelque peu optimiste en ce qui concernait le jute, le thé et le cuivre.

7. Le peu de progrès réalisé dans les négociations sur les produits de base s'expliquait par plusieurs raisons. Certains pays en avaient assez des mesures régulatrices qui modifiaient trop le jeu des forces du marché. Les pays souhaitaient préserver leur liberté d'action. Les pays développés et en développement n'avaient pas toujours manifesté un intérêt suffisant pour certains des principaux produits compris dans le programme. Les principaux producteurs de certains produits de base n'étaient même pas représentés lors de certaines discussions. En outre, les négociations avaient tendance à achopper sur des détails techniques. Par exemple, bien que plus de 40 documents avaient été établis au sujet du cuivre, aucun accord n'était vraiment en vue.

8. Il convenait de ne pas oublier que même s'il fallait tenir compte pour chaque produit de base de ses caractéristiques particulières, le programme intégré n'en procédait pas moins d'un dessein d'ensemble visant un objectif politique fondamental et reposait sur les notions d'interdépendance et de solidarité, les producteurs et les consommateurs acceptant d'être solidaires pour assurer la stabilité des marchés des produits de base dans des conditions équitables. Ce noble dessein avait tendance à se perdre dans le dédale des détails techniques.

9. Le mandat expressément assigné au Comité spécial du programme intégré pour les produits de base était notamment de coordonner les travaux préparatoires et les négociations et de se pencher sur les grandes questions de politique générale. Il avait, avec quelque succès, activé les choses pour différents groupes de produits de base et attiré l'attention des gouvernements sur la nécessité d'entreprendre rapidement les négociations. Toutefois, certains pays avaient utilisé le Comité, non pas comme un organe chargé de déterminer la politique à suivre, mais plutôt comme un organe administratif chargé de fixer les dates des réunions consacrées aux produits de base. La représentation au Comité spécial n'avait pas été assurée à un niveau particulièrement élevé, ce qui expliquait l'importance excessive accordée à l'aspect technique de la question.

10. On était parvenu à un tournant décisif. Comme il ressortait du paragraphe 17 du document de la CNUCED (A/AC.191/7 et Corr.1), le Comité spécial avait décidé que, comme le temps pressait, il procéderait à sa prochaine session, en juillet, à un examen d'ensemble des progrès réalisés dans l'application de la résolution 93 (IV) de la Conférence en vue d'établir un rapport détaillé au Conseil. Il avait invité les gouvernements et le Secrétaire général de la CNUCED à prendre les dispositions nécessaires en vue de la prochaine session et il avait également invité les présidents des réunions préparatoires sur les divers produits à assister à cette session. Les gouvernements devaient accorder l'attention nécessaire à cet examen d'ensemble qui ferait de cette session une étape très importante, et peut-être décisive, dans l'histoire du programme intégré pour les produits de base.

11. Si les travaux préparatoires sur les produits de base ne parvenaient pas à progresser dans un délai raisonnable, tout le programme intégré - avec ou sans fonds commun - risquait de subir le même sort que les consultations intensives sur les produits de base qui avaient été un échec complet.

12. Le représentant de la Norvège estimait que la CNUCED n'avait pas été dotée de ressources suffisantes pour jouer de façon satisfaisante le rôle qui lui revenait dans l'application du programme. Les travaux avaient été gênés par d'importants retards au stade préparatoire et au stade de l'établissement de la documentation.

NOUVELLE-ZÉLANDE

A

/4ème séance/

/4 mai 1978/

1. Le représentant de la Nouvelle-Zélande regrettait qu'il ne fût pas possible de faire un bilan plus optimiste de l'économie mondiale. Selon lui, la note du Secrétariat (A/AC.194/4) avait su fort utilement mettre en lumière les problèmes de l'économie mondiale, et il se félicitait particulièrement que des obstacles au commerce des produits agricoles de régions tempérées y fussent expressément mentionnés : il était vital pour la Nouvelle-Zélande et un certain nombre d'autres pays d'avoir plus largement accès aux marchés mondiaux. L'ensemble des documents soumis au Comité faisait ressortir la nécessité de la coopération économique mondiale, eu égard en particulier aux pays en développement et à leurs problèmes.
2. Il existait certains grands points communs entre les vues exprimées par les divers pays. La plupart des pays étaient d'accord sur la nature du malaise économique international actuel; tous reconnaissaient le lien qui existait entre la prospérité économique des pays développés et celle des pays en développement et pratiquement tous accordaient la priorité à la libéralisation des échanges commerciaux, à la stabilisation des prix des produits de base, à la redistribution des excédents des comptes courants, aux mesures destinées à alléger le fardeau de la dette des pays en développement et à un accroissement du transfert des ressources.
3. Le fait que ces préoccupations n'étaient pas uniquement exprimées par les pays parvenus à un niveau donné de développement témoignait des grandes différences qui existaient au sein des groupes de pays développés comme des groupes de pays en développement du point de vue du développement industriel, de la balance du commerce international, de l'octroi de l'assistance à l'étranger et des niveaux de revenu. Si la formule du groupe offrait un cadre pratique pour affronter systématiquement les grands problèmes insolubles autrement - et ne devait donc pas être abandonnée - elle manquait de la souplesse voulue pour permettre à un consensus de se dégager rapidement. De plus, cette formule obligeait à tenir pour constantes certaines données de la vie économique internationale, qui n'étaient en fait que des variables et par exemple à partir du principe que les membres d'un groupe partageaient des intérêts et des préoccupations identiques dans tous les domaines, alors qu'il n'en était rien.
4. La Nouvelle-Zélande avait montré qu'elle partageait nombre des préoccupations et des aspirations des pays en développement en décidant de signer la première déclaration des 75 pays en développement en 1963, qui avait donné naissance à l'actuel Groupe des 77. Elle tenait néanmoins à souligner qu'en sa qualité de pays développé donateur, elle s'efforceraient d'obtenir que les travaux du Comité tiennent compte pleinement des préoccupations communes des pays développés et des pays en développement ainsi que des différences qui les caractérisaient.
5. Le Comité pourrait apporter sa contribution personnelle à l'instauration d'un nouvel ordre économique international en remplaçant les problèmes dans leur contexte mondial, en mettant l'accent sur les intérêts communs des Etats plutôt que sur ce qui les séparait et en s'employant à améliorer la situation économique mondiale que tous les Etats Membres s'accordaient à qualifier de déplorable. Le Comité ne se réunissait pas pour préparer une révolution économique mais il devait accepter de jouer son rôle d'architecte du changement.

1. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a souligné que la situation économique mondiale était aussi peu satisfaisante que possible. La Nouvelle-Zélande, petit pays développé, mais non industrialisé, qui souffrait d'une croissance nulle sinon négative pour la troisième année consécutive d'une augmentation du chômage, d'une grave détérioration des termes de l'échange, d'un accès restreint aux marchés pour certains de ses principaux produits d'exportation et d'un important déficit de la balance des paiements, estimait que des changements s'imposaient. Bien que contrainte de faire de lourds emprunts auprès de pays industrialisés pour soutenir son économie, la Nouvelle-Zélande continuait d'appuyer le principe de l'aide au développement, et s'était efforcée de maintenir le niveau de l'assistance qu'elle fournissait. Avant la fin de 1978, elle fournirait aux pays en développement une assistance encore accrue, dont 95 p. 100 revêtiraient la forme de subventions. Il lui fallait toutefois compter sur une expansion de l'économie mondiale et une amélioration de ses échanges commerciaux pour pouvoir accroître le transfert de ses ressources aux pays en développement.

2. L'exposé présenté par la délégation néo-zélandaise au titre du point 1 faisait état des questions qui affectaient les transferts de ressources, notamment le problème de la dette, le rôle des marchés de capitaux et les balances des comptes courants. Les transferts de ressources et les échanges commerciaux étaient interdépendants. Le commerce proprement dit et le transfert des ressources grâce au commerce pouvaient offrir la forme la plus durable et la plus profitable d'assistance, en permettant directement aux pays en développement de jouir d'une croissance autonome et d'assurer leur subsistance grâce à leurs propres ressources. Le commerce fournissait aussi les ressources économiques dont un pays donateur avait besoin pour apporter une assistance au développement. Ainsi, l'amélioration des échanges commerciaux mondiaux n'était pas moins urgente que les autres mesures visant à stimuler les transferts de ressource.

3. Certaines délégations avaient tendance à supposer que les problèmes du protectionnisme et des restrictions non tarifaires ne s'appliquaient qu'au commerce des produits manufacturés, mais qu'en ce qui concernait les produits primaires il suffisait de stabiliser les prix. La Nouvelle-Zélande était favorable à une stabilisation des prix des produits agricoles et à la création d'un fonds commun; mais l'accès aux marchés était tout aussi vital pour les produits primaires ou agricoles que pour les produits manufacturés et était souvent plus difficile à obtenir. Si l'industrialisation était aussi nécessaire - pour la Nouvelle-Zélande, comme pour d'autres pays, - elle constituait un processus difficile et long.

4. L'étude effectuée récemment par le secrétariat du Comité de la planification du développement avait souligné l'importance du secteur agricole dans la future stratégie du développement, en faisant valoir que l'insuffisance de la production agricole dans de nombreux pays en développement avait sérieusement entravé leur progrès économique et social. Si la production agricole et, partant, le commerce étaient choisis comme domaine clef pour favoriser les transferts de ressources, tant les pays en développement que les pays développés devaient se méfier du protectionnisme dans ce secteur. Les principaux partenaires commerciaux mondiaux devaient être les premiers à combattre le protectionnisme, car c'étaient surtout

eux qui établissaient les règles du commerce international. La Nouvelle-Zélande continuait à éprouver des difficultés à conserver un accès aux marchés des produits agricoles dans les grands pays industrialisés. D'autres débouchés étaient, dans certains cas, fermés ou restreints, en raison de l'application de politiques visant à protéger l'agriculture nationale à tout prix. Plusieurs pays en développement ou développés se heurtaient aux mêmes restrictions, qu'il fallait éliminer pour que l'économie mondiale soit saine.

5. Il était vital que les négociations commerciales multilatérales entreprises dans le cadre du GATT portent autant sur les problèmes du commerce mondial des produits agricoles que sur le commerce des produits industriels. En tant que pays développé, la Nouvelle-Zélande jouerait le rôle qui lui revenait dans ces négociations en s'efforçant d'améliorer les possibilités qu'offraient les négociations commerciales multilatérales au commerce des pays en développement. Elle espérait du même coup améliorer les conditions dont bénéficiaient ses propres échanges commerciaux et, partant, être à même de contribuer plus largement au transfert de ressources aux pays en développement.

PEROU

/13ème séance/

/11 mai 1978/

1. Le représentant du Pérou a déclaré qu'au cours des débats qui avaient eu lieu au Comité certains signes alarmants avaient laissé supposer que la nature et les buts du Comité risquaient d'être déformés, en particulier en ce qui concernait le transfert des ressources. Il était nécessaire de rectifier cette situation ou, du moins, de définir clairement les responsabilités.

2. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Comité devait se garder d'adopter deux optiques aussi dangereuses l'une que l'autre : l'optique philanthropique et l'optique à court terme. Il ne s'agissait pas de voir "ce que l'on pouvait faire pour ce pauvre tiers-monde", mais d'instaurer un nouveau type de relations économiques internationales profitable pour tous. Il ne s'agissait pas non plus d'analyser la situation actuelle et de conclure que les économies des pays industrialisés étaient en crise et que ces pays ne pouvaient donc rien faire, mais de rechercher une méthode globale et intégrée qui permettrait de déceler exactement l'origine structurelle de la crise et la nature de facteurs comme l'insécurité et le manque de confiance, inhérents à tout système instable ou inéquitable.

3. Or, les principales puissances industrielles s'étaient bornées à adopter, dans leurs déclarations, précisément les deux attitudes en question et avaient mis l'accent sur l'assistance aux peuples déshérités des pays pauvres et non pas sur l'instauration de nouveaux rapports équitables et mutuellement avantageux. Cet état de choses reflétait les réalités de la situation actuelle. En effet, aucun progrès notable n'avait été réalisé jusqu'à présent en ce qui concernait le prix des matières premières; le Fonds commun continuait à être paralysé en raison de graves divergences de vues; les négociations sur les produits de base n'avançaient plus et la situation en ce qui concernait certaines matières premières était désespérée. Parallèlement, malgré certaines mesures correctives partielles, le danger ou le problème constitué par l'endettement persistait. Bien que la

conversion de l'énorme dette du tiers monde en une dette à court terme ait rendu la structure du crédit international et les paiements internationaux particulièrement vulnérables, aucune disposition n'était prise pour engager des négociations au sujet de ce très grave problème. L'inflation, qui sévissait dans de nombreuses régions, touchait principalement les pays en développement et le chaos dans lequel se trouvait le système monétaire continuait de compromettre les recettes d'exportation et d'amoinrir les réserves de ces pays. Malgré cela, on ne semblait pas disposé à adopter des formules qui permettraient de maintenir leur pouvoir d'achat. Les pays de l'OPEP avaient bien imposé un système d'indexation, mais les producteurs d'autres matières premières ne pouvaient avoir recours à cette mesure qu'unilatéralement et dans la mesure où ils en étaient capables.

4. La délégation péruvienne était convaincue que la stabilisation des prix des matières premières provenant des pays en développement constituait le moyen le plus efficace d'accroître immédiatement la demande et de protéger l'emploi dans les pays développés, et constituait en même temps le moyen le moins coûteux de permettre au tiers monde de maintenir le niveau de ses revenus, ainsi que sa capacité d'importer et payer ses dettes, et donc de préserver la stabilité du système financier mondial. Il importait donc au plus haut point de faire du Fonds commun un organe neuf et vigoureux doté de ressources et de pouvoirs suffisants pour être en mesure d'intervenir à temps et de façon efficace sur les marchés des matières premières. Le représentant du Pérou avait constaté avec satisfaction qu'il ressortait des débats du Comité que l'on avait de plus en plus conscience du fait que l'instabilité des prix des matières premières contribuait dangereusement à l'inflation mondiale et que l'élévation du pouvoir d'achat du tiers monde favoriserait une utilisation accrue des capacités de production installées et la réduction du chômage dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

5. Cette prise de conscience avait sans aucun doute des incidences politiques et morales, car aucun ordre juste et stable ne saurait être fondé sur la charité érigée en système. La dignité des peuples était incompatible avec un tel système, et les peuples des pays en développement souhaitaient pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux grâce au fruit légitime de leur travail et au revenu équitable tiré de leur contribution à l'économie mondiale. Les syndicats des pays développés voulaient une rétribution juste et adéquate et ils passaient à l'action lorsqu'ils estimaient que le système de répartition des richesses qu'ils avaient contribué à créer était injuste; il était donc tout à fait naturel que les peuples fassent de même, en particulier lorsque leur contribution prenait la forme de précieuses ressources naturelles, qui souvent n'étaient pas renouvelables, et dont l'utilisation rationnelle était essentielle pour leur prospérité et même leur survie. Compte tenu de ces considérations, c'était avec inquiétude que la délégation péruvienne constatait que la doctrine dite des "besoins fondamentaux" avait été introduite dans les débats du Comité, car, elle avait beau être bien intentionnée et s'inspirer souvent de considérations sociales légitimes, elle pouvait être source de retards et de confusions et aboutir à des résultats diamétralement opposés aux résultats recherchés. La philosophie qui sous-tendait la politique sociale du gouvernement révolutionnaire du Pérou et les réformes qu'il avait entreprises en faveur de la majorité deshéritée mettaient ce gouvernement au-dessus de tout soupçon et à l'abri de la calomnie et lui permettaient de déclarer que tant que cette notion n'aurait pas été pleinement précisée, nul ne pouvait prétendre qu'un consensus se soit dégagé au Comité ou dans le Groupe des 77, sur un sujet aussi important que les négociations Nord-Sud.

6. Cependant, les débats du Comité attestaient que certains progrès avaient été réalisés et qu'un terrain d'entente existait. On convenait de plus en plus des

effets inflationnistes de l'instabilité des prix des matières premières et un nombre croissant de pays développés admettait que l'augmentation du pouvoir d'achat des pays en développement constituait le moyen le plus efficace et le moins coûteux de ranimer l'économie mondiale; outre ces faits, il fallait reconnaître que, malgré la menace du protectionnisme, les marchés des pays développés étaient encore relativement ouverts à certains articles manufacturés provenant des pays en développement, même si malheureusement la situation était différente dans le cas de certains produits naturels. Il était également manifeste que les vues convergeaient de plus en plus en ce qui concernait l'évaluation et la définition du rôle des investissements étrangers. A cet égard, il convenait de noter que la sécurité des investissements, dont la délégation péruvienne ne sous-estimait pas l'importance, était intrinsèquement liée au problème des prix équitables et d'un approvisionnement sûr, et qu'aborder ce problème globalement était donc le meilleur moyen de garantir une solution harmonieuse et définitive. Pour cela il fallait faire preuve de la souplesse et de la volonté de parvenir à un accord sans lesquels aucune négociation ne pouvait aboutir. Il n'était pas possible de continuer à vanter les mérites du marché libre ou d'exiger des matières premières bon marché, comme on avait demandé de l'énergie bon marché jusqu'à il n'y a pas encore très longtemps, si ces avantages devaient être obtenus au prix de la pauvreté et du sous-développement des peuples. Bien que le représentant du Pérou comprenne les problèmes politiques et constitutionnels qui poussaient certains pays de différents continents à ne pas appuyer la position d'autres pays, ils n'en étaient pas moins coupables en s'opposant à l'instauration d'un ordre rationnel, décent et juste. En outre, le coût politique à l'échelle mondiale du mauvais vouloir de ces pays était énorme, et ils devaient donc réexaminer le bien-fondé de leur politique et s'interroger sur ses avantages.

7. Le Comité ne pouvait pas s'engager dans un débat théorique interminable, et ses travaux devaient déboucher sur des négociations. Dans la pratique, ces négociations ne pouvaient qu'avoir des incidences politiques car, lorsque les pays en développement faisaient des propositions concrètes en vue de conclure des marchés équitables et lorsque ces propositions n'étaient pas acceptées, la divergence des positions en présence était révélée au grand jour. Bien que les négociations n'aient eu jusqu'à présent aucun résultat positif et qu'il fût difficile d'en discerner immédiatement les effets, elles impliquaient des engagements politiques vis-à-vis de l'opinion publique mondiale et faisaient date sur la scène politique internationale.

8. La délégation péruvienne était donc convaincue que les délibérations pourraient finalement aboutir à la mise en place d'une instance de négociation dotée d'un pouvoir de décision politique considérable, sans qu'il fût besoin de fragmenter ni conceptuellement ni politiquement un processus qui devait être unique et global. Il fallait espérer qu'à la prochaine réunion de la Jamaïque, on parviendrait à des résultats plus encourageants et que des procédures plus souples seraient suggérées pour la conduite du processus de négociation. En tout état de cause, la délégation péruvienne continuerait de coopérer pleinement à cet effort.

9. Enfin, le représentant du Pérou a fait savoir que sa délégation appréciait la déclaration faite par le représentant de la Finlande touchant la décision prise par son gouvernement en ce qui concernait le problème de l'endettement des pays en développement.

POLOGNE

5ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant de la Pologne a dit que dès le début, sa délégation s'était montrée favorable aux propositions tendant à ce que le Comité commence par examiner et évaluer les principaux facteurs qui influent sur l'économie mondiale.
2. Le Groupe des pays socialistes d'Europe de l'Est ayant déjà fait connaître sa position, le représentant de la Pologne se bornerait à faire des observations sur un aspect de la question, à savoir le commerce extérieur. Il ne faisait aucun doute que le commerce international était le principal facteur extérieur de développement économique. La situation actuelle dans ce domaine, caractérisée par l'inflation, le chômage et le protectionnisme dans les pays à économie de marché, nuisait gravement à l'équilibre de la balance des paiements de la majorité des pays en développement et d'autres pays et provoquait une détérioration de leurs termes de l'échange, ce qui entravait la croissance économique et les efforts déployés pour réduire l'écart entre pays développés et pays en développement.
3. Les choses ne pouvaient qu'empirer si la tendance au protectionnisme se maintenait par suite du déficit croissant de la balance des paiements des principaux pays industrialisés provoqué par la forte inflation qui y sévit. Les pays en développement subissaient de ce fait des pertes considérables. En outre, non seulement la situation avait des effets défavorables sur l'économie de nombreux pays mais encore elle risquait de provoquer à tout moment l'effondrement général du système économique des pays à économie de marché.
4. Seule l'expansion du commerce international pouvait favoriser la coopération internationale en matière de développement. Il fallait donc libéraliser les échanges commerciaux et mettre un terme à la discrimination et au protectionnisme. Pour surmonter les difficultés actuelles, on pouvait notamment conclure en plus grand nombre des accords commerciaux à long terme qui contribueraient, entre autres, à stabiliser les recettes d'exportation et peut-être aussi à atténuer les fluctuations cycliques de l'économie des pays à économie de marché.
5. Enfin, le représentant de la Pologne s'est félicité de ce que l'on ait inclus la question du rôle du commerce international et de la promotion du développement dans le document de travail distribué officieusement par les pays en développement.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

5ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant de la République démocratique allemande a déclaré que le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures, l'apartheid, la discrimination raciale et toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères constituaient des obstacles majeurs à l'instauration de relations économiques internationales équitables sur une base démocratique. Dans le monde capitaliste, la situation économique continuait à être marquée par des crises de plus en plus graves, une instabilité croissante et une inégalité de plus en plus grande en matière de développement et il était probable qu'un taux élevé de chômage, des taux d'inflation de plus en plus élevés et un protectionnisme de

plus en plus important resteraient des caractéristiques permanentes de ce système économique. Les pays en développement subiraient donc les effets de hausses de prix génératrices d'inflation, d'un chômage massif, de crises monétaires, de l'inflation exportée par les pays industrialisés et de problèmes de balance des paiements. Parmi les causes de ces phénomènes, figuraient la concentration sans cesse croissante de pouvoirs entre les mains des sociétés transnationales, la course aux armements, le protectionnisme et la discrimination dans les échanges internationaux. Ces facteurs avaient des conséquences sérieuses sur la coopération internationale.

2. Le ralentissement du rythme d'accroissement des échanges commerciaux dans le monde capitaliste avait eu des conséquences particulières graves pour les pays en développement, dont le taux de croissance économique dépendait en grande partie de l'augmentation des exportations vers les Etats capitalistes industrialisés. La diminution du volume de ces exportations s'était traduite par un accroissement du déficit du commerce extérieur et par une détérioration des termes de l'échange pour la plupart des pays en développement. La situation avait encore été aggravée par une inflation constante, par une instabilité accrue du cours du dollar des Etats-Unis et par le niveau élevé d'endettement des pays en développement.

3. La situation des pays en développement s'était particulièrement aggravée du fait que les sociétés transnationales transféraient les bénéfices qu'elles retiraient des investissements qu'elles effectuaient dans les pays en développement et des prêts qu'elles leur accordaient. Le montant des bénéfices des investissements transférés au cours de la période 1960-1975 était passé de 3 milliards de dollars à 10,6 milliards de dollars, mais compte tenu du fait que les monopoles avaient l'habitude de dissimuler le montant réel des bénéfices transférés, ces sommes devaient être considérées comme la partie émergée d'un immense iceberg. Néanmoins, même le montant avoué des transferts de bénéfices opérés à partir de pays en développement était supérieur au montant réel des transferts de capitaux effectués vers ces pays. On avait estimé que les pertes que les pays en développement subissaient de ce fait étaient de l'ordre de 50 à 100 milliards de dollars par an.

4. Certains groupes s'étaient montrés favorables à l'idée d'"interdépendance mondiale", mais en réalité, ils souhaitaient maintenir le type de dépendance inhérent à l'économie capitaliste mondiale. Le véritable but à atteindre devrait être d'éliminer cette dépendance. La prospérité des pays industrialisés n'avait jamais entraîné automatiquement celle des pays en développement. Au contraire, le fossé entre ces deux groupes de pays avait continué à s'élargir, et les monopoles avaient fait tout leur possible pour maintenir les pays en développement dans un état de dépendance économique. A cet égard, l'appui croissant que certaines sociétés transnationales apportaient aux régimes racistes d'Afrique australe était l'un des principaux obstacles à l'instauration de relations économiques équitables et il faudrait donc que le Comité étudie cette question.

5. Les pays socialistes voulaient favoriser la division internationale du travail et avaient considérablement développé leurs relations économiques tant avec les pays en développement qu'avec les pays capitalistes industrialisés. Le fait que les pays socialistes aient proposé des accords à long terme constituait un élément de nature à stabiliser ces relations. Néanmoins, il restait beaucoup à faire dans ce domaine, et la délégation de la République démocratique allemande considérait que la suppression des mesures discriminatoires et l'application des propositions de la Commission économique pour l'Europe, y compris celles qui visaient à tenir des conférences sur l'environnement, les transports et l'énergie, constituaient un progrès important dans la bonne direction. Les efforts du Comité devraient donc

porter principalement sur les phénomènes de l'économie capitaliste mondiale qui étaient à l'origine de la situation actuelle. En dévoilant ces phénomènes, le Comité aiderait les pays à tirer les conclusions qui s'imposaient en ce qui concerne l'instauration de relations économiques internationales équitables et démocratiques et il contribuerait aux préparatifs de la session extraordinaire de 1980 de l'Assemblée générale.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

A

5ème séance

4 mai 1978

1. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le point de vue de sa délégation sur les problèmes à l'étude avait été pleinement reflété dans la déclaration faite par le représentant du Danemark au nom de la Communauté économique européenne à la séance précédente. Cependant, il désirait apporter des précisions sur quatre points qui avaient attiré son attention au cours du débat.
2. Le premier point avait trait à la reconnaissance croissante de l'interdépendance des pays à tous les niveaux du développement économique. Il ne s'agissait pas de faveurs accordées par un groupe à un autre, ni d'un problème de simple justice, et le type de système politique et social n'était pas important dans ce contexte. Il s'agissait plutôt de rechercher les moyens d'une action concertée pour assurer, dans l'intérêt général, la meilleure utilisation possible des ressources mondiales, et c'était dans cet esprit que les débats semblaient selon lui se dérouler.
3. Le deuxième point concernait la mention qui avait été faite, dans la déclaration d'ouverture du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, d'un climat d'introversions dans les principaux pays industrialisés et d'une tendance de la part de ces pays à considérer le reste du monde comme secondaire. Ce n'était certainement pas l'attitude de son propre gouvernement, ni, à en juger par le débat, celle du Comité. Le Premier Ministre du Royaume-Uni savait parfaitement qu'il fallait une action concertée de tous les pays, et ce sentiment avait été renforcé par ses visites récentes en Inde, au Pakistan et au Bangladesh et par les réunions régulières des chefs de gouvernement et des ministres des pays du Commonwealth. Le représentant du Danemark avait parlé dans sa déclaration des récentes décisions prises par le Conseil de l'Europe au sujet de la nécessité d'une action concertée. Dans ce contexte, le Premier Ministre avait proposé aux responsables des sept pays industrialisés qui devaient se réunir en juillet à Bonn des idées pour une action concertée et appuyée mutuellement afin d'aider à relancer l'économie mondiale et à l'engager dans une nouvelle phase d'expansion régulière. On avait retenu cinq domaines pour cette action : croissance économique; commerce; énergie; mouvements de capitaux, y compris aide; et stabilité des taux de change. Comme les débats au sein du Comité l'avaient montré, ces cinq domaines étaient étroitement dépendants. Les avantages d'une action dans ces domaines ne profiteraient pas seulement aux sept pays considérés; ils allaient peut-être engager le processus, mais les effets de l'action sur laquelle ils s'étaient mis d'accord seraient également bénéfiques pour l'économie mondiale dans son ensemble.

4. En troisième lieu, il accueillait avec satisfaction, s'il en avait bien compris la teneur, l'assurance donnée par le représentant de l'URSS dans la déclaration qu'il avait faite à la séance précédente et selon laquelle son pays et les autres pays au nom desquels il parlait étaient prêts à participer activement à l'aide aux pays en développement et à offrir des débouchés à leurs produits.

5. En dernier lieu, il souhaitait développer une idée présentée dans la déclaration du Secrétaire général adjoint au sujet des investissements en matières premières et en énergie, et faire sienne la proposition présentée par le représentant du Danemark dans sa déclaration au nom de la Communauté européenne. Au cours des débats on avait surtout parlé de macro-économie, en partie parce qu'il existait déjà, pour la plupart des principaux secteurs - alimentation et agriculture, industrie, questions financières internationales, commerce - un organisme du système des Nations Unies créé spécialement pour s'occuper de ces problèmes. Cependant, il n'en allait pas de même pour l'énergie. Il ne faisait pourtant aucun doute que l'énergie était vitale pour le développement économique. Tous les Etats étaient impliqués, soit comme acheteurs, soit comme vendeurs, producteurs ou consommateurs, et pour beaucoup les deux à la fois. Tous les pays avaient intérêt à ce que les relations entre les ressources énergétiques et le développement économique soient mieux comprises. Une meilleure compréhension aiderait à établir des bases plus saines pour les investissements destinés à la production future et au développement de nouvelles technologies concernant aussi bien les sources nouvelles que les sources traditionnelles d'énergie. Tous ces problèmes revêtaient une importance capitale pour le processus de développement. Des mesures positives en ce sens avaient été prises lors de la Conférence sur la coopération économique internationale, et il constatait avec satisfaction que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement accordait une importance croissante à ces problèmes. Il pensait que le Comité pouvait donner un élan nouveau aux travaux multilatéraux consacrés aux problèmes d'énergie, et ce de deux façons. Premièrement, il pouvait décider d'étudier les problèmes énergétiques mondiaux à l'une de ses prochaines séances. Deuxièmement, il pouvait faire savoir, de la façon qui lui semblait la plus appropriée, qu'à son avis, le problème de l'énergie était à la fois un problème économique et un problème de développement qui nécessitait une coopération plus intense et plus précise. Cette coopération, pour laquelle le Secrétaire général avait lui-même fait des propositions extrêmement utiles, ne suscitait pas et ne devait pas susciter de dissensions. Au contraire, elle servirait à reconnaître que l'interdépendance était nécessité vitale dans ce domaine, comme dans d'autres, qu'il existait de nombreuses possibilités pour les Etats Membres de travailler ensemble à ces problèmes, dans l'intérêt de tous.

B

/13ème séance/

/11 mai 1978/

1. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que dans les années 60, il y avait eu une tendance à considérer les problèmes des pays en développement comme n'influençant pas vraiment l'économie mondiale, mais que dans les années 70 la notion d'interdépendance s'était imposée. En essayant de sortir de la crise actuelle, les pays devaient tenir compte des énormes transformations de l'économie mondiale que l'interdépendance avait provoquées. Le plus grand danger résidait dans la tentation de glisser vers le protectionnisme et un nationalisme effréné. Tous les pays affrontaient des problèmes graves, mais chacun reconnaissait l'importance qu'il y avait à assurer la croissance économique des pays en développement.

2. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale avait fait naître de grands espoirs, mais les résultats atteints depuis lors s'étaient avérés relativement modestes. Du fait de la complexité des problèmes et de la diversité des organes, il était important de percevoir globalement l'ensemble du processus afin que la communauté internationale puisse y consacrer sa volonté politique collective. Le Comité plénier devait passer en revue les problèmes en cause et évaluer le degré de volonté politique nécessaire au succès du dialogue Nord-Sud. Bien sûr, l'approche globale n'interdisait pas les débats sur des points particuliers.

3. Quant au problème du protectionnisme et des changements structureux dans l'économie mondiale, les pays développés devaient apprendre à s'adapter. De plus, le processus d'ajustement nécessitait des garanties, mais à ce moment-là se posait le problème des garanties à établir contre ces garanties. Le Royaume-Uni soutenait pleinement le Programme intégré pour les produits de base et l'établissement d'un fonds commun. La réunion au niveau ministériel du Conseil du commerce et du développement avait eu des résultats positifs, et l'attitude adoptée lors de cette réunion devait être encouragée. L'énergie était un autre facteur vital du développement économique, et tous les pays auraient intérêt à mieux connaître le potentiel énergétique mondial et la relation qui existe entre les sources d'énergie et le développement économique. L'Organisation des Nations Unies devait établir d'urgence une forme de coopération internationale plus intense et plus institutionnalisée dans le domaine de l'énergie.

4. Quant au transfert de ressources réelles, et en particulier l'aide publique au développement, la responsabilité en la matière incombait aux pays développés, quelle que soit leur obédience politique. Le Gouvernement britannique étudierait les propositions faites par l'Union soviétique et appréciait la décision du Gouvernement japonais de doubler son aide au cours des trois prochaines années. La contribution croissante des pays en développement exportateurs de pétrole était impressionnante et était dans l'intérêt du monde entier. A la Conférence de Paris en 1977, le Gouvernement britannique s'était engagé à accroître substantiellement son aide, et à cette fin avait adopté des plans où l'on prévoyait une croissance réelle annuelle de 6 p. 100 en moyenne de l'aide accordée au cours des quatre années à venir. Cette planification à l'avance donnait les plus grandes assurances aux pays pauvres et aux institutions multilatérales. Le Royaume-Uni contribuait également à réalimenter le Fonds asiatique de développement et d'autres organismes semblables, et souhaitait voir un accroissement important du capital de la Banque mondiale. Une attitude analogue devrait, si possible, être adoptée en ce qui concerne le PNUD.

5. Cependant, les ressources étant limitées, des priorités devaient être établies. L'augmentation de l'aide devait s'accompagner d'efforts plus intenses pour que la plus grande part des fonds d'assistance provenant des budgets publics soient consacrés aux nations pauvres et aux catégories les plus défavorisées de la population de ces nations. Les pays les plus pauvres avaient particulièrement besoin de ces fonds, car de toute évidence ils n'étaient pas les principaux bénéficiaires de la politique d'expansion reposant sur l'emprunt. A la réunion de mars 1978 du Conseil du commerce et du développement, certains pays développés avaient décidé de réajuster les modalités de l'aide au développement accordée précédemment aux pays les moins avancés et autres pays pauvres. Le Royaume-Uni pensait également qu'il fallait définir des objectifs quantifiés pour la répartition de l'aide aux pays pauvres. Les problèmes du volume de l'aide et de sa répartition devaient être étudiés plus à fond au niveau international; en particulier, des prévisions étaient nécessaires quant aux effets de décisions prises dans ce domaine sur les perspectives de croissance des pays en question. Le représentant du Royaume-Uni a suggéré que le Comité du développement FMI/Banque mondiale soit prié d'étudier ces problèmes avec

l'aide de la Banque et de faire rapport à ce sujet avant la session de l'été 1979 du Conseil économique et social. Il fallait également étudier d'autres propositions faites au sein du Comité au sujet d'études dans ce domaine général, en particulier sur "les transferts massifs".

6. Outre l'aide à apporter aux pays les plus pauvres, il était important d'accorder une attention particulière aux besoins des catégories les plus démunies dans chaque pays. Il ne suffisait pas de compter sur les bienfaits de la croissance économique qui parviendraient jusqu'à elles. La redistribution du revenu à l'intérieur d'une société était l'affaire du pays en cause, mais l'aide pouvait être orientée afin de contribuer à la redistribution du revenu et à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population grâce à l'impulsion donnée à la croissance économique. La conception sociale périmée de l'aide n'était pas efficace. Ce n'était que par une augmentation de la production et des revenus des pauvres que ces derniers pouvaient élever leur niveau de vie. Outre les objectifs tels que l'amélioration des services de santé rurale et de la distribution d'eau dans les villes, cette nouvelle approche impliquait nécessairement un soutien indirect au moyen de grands projets d'infrastructure, l'objectif étant de promouvoir une croissance autonome profitant aux pauvres. Il était important de veiller à ce que les ressources soient utilisées de façon à bénéficier réellement à ceux qui en avaient le plus besoin.

7. La question du transfert des ressources faisait partie intégrante à la fois du processus de développement et des relations économiques mondiales. La justification d'une politique de développement mondiale était basée sur quatre impératifs interdépendants. Premièrement, l'impératif moral : le fait que certains pays soient relativement riches tandis que la plupart des pays en développement étaient totalement démunis. Deuxièmement, l'impératif économique : il était dans l'intérêt à long terme des pays développés de faire en sorte que les pays en développement soient aidés à développer leur potentiel agricole et industriel sur la base de l'avantage comparatif et qu'ils puissent ultérieurement participer au commerce mondial en partenaires égaux. Troisièmement, l'impératif stratégique : l'instabilité économique pouvait entraîner l'instabilité politique, et partant des problèmes pour tout le monde. Quatrièmement, l'impératif structurel : les relations économiques changeaient, et il fallait donc que des changements institutionnels interviennent. Il était important et naturel que les pays en développement participent étroitement à la prise de décisions et à la gestion économique, et les pays en développement les plus avancés souhaitaient de toute évidence assumer une part croissante des responsabilités dans l'expansion du commerce mondial.

8. Dans les sociétés libres, les actions des gouvernements dépendaient de la volonté de la population, et il fallait par conséquent améliorer l'enseignement des questions de développement dans les pays industrialisés. Le Gouvernement britannique avait mis en place un programme officiel d'enseignement concernant le développement, et d'autres mesures étaient à l'étude, mais un tel enseignement n'entraînerait pas l'acceptation aveugle de toutes les propositions et revendications faites par le passé. Il était important d'avoir l'esprit ouvert et d'accepter la nécessité de changer. Les pays ne pouvaient pas sacrifier leurs intérêts nationaux, mais les intérêts économiques d'un pays étaient nécessairement liés à ceux des autres pays. Le redressement complet de pays pris individuellement n'était possible que dans le contexte d'un redressement mondial, et la seule véritable garantie d'une situation normale reposait sur une économie mondiale saine et en expansion. Le Comité devait par conséquent s'intéresser au monde entier et à l'ensemble de la société humaine, montrant ainsi le caractère inéluctable de l'interdépendance internationale.

SUEDE

A

5^{ème} séance
4 mai 1978

1. Le représentant de la Suède a dit que sa délégation avait été frappée de voir que tous les orateurs qui l'avaient précédé éprouvaient la même inquiétude devant la situation économique mondiale. Presque tous avaient insisté sur l'interdépendance des pays développés et des pays en développement et sur leur communauté d'intérêts. La situation dans la plupart des pays industrialisés se caractérisait par une sous-utilisation des moyens de production, un faible volume d'investissements, un taux de chômage élevé et une forte inflation. D'importantes ressources humaines et matérielles étaient inutilisées ou sous-utilisées. En même temps, un grand nombre de pays en développement, notamment les plus déshérités, avaient des besoins accrus du fait de la stagnation et du fléchissement des taux de croissance.

2. La situation à laquelle le Comité tâchait de remédier en recherchant des méthodes nouvelles et efficaces pour stimuler la croissance et le développement était due à un grand nombre de difficultés conjoncturelles à court terme et à des modifications structurelles à plus long terme, auxquelles le monde devrait s'adapter au cours des 10 ou 12 années à venir.

3. Les pays industrialisés n'avaient pu jusqu'alors s'entendre sur les contre-mesures à adopter ensemble afin de relancer l'activité économique mondiale. Par ailleurs, les excédents d'encaisse croissants de certains pays, résultant en partie de la hausse du prix du pétrole n'avaient pas été contrebalancés par des déficits correspondants dans d'autres pays. Ces facteurs ont contribué à l'apparition d'effets de contraction sévères sur l'économie mondiale dans son ensemble.

4. La situation économique mondiale était indubitablement nouvelle. On ne savait toujours pas très bien comment résoudre les problèmes critiques qui se posaient. Il ne fallait pas non plus exagérer les difficultés actuelles. La situation était certes grave, mais l'on prenait de plus en plus conscience qu'il fallait prendre des mesures énergiques, de préférence concertées, pour y remédier. A cet égard, les délibérations du Comité intérimaire à sa réunion de Mexico semblaient avoir eu des résultats positifs et devaient être considérées comme un pas en avant dans la bonne direction.

5. Les pays industrialisés se rendaient beaucoup mieux compte qu'il leur fallait réorienter leur politique économique en vue de stimuler la croissance. On s'était également aperçu qu'il fallait examiner la question dans un contexte général en prenant en considération aussi bien les questions d'ordre monétaire et les politiques commerciales que les relations avec les pays en développement.

6. La Suède avait proposé (A/AC.191/12) que l'on étudie la question d'un transfert massif des ressources parce que l'on reconnaissait généralement la nécessité d'adopter de nouvelles mesures progressistes afin que l'économie mondiale amorce une croissance non inflationniste à long terme et que le Comité avait pour tâche particulière de relancer les efforts, en particulier dans ce domaine. Toutefois, elle avait décidé de présenter cette proposition au titre du point 2 de l'ordre du jour. A son avis, il ne suffisait pas d'examiner et d'évaluer cette importante question sur le plan général : il fallait aussi, voire avant tout, l'aborder dans une optique plus concrète. La délégation suédoise avait été grandement encouragée par l'appui et les opinions convergentes exprimés dans des déclarations ou des documents antérieurs, notamment les déclarations du Président et du Secrétaire général adjoint et le document présenté par la délégation norvégienne (A/AC.191/9).

7. Le Président et le porte-parole du Groupe des 77 avaient mentionné les questions que posent le désarmement et le développement. La délégation suédoise partageait l'inquiétude que l'on sentait être la leur, aussi s'était-elle félicitée de ce que l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, ait décidé de faire sienne la proposition des pays scandinaves visant à ce que l'on fasse une nouvelle étude générale sur le désarmement et le développement. La délégation suédoise espérait que l'Assemblée donnerait le feu vert pour cette étude lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement.

8. En examinant les facteurs qui influent sur l'économie mondiale, on ne pouvait manquer d'accorder une grande attention aux politiques et aux relations commerciales. L'extraordinaire expansion économique qui avait suivi la deuxième guerre mondiale n'aurait pu se produire sans la libéralisation du commerce mondial. Les tendances protectionnistes actuelles ne pouvaient que susciter les plus vives inquiétudes, le protectionnisme étant extrêmement néfaste à tous les pays, en particulier aux pays en développement. Il serait catastrophique que les pays développés ferment leurs frontières aux pays en développement au moment même où certains de ceux-ci étaient près de voir leurs efforts d'industrialisation porter leurs fruits.

9. La Suède attachait la plus grande importance à la série des négociations multilatérales qui se déroulaient au GATT. Ces négociations devraient servir à renforcer le libre échange et, entre autres, permettre aux pays en développement d'avoir plus largement accès aux marchés des pays industrialisés. Il convenait de prendre tout spécialement en considération le cas des pays les plus défavorisés. Si les négociations venaient à échouer, cela dénoterait que les pays qui y participaient n'étaient pas vraiment désireux de rechercher des solutions à l'échelle mondiale en vue de libéraliser davantage les échanges commerciaux. Toutefois, on avait des raisons de se montrer optimiste : les principales nations commerçantes s'étaient déclarées résolues à essayer de régler avant la mi-juillet toutes les grandes questions qui demeuraient pendantes dans le cadre des négociations.

10. Pendant la dernière décennie, l'interdépendance économique entre les pays était devenue particulièrement apparente dans le secteur des produits de base. Depuis la fin des années 60, le monde avait bien dû admettre que l'on pouvait rapidement passer de la surproduction à la pénurie puis à nouveau à la surproduction.

Les pays industrialisés nourrissaient des inquiétudes au sujet de l'offre de matières premières industrielles, les pays en développement au sujet de l'approvisionnement en produits alimentaires; les uns comme les autres étaient préoccupés par la baisse du prix des produits de base. Il était donc grand temps que la communauté internationale redouble d'efforts pour trouver des solutions acceptables par tous qui facilitent l'adaptation à long terme à la situation des marchés. Si les pays pouvaient décider de rechercher ensemble des solutions profitables à tous, les travaux concernant le Programme intégré relatif aux produits de base et le Fonds commun s'en trouveraient accélérés.

11. En conclusion, le représentant de la Suède approuvait les observations faites à la séance précédente par le représentant de la Norvège, lequel avait déclaré qu'il espérait que l'on confirmerait les engagements déjà pris et que les travaux du Comité se poursuivraient dans un nouvel esprit de compréhension. La délégation suédoise espérait que la session serait couronné de succès dans ce domaine.

B

16ème séance

15 mai 1978

1. Le représentant de la Suède a dit que le document présenté par sa délégation (A/AC.191/12) exposait les vues de la Suède concernant les quatre subdivisions du point 2 de l'ordre du jour suggérées par la Suède.

2. Le représentant de la Suède pensait, comme le porte-parole du Groupe des 77, qu'il fallait considérer les courants d'aide publique comme une forme provisoire de transfert des ressources, mais en même temps il était convaincu que l'aide publique au développement, fournie de manière régulière et dans des proportions accrues, continuerait d'avoir, à long terme aussi, une importance vitale pour les pays en développement. Dans le contexte économique actuel, les gouvernements avaient la lourde responsabilité politique de faire accepter plus largement par le public l'augmentation des courants d'aide publique au développement et il convenait donc d'accorder une grande importance au volume et à la qualité de cette aide. Il était regrettable qu'un petit nombre de pays industrialisés seulement aient atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par l'Organisation des Nations Unies; il y avait encore beaucoup à faire pour accroître les courants d'aide publique au développement en faveur des pays en développement, en particulier les plus défavorisés, et pour répartir plus équitablement les tâches dans ce domaine. A cet égard, le montant des contributions des pays à économie planifiée d'Europe de l'Est devait être augmenté considérablement. Il fallait également améliorer la qualité de l'aide, par exemple en modifiant la définition de l'aide publique au développement et en y introduisant un élément de subvention, en particulier pour les pays en développement les plus défavorisés, ainsi qu'en déliant cette aide à titre réciproque. Au cours des dernières années, les fonds privés dont avaient bénéficié les pays en développement les plus pauvres avaient pris une importance accrue, ce qui s'expliquait en partie par la stagnation de l'aide publique; il convenait toutefois d'utiliser ces fonds plus efficacement pour soutenir les efforts de

développement des pays en développement, tant dans leur intérêt que dans celui des pays développés. Ce but ne pouvait être atteint que par des efforts conjoints, y compris ceux qui étaient déployés pour formuler un code de conduite régissant les activités des sociétés transnationales.

3. En ce qui concerne le financement à long terme des activités d'assistance des Nations Unies en matière de développement, la délégation suédoise estimait que les modalités d'aide au développement prévues par les organismes des Nations Unies, et en particulier par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), présentaient un certain nombre d'avantages importants pour les pays en développement : en particulier, l'assistance n'était pas subordonnée à des considérations d'ordre politique, on pouvait faire appel aux meilleurs spécialistes du monde et on appliquait un système de programmation par pays en faveur des pays bénéficiaires. Toutefois, il convenait d'améliorer certains aspects du système pour mieux satisfaire les besoins futurs. Tout d'abord, il importait d'accroître les courants de ressources acheminés par les organismes des Nations Unies chargés de l'aide au développement; même dans ces conditions, il faudrait beaucoup de temps avant que le financement atteigne un niveau suffisant et même qu'il corresponde à la capacité du système. En outre, les courants devaient être stables et prévisibles; or, l'assistance financière fournie par les Nations Unies laissait beaucoup à désirer à cet égard et traduirait une attitude dépassée quant au financement du développement. La délégation suédoise trouvait absurde que le PNUD soit tributaire de contributions annoncées ou versées chaque année alors que les engagements pris par cet organisme dans le domaine de l'assistance aux pays en développement portaient sur plusieurs années : la crise financière de 1975-1976 avait clairement montré les dangers de cette situation. Il fallait donc s'efforcer de donner au PNUD et aux autres fonds de développement du système des Nations Unies une base financière plus solide. Le financement du Fonds international de développement, du nouveau Fonds international de développement agricole et des fonds de développement des banques de développement régionales montrait que les problèmes constitutionnels et techniques dans ce domaine pouvaient être résolus. Il était encourageant de voir que l'Administrateur du PNUD avait élaboré différents modèles possibles pour le financement à long terme du Programme, et il fallait espérer que ses propositions serviraient non seulement de point de départ pour l'établissement d'un système rationnel, efficace et acceptable par tous pour le financement à long terme du PNUD, mais encore inciteraient d'autres organismes des Nations Unies oeuvrant pour le développement à mettre au point des systèmes appropriés de financement à long terme.

4. Dans le document qu'elle avait présenté, la délégation suédoise avait évoqué le problème de la dette parce que la dette faisait partie d'un ensemble économique très vaste où les systèmes établis de transferts des ressources jouent un rôle capital et qu'on pouvait considérer que certains problèmes de la dette dérivait des insuffisances de ces systèmes. Il convenait de noter que l'aide au développement fournie sous forme de dons aux pays en développement les plus déshérités est de plus en plus considérée comme un moyen approprié et efficace d'améliorer le flux net des ressources de l'aide publique au développement.

5. En raison du contraste entre la sous-utilisation de la capacité de production dans les pays industrialisés et les besoins croissants des pays en développement, il fallait étudier la possibilité d'un transfert massif de ressources comme méthode permettant de relancer l'industrie mondiale et il semblait qu'une action concertée dans ce domaine pourrait profiter à tous les intéressés. En même temps, il était évident qu'il fallait faire de nouvelles études approfondies avant de pouvoir décider si un tel système était viable et s'il aurait des incidences positives. La délégation suédoise estimait que les transferts massifs de ressources devaient compléter les courants ordinaires d'aide publique au développement et non les remplacer. En outre, ils ne devaient pas seulement être considérés comme un moyen de stabiliser la situation économique à court terme ou de mettre fin à la récession actuelle grâce à l'utilisation accrue de la capacité de production des pays industrialisés; il était également important que ces transferts contribuent à long terme au relèvement des taux de croissance de l'économie mondiale. Dans cette optique, ces transferts viseraient à favoriser l'industrialisation des pays en développement et à accroître la capacité de production des pays industrialisés. L'accélération de la croissance faciliterait à son tour la transformation structurelle à long terme de l'économie mondiale. Etant donné la complexité de cette question, le Gouvernement suédois avait proposé que les organisations internationales procèdent à une analyse globale, en accordant une attention particulière aux questions mentionnées dans le document présenté par la délégation suédoise (A/AC.191/12) et dans le document de travail supplémentaire intitulé "Transferts massifs des ressources : historique et problèmes concernant la poursuite des travaux analytiques". Il estimait que le Comité, qui s'employait tout spécialement à relancer les efforts et à trouver de nouveaux moyens de régler la question Nord-Sud, pourrait jouer un rôle très important en contribuant à faire accepter la notion de transferts massifs de ressources et en entreprenant de nouveaux travaux analytiques. Il espérait que le Comité demanderait à toutes les organisations internationales intéressées de poursuivre leurs travaux dans ce domaine et prierait le Secrétaire général d'envisager des mesures complémentaires dans le cadre du système des Nations Unies.

SUISSE

/4ème séance/

/4 mai 1978/

1. Le représentant de la Suisse a dit que si sa délégation avait jugé utile d'étudier conjointement, dans le document qu'elle a présenté au Comité (A/AC.191/20), les points 1 et 2 de l'ordre du jour, c'était qu'il paraissait souhaitable que le Comité ne perde jamais de vue, tout au long de ses travaux, le lien étroit qui existe entre l'évolution de l'économie mondiale et les différents aspects de la coopération internationale, en l'occurrence le transfert des ressources vers les pays en développement. Il était par exemple indéniable que l'évolution future des transferts de ressources sous toutes leurs formes vers les pays en développement dépendrait de la manière dont les pays développés et les pays en développement parviendraient à relancer la croissance de l'économie mondiale

et à résoudre leurs problèmes structurels. Inversement, il était difficile d'envisager une croissance de l'économie mondiale, de même qu'une restructuration progressive de celle-ci, sans un accroissement du transfert de ressources vers les pays en développement.

2. Le représentant de la Suisse jugeait important de rappeler deux idées-force contenues dans le document présenté par sa délégation. La première était qu'il convenait de considérer la coopération en matière de transfert de ressources comme un tout cohérent comprenant de nombreux éléments - l'aide publique au développement, les investissements directs, l'accès aux marchés des capitaux, le commerce, les aides de balance des paiements, etc. - éléments dont l'importance variait suivant les pays auxquels ces ressources étaient destinées. Il importait donc non seulement d'accroître ces flux de ressources tout en les adaptant aux besoins de leurs destinataires, mais aussi d'éviter que des mesures prises dans un secteur particulier du transfert de ressources - par exemple, celui du commerce international - n'aillent à l'encontre de celles prises dans un autre secteur, tel que celui de l'aide publique. La deuxième idée-force était qu'en raison même de cette interdépendance étroite entre les divers secteurs des relations économiques internationales et en raison du degré d'interdépendance économique de plus en plus élevé, les pays étaient en quelque sorte condamnés à coopérer. Au-delà de ses effets bénéfiques sur l'économie mondiale, cette coopération engendrerait aussi un renforcement des relations internationales en général.

TURQUIE

A

3ème séance

3 mai 1978

1. Le représentant de la Turquie a dit qu'en procédant, dans le document A/AC.191/6, à une évaluation de l'économie mondiale, la délégation turque s'était efforcée de mettre en évidence la structure dualiste de l'ordre international actuel, dans lequel les politiques suivies par les pays industrialisés se caractérisaient par un manque de coordination et les possibilités des pays en développement continuaient à ne pas être prises en considération, alors que ces pays étaient encore victimes des plus graves conséquences de la crise du fait de leur dépendance à l'égard du monde industrialisé. Cette situation était principalement imputable à l'inégalité qui persistait dans les structures de l'économie internationale. Le document de la délégation turque insistait sur la situation des pays en développement importateurs de pétrole à revenus moyens, auxquels appartenait la Turquie.
2. La politique du Gouvernement turc visait à fonder principalement la formation de capital sur les industries orientées vers l'exportation. Cependant, la structure même du système du commerce extérieur faisait que les termes de l'échange étaient défavorables pour les marchandises exportées traditionnellement par les pays en développement. Cette situation avait encore été aggravée récemment par le protectionnisme rampant des pays industrialisés, et le document s'efforçait de montrer les graves dangers inhérents à ces tendances et de souligner la réalité de l'interdépendance. Les pays industrialisés ne pouvaient ni accroître leur taux de croissance ni même maintenir leurs niveaux économiques actuels sans une croissance préalable des pays en développement, laquelle ne pouvait intervenir que si un remaniement total de l'économie mondiale était effectué conformément au concept du nouvel ordre économique international.
3. La délégation turque était heureuse de voir que les documents présentés par les autres Etats Membres soulignaient aussi les effets néfastes et le caractère à courte vue du protectionnisme et demandaient que l'interdépendance soit nettement reconnue comme une réalité, en insistant sur le fait que des modifications et des améliorations structurelles étaient indispensables pour la réalisation d'une situation mondiale équitable et équilibrée. Un consensus sans équivoque s'était dégagé en faveur de la poursuite du dialogue entre les pays en développement et les pays industrialisés et la délégation turque partageait l'avis de ceux qui avaient demandé que l'on donne un nouvel élan au processus de négociation, tout en se concentrant sur les engagements spécifiques des parties intéressées.
4. Le document présenté par le Département des affaires économiques et sociales internationales (A/AC.191/4) était sans nul doute le résultat d'une étude et d'une préparation approfondies, mais certains aspects de l'approche dont il s'inspirait et des conclusions auxquelles il était parvenu ne coïncidaient pas avec ceux de la délégation turque. C'est ainsi qu'il ne tenait pas suffisamment compte de la situation de nombreux pays en développement importateurs de pétrole ayant des revenus moyens, qui continuaient de se heurter à de graves difficultés de balance des paiements. Les documents présentés jusqu'à présent s'accordaient presque tous

pour dénoncer les injustices de l'ordre économique mondial actuel et la délégation turque souhaitait vivement que l'on décide d'établir un document commun contenant une synthèse des positions des membres du Comité et indiquant les domaines d'accord. Le Comité pourrait ainsi étudier de façon plus constructive la ligne d'action à adopter par les organes compétents du système des Nations Unies. Les efforts accomplis dans divers domaines dans le cadre du nouvel ordre économique international contribueraient beaucoup à la solution des problèmes économiques actuels de portée mondiale qui touchaient tant les pays en développement que les pays développés. De l'avis de la délégation turque, la conférence de négociation sur le Fonds commun devrait reprendre ses travaux dès que possible et il faudrait accélérer les négociations sur certains produits de base qui traînaient en longueur. La délégation turque espérait que l'on parviendrait à un large accord sur les aspects pratiques du transfert de ressources réelles aux pays en développement lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour. Par ailleurs, le représentant de la Turquie était pleinement conscient que les progrès accomplis en ce qui concernait les produits et les flux de ressources ne suffisaient pas à éliminer les obstacles qui s'opposaient à une saine croissance de l'économie mondiale. Les questions commerciales et monétaires, en particulier, exigeaient dans l'immédiat un effort important de la part de la communauté internationale, y compris la conclusion des négociations commerciales multilatérales de Tokyo et la réforme du système monétaire international. Les monnaies nationales devraient être progressivement remplacées par une unité monétaire internationale et l'on devrait assurer une répartition équitable des liquidités internationales conforme à la croissance et au potentiel commercial de l'économie mondiale. Les pays en développement devraient aussi participer davantage au processus de prise de décisions.

5. La principale responsabilité du développement incombait aux pays en développement eux-mêmes et c'était à ce niveau qu'intervenait la notion d'auto-suffisance collective. Lorsque les pays en développement auraient tiré parti des possibilités considérables de coopération dont ils disposaient, on verrait apparaître les aspects encourageants d'une véritable indépendance. Néanmoins, il convenait de souligner que la notion d'autosuffisance collective ne dispensait pas les pays industrialisés d'assumer les responsabilités qui leur incombent dans les efforts internationaux visant à instaurer un nouvel ordre économique.

6. Il s'agissait d'adopter une nouvelle conception de l'interdépendance comportant une nouvelle division internationale du travail, qui permettrait d'accroître le volume et la valeur des exportations de produits primaires et de produits de transformation en provenance des pays en développement par rapport aux importations de biens d'équipement provenant des pays industrialisés. Cette évolution ne pouvait être menée à bien dans le cadre des institutions internationales actuelles. Aucune de ces institutions n'avait un caractère véritablement mondial et une grande partie de la communauté internationale n'avait pas la possibilité de s'exprimer suffisamment dans certaines des plus importantes, d'où la nécessité de créer une instance internationale véritablement représentative.

7. La délégation turque attachait une grande importance aux travaux du Comité et espérait que leur réussite attesterait l'utilité d'une instance internationale englobant tous les pays, dans laquelle la communauté internationale pourrait travailler à la réalisation de la nouvelle conception d'interdépendance.

1. Le représentant de la Turquie a déclaré que les mesures prises pour améliorer l'économie mondiale, en particulier en ce qui concerne les pays en développement, devaient être fondées sur une évaluation commune de la nature et des dimensions véritables de la crise. Il fallait espérer que le stade actuel marquerait une transition entre la récession de 1975 et une époque de croissance soutenue. Cependant, cela ne signifiait pas nécessairement que la crise était surmontée et l'économie mondiale pouvait connaître à nouveau une période de récession si des efforts concertés et globaux n'étaient pas entrepris au niveau international.

2. Dans le passé, l'économie mondiale avait surmonté de nombreuses périodes de dépression et la prépondérance économique des pays industrialisés leur avait permis d'y porter remède en coopérant exclusivement entre eux. L'expérience des dernières années avait au contraire montré que cette coopération limitée était désormais dépassée et qu'en continuant à ne pas adopter une approche globale réunissant les deux moitiés du globe terrestre, on ne faisait que perpétuer les incertitudes. Au cours de la période d'après-guerre, l'économie mondiale qui avait été précédemment axée sur un pôle unique, s'était orientée vers trois directions et elle évoluait actuellement vers un système véritablement multipolaire. La notion d'interdépendance s'était modifiée en conséquence, mais les institutions internationales n'avaient pas suivi, d'où les tensions qui existaient dans les relations économiques internationales. C'est pourquoi il était de la plus haute importance que les pays en développement jouent dans le processus de prise de décisions de toutes les organisations économiques internationales un rôle correspondant à leurs possibilités dans l'économie mondiale.

3. Les membres du Comité avaient exprimé des opinions convergentes sur l'identification de la crise et la délégation turque espérait que des mesures internationales seraient prises pour résoudre les problèmes à court terme dans le cadre d'une stratégie à long terme fondée sur le nouvel ordre économique international. On ne pouvait stabiliser la structure dualiste du système économique international que par une restructuration de l'économie mondiale; le recours exclusif à des mesures à court terme pour mettre fin à la crise actuelle aggraverait le déséquilibre en ouvrant la voie à des crises cycliques.

4. Les vues qui avaient été exprimées sur cette question devraient être résumées dans un bref exposé annexé au rapport du Comité qui mettrait en évidence les points de convergence. Cependant, ce document ne devrait pas être une simple compilation qui placerait toutes les opinions sur le même plan, sans tenir suffisamment compte de l'importance et de l'intérêt de chacune d'elles.

C

1. Le représentant de la Turquie a dit que l'interdépendance croissante des nations exigeait une restructuration complète de l'économie mondiale conformément au concept du nouvel ordre économique international. La crise économique internationale qui sévissait actuellement avait confirmé qu'il existait un rapport direct entre la croissance des pays en développement et l'expansion économique des pays

développés. Le maintien de la prospérité de ceux-ci dépendait dans une large mesure de la nouvelle notion d'interdépendance, conduisant à une division internationale du travail plus équitable et mieux équilibrée.

2. De l'avis de la Turquie, l'approche à l'égard de la question des transferts de ressources réelles aux pays en développement devait s'inspirer de cette considération. Il était encourageant d'observer que certains pays industrialisés, tels que la Suède, l'Autriche et la Norvège, partageaient ce point de vue et exploraient les possibilités de solution dans ce sens.

3. L'accroissement du courant des ressources dépendait dans une large mesure de la correction des déséquilibres structurels inhérents à l'ordre économique actuel. La restructuration des relations économiques internationales avait une incidence directe sur l'augmentation des transferts de ressources. La stabilisation des prix des produits primaires grâce à la création d'un fonds commun efficace, la réduction des tendances protectionnistes dans les échanges, qui permettrait aux exportations des pays en développement d'accéder plus aisément aux marchés des pays développés grâce à l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires et aux mesures d'aide au réajustement, constituaient des objectifs essentiels à cet égard.

4. Le principe qui consistait à lier le calcul des déficits d'exportation à l'augmentation des prix à l'importation en utilisant le mécanisme de financement compensatoire du FMI méritait de retenir l'attention, car cette méthode pourrait constituer un premier pas concret vers l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement.

5. Les mesures commerciales ne pourraient donner des résultats appréciables que si elles s'accompagnaient d'une réforme du système monétaire international, qui était urgente. Une telle réforme, qui viserait principalement à la création et à la répartition équitable des liquidités internationales d'une manière conforme aux objectifs du développement global, ne pouvait être réalisée que par des réformes institutionnelles qui amèneraient une participation plus étendue des pays en développement au processus de prise de décisions. A cet égard la délégation turque partageait en principe les vues exprimées par le groupe des 77 dans le Conference Room Paper No 1.

6. S'agissant du principe qui consistait à imposer des conditions aux tirages sur le FMI et aux courants de ressources financières fournis aux pays en développement par d'autres sources multilatérales, la Turquie estimait qu'il fallait assurer plus de souplesse pour permettre aux pays les moins avancés de bénéficier davantage que dans le passé des possibilités offertes par ces sources et que le meilleur moyen d'améliorer la pratique actuelle était d'assurer une plus large participation des pays en développement au processus de prise de décisions dans les institutions internationales intéressées. En outre, la Turquie regrettait la tendance à établir divers niveaux de surveillance et différents mécanismes de contrôle, tels que les "clubs de pays créditeurs", pour un pays en développement qui avait déjà rempli les conditions imposées par les institutions financières multilatérales. De toute évidence, une telle pratique était incompatible avec la notion de développement et de croissance stable au sens où on l'entendait généralement et pouvait en outre acquérir des dimensions politiques négatives qui ne servaient pas l'objectif de la coopération économique mondiale.

7. La réalisation des objectifs de développement continuerait longtemps de dépendre des transferts nets de capitaux des pays développés vers les pays en développement, qui étaient nécessaires pour faire face au déficit des balances des paiements et pour réaliser les objectifs de développement à long terme. En conséquence, la Turquie était préoccupée par l'évolution négative des courants bilatéraux d'aide publique au développement. Elle appuyait les principes d'une répartition équitable et du traitement particulier accordé aux pays les moins avancés, mais elle estimait qu'il fallait surtout accorder des conditions plus favorables et accroître le volume de l'aide.

8. En ce qui concernait les courants multilatéraux, la principale considération devait être les objectifs et les priorités de développement de pays en développement. L'évolution positive que l'on avait déjà observée devrait être complétée par des mesures telles que des engagements pluriannuels et des contributions statutaires qu'il fallait mettre au point.

9. S'agissant de l'amélioration des possibilités d'accès des pays en développement aux marchés de capitaux - question qui avait été traitée dans un document présenté par la Turquie dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour - l'idée exposée par la CNUCED au paragraphe 28 du document A/AC.191/7 paraissait constituer un pas dans la bonne direction.

10. Les efforts visant à alléger l'endettement des pays en développement étaient à la base de l'ensemble de la question du transfert de ressources en termes réels. A cet égard, la résolution adoptée à la session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement était très modeste et n'aurait qu'un effet limité.

11. Parmi les suggestions intéressantes présentées au Comité, on pouvait retenir celle d'un transfert massif de ressources réelles qui avait été formulée par la Suède et l'Autriche et dans une certaine mesure par la Norvège. La délégation turque serait heureuse qu'une étude coordonnée sur cette question soit effectuée par les organismes des Nations Unies sous l'autorité du Directeur général pour le développement et la coopération technique internationale.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

4^{ème} séance

4 mai 1978

1. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, prenant la parole au nom des délégations de la République démocratique allemande, la République populaire de Bulgarie, la République populaire de Pologne, la République populaire hongroise, la République populaire mongole, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République socialiste soviétique d'Ukraine, la République socialiste tchécoslovaque et sa propre délégation, dit qu'il avait été prié en sa qualité de Président du groupe des pays socialistes pour le mois de mai, de prononcer la déclaration conjointe ci-après dont ces pays avaient demandé la publication en tant que document officiel du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174.

2. Le Comité entreprenait ses travaux à un moment où des changements positifs dans la situation politique mondiale incitaient à déployer des efforts énergiques

pour trouver des moyens de transformer le système actuel injuste et dépassé des relations internationales capitalistes, compte tenu des nouvelles réalités du développement mondial. Il ressortait clairement de l'état actuel des relations économiques internationales qu'il existait dans le monde, non seulement deux systèmes économiques et sociaux opposés, mais aussi deux bases essentiellement différentes pour l'établissement de relations économiques et commerciales avec les pays en développement.

3. Le problème essentiel était que, sous leur forme actuelle, les relations économiques internationales, qui avaient été établies à un moment où la structure des forces mondiales était bien différente et qui avait été conçue exclusivement en fonction des intérêts mercenaires des monopoles impérialistes, étaient maintenant incompatibles avec les intérêts fondamentaux de la grande majorité des pays et avec le développement de la situation internationale générale. Cette incompatibilité était devenue particulièrement apparente depuis que le processus de détente avait créé les conditions préalables nécessaires à la solution des problèmes économiques contemporains, dans l'intérêt de tous les pays du monde. Ce processus de détente, qui, dans l'intérêt des peuples, était en train de devenir irréversible, était un facteur de plus en plus efficace dans le développement des relations économiques extérieures et la transformation du climat politique et économique général. Il était normal que, dans ces conditions, les pays en développement réclament de plus en plus activement un profond remaniement de la division du travail international capitaliste, héritée du passé colonial et soutenue par le néo-colonialisme actuel. Une des manifestations de cette tendance avait été l'adoption, avec l'appui énergique des pays socialistes, de documents importants tels que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1974) et la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974).

4. Toutefois, la détente n'était pas du goût de tout le monde. Malgré les perspectives nettes d'amélioration du climat international qui s'offraient à eux, certains milieux préféraient intensifier leurs tentatives pour prendre l'offensive et revenir à l'époque de "la guerre froide". Ces milieux comptaient sur la course débridée aux armements, le maintien des anciennes et la création de nouvelles sources de tension et la perpétuation des vestiges du colonialisme et du racisme, qui avaient également des effets défavorables sur l'état des relations économiques internationales.

5. C'est pourquoi la tendance actuelle à la promotion de relations pacifiques entre les Etats, qui était en rapport direct avec les problèmes de développement économique, consistait à adopter des mesures décisives pour arrêter la course aux armements et favoriser le désarmement. Le fait que, pour la première fois dans l'histoire, l'Assemblée générale était convoquée pour une session extraordinaire consacrée à la limitation des armements et au désarmement indiquait que la nécessité de résoudre ces problèmes était ressentie par toutes les nations et reconnue par la majorité des gouvernements. La paix, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, l'égalité des droits et la coopération mutuelle étaient tous des conditions nécessaires et très importantes de la détente et d'une paix durable, qui favorisaient en même temps la coopération économique, sur une base équitable, juste et démocratique.

6. La crise qui avait éclaté dans le monde capitaliste avait non seulement provoqué une baisse de la production, une hausse du chômage et une brusque augmentation de l'inflation; elle avait bouleversé aussi le système monétaire, aggravé les contradictions commerciales et économiques et désorganisé gravement l'ensemble des mécanismes du commerce capitaliste international. Il en était résulté une détérioration de la situation économique de la plupart des pays en développement, et les possibilités qu'ils avaient d'utiliser les relations économiques extérieures pour résoudre leurs problèmes de développement avaient diminué. Plus précisément, la crise des économies de marché s'était accompagnée, dans le cas des pays en développement, de phénomènes tels que la baisse de la demande de produits d'exportation; d'une hausse plus rapide des prix des marchandises importées par les pays en développement à la suite de l'inflation galopante dans les pays capitalistes développés et de la politique des grands monopoles; de fortes fluctuations des prix, en particulier dans le domaine du commerce des produits de base; du rapatriement de plus en plus rapide des bénéfices réalisés par les sociétés transnationales dans les pays en développement; de l'exode continu des compétences des pays en développement vers l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale; de l'instabilité des systèmes de paiements, en raison de la longue crise du système monétaire capitaliste; du front commun opposé par les pays capitalistes développés aux justes revendications des pays en développement; de l'augmentation des déficits budgétaires nationaux et de l'accroissement de la part des capitaux privés dans le flux des ressources financières en direction des pays en développement, etc. Il existait un problème particulier du fait du danger croissant de protectionnisme et de discrimination qui pesait sur le commerce mondial, en raison de la crise continue des économies des pays capitalistes, de la discrimination, de l'injustice et de toutes les restrictions artificielles imposées aux échanges internationaux qui nuisaient également aux intérêts des pays socialistes. Il était tout à fait évident que les responsables de la situation difficile où se trouvaient les pays en développement étaient les puissances impérialistes et leurs monopoles qui essayaient de maintenir et de renforcer le statut injuste des pays en développement et de leur faire endosser la responsabilité du coût de la crise et de l'inflation.

7. Les pays en développement, dont la plupart n'avaient acquis leur indépendance nationale qu'au cours des quelque dix dernières années, devaient faire face à une tâche complexe qui était aussi importante pour eux : se libérer, une fois pour toutes, des chaînes du colonialisme et du néo-colonialisme et résoudre, en un temps record, les problèmes du retard économique, de la pauvreté, de la souffrance, de la famine et de la maladie. En conséquence, pour progresser réellement, les pays en développement se devaient de lutter avec intransigeance contre le néo-colonialisme dans les relations économiques internationales et procéder à des réformes socio-économiques radicales. L'expérience pratique démontrait que les meilleurs résultats en matière de développement économique et social étaient obtenus par les pays qui s'employaient constamment à développer leur industrie dans le secteur public, éliminaient les régimes fonciers dépassés, poursuivaient une politique de nationalisation des entreprises étrangères, établissaient la souveraineté sur leurs ressources naturelles et formaient activement leurs propres cadres. Pour accomplir ces tâches, ils utilisaient principalement leurs ressources intérieures.

8. L'assistance économique extérieure, qui complétait leurs propres efforts, n'était pas sans importance pour les pays en développement. Toutefois, tant que le système d'exploitation coloniale et néo-coloniale persisterait, condamnant la majorité des pays en développement à servir d'auxiliaires arriérés tout juste bons

à produire des matières premières pour les Etats occidentaux industrialisés, la mobilisation générale de leurs ressources intérieures serait difficile et la prétendue "assistance" que leur fournissaient les Etats capitalistes ne ferait que les asservir davantage. Maintenant qu'une lutte pour la réorganisation radicale des relations économiques internationales était engagée dans les grandes instances internationales, les pays capitalistes se voyaient obligés de manœuvrer, de faire des concessions, de promettre une certaine augmentation de "l'assistance" économique et de diminuer les restrictions au commerce extérieur. Mais même ces concessions n'étaient généralement accordées qu'à certaines conditions : contrôle par les monopoles sur le décaissement des fonds, opposition à la création d'un secteur étatique dans l'économie nationale des pays en développement et possibilités plus grandes d'investissements de capitaux privés étrangers. La politique consistant à maintenir et à intensifier l'exploitation des pays en développement restait fondamentalement inchangée. Les demandes légitimes des pays en développement relatives à l'augmentation des transferts de ressources réelles pour venir à bout du retard économique devaient être satisfaites essentiellement en réduisant les bénéfices des monopoles capitalistes et les dépenses improductives au titre de la course aux armements imposée par les impérialistes.

9. Les pays socialistes comprenaient bien les graves difficultés monétaires et financières que connaissaient la majorité des pays en développement et ils partageaient leur inquiétude devant les tendances de l'économie capitaliste mondiale, qui dans de nombreux cas, réduisaient à néant les efforts que les pays en développement déployaient pour surmonter leur retard social et économique et renforcer leur indépendance économique. La situation critique d'endettement et de détérioration de la balance des paiements où s'étaient trouvé récemment les pays en développement était due à des facteurs découlant des crises profondes qui secouaient tout le système économique capitaliste mondial. Les pays socialistes n'avaient absolument rien à voir avec l'apparition dans l'économie capitaliste mondiale de phénomènes nouveaux, tels que la hausse de l'inflation, la dépréciation de la monnaie et l'instabilité des taux de change, qui avaient contribué de façon décisive à aggraver considérablement les difficultés des pays en développement dans le domaine monétaire et financier. Les pays socialistes considéraient qu'il était injustifié d'essayer de leur faire partager la responsabilité et les coûts matériels de la liquidation des conséquences du colonialisme et du néo-colonialisme ou de la crise dans les domaines commercial et monétaire de l'économie capitaliste. Les pays socialistes étaient des Etats ouvriers où il n'existait pas de classes parasites qui faisaient des profits et des superprofits en exploitant leurs peuples et les peuples d'autres pays. L'assistance accordée par les pays socialistes n'était pas une indemnisation pour réparer des torts ou racheter des fautes; c'était l'assistance d'un ami et d'un allié dans la lutte contre des ennemis communs - l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. Toutefois, les possibilités qu'avaient les pays socialistes de fournir une assistance économique n'étaient pas, bien sûr, illimitées. Néanmoins, les pays socialistes étaient prêts à développer sur une base bilatérale leur coopération commerciale, économique, scientifique et technique avec les pays en développement intéressés en tenant compte, en particulier, des effets de la crise de l'économie capitaliste mondiale.

10. Diverses négociations internationales étaient actuellement menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies sur un certain nombre de problèmes clefs et les pays socialistes y participaient de façon active et constructive. A la récente Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du programme intégré pour les produits de base, les pays socialistes avaient

fait des propositions concrètes sur des questions fondamentales et précises concernant le fonds qui reflétaient l'approche globale de ces pays à l'égard de tous les aspects de son fonctionnement. Ces propositions devaient être examinées dans le cadre de la conception générale du problème qu'avaient les pays socialistes. Ils avaient convenu de la nécessité d'une approche intégrée pour résoudre les problèmes concernant les produits de base, impliquant l'adoption d'une série de mesures liées entre elles qui porteraient sur la production, la transformation et le commerce des produits de base, et permettraient de maîtriser les effets des forces du marché. Les pays socialistes étaient favorables à l'élaboration et à l'adoption de mesures efficaces pour réglementer le commerce des matières premières sur une base équitable, en tenant compte des intérêts de tous les pays, tant importateurs qu'exportateurs. Les pays socialistes appuyaient les propositions des pays en développement relatives au commerce des produits de base avec les pays capitalistes développés qui leur assureraient une véritable indépendance économique et viseraient à mettre fin à la pratique de l'exploitation des ressources naturelles des pays en développement par les sociétés transnationales.

11. Les pays socialistes participaient activement aux négociations sur les questions relatives au transfert des techniques, estimant que la mise en place d'une infrastructure matérielle et technologique, le développement par les pays en développement de leur potentiel scientifique et technique, la formation de cadres nationaux, le choix des meilleures techniques, la réalisation d'efforts en vue d'empêcher l'exode des cadres nationaux et d'autres mesures analogues répondaient aux objectifs du développement économique des pays en développement. Les pays socialistes étaient tous convaincus que le transfert des techniques ne devrait pas aboutir à la création d'une dépendance technologique ou à d'autres formes de dépendance qui, dans certaines conditions, pouvait constituer un grave obstacle au développement économique souverain. Les pays socialistes estimaient que l'établissement de relations justes et équitables en ce qui concernait le transfert des techniques devait avoir pour résultat pratique, notamment, le développement et l'expansion du potentiel scientifique et technique des pays en développement, l'établissement de relations équitables et mutuellement avantageuses, stables, systématiques et durables, dénuées de toute dépendance ou exploitation d'aucune sorte, l'établissement de liens étroits entre la science et la production, et la formation efficace de cadres nationaux dans les pays en développement. En ce qui concernait la mise au point d'un code de conduite pour le transfert de technologie, les pays socialistes avaient formulé des propositions concrètes visant à réglementer le transfert des techniques entre tous les pays sans division en groupes séparés et à créer les conditions permettant d'assurer que le transfert des techniques serait fondé sur des principes démocratiques et ne serait pas soumis à des conditions discriminatoires en ce qui concernait certains pays ou groupes de pays.

12. Les pays socialistes étaient favorables à l'établissement d'un vaste programme de mesures reflétant les intérêts vitaux et à long terme des pays en développement dans leur lutte pour réorganiser les relations économiques internationales et appuyaient leur portée générale. Cet appui avait, au cours des dernières années, contribué à l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de documents importants, tels que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Tous les pays devaient tenir compte, au mieux, des dispositions de type progressiste de ces documents importants dans leurs relations économiques internationales. Surtout, ils ne devaient permettre aucune atténuation du contenu anti-impérialiste de ces documents et devaient veiller à continuer, dans la pratique,

à fournir un appui sûr à la lutte des pays en développement pour acquérir l'indépendance politique et économique et pour réaliser leurs objectifs de développement social et économique. Les pays socialistes considéraient que c'était un des principaux objectifs des activités économiques de l'Organisation des Nations Unies, y compris des travaux du Comité plénier. Il convenait de noter malheureusement que la plupart des recommandations précises de caractère progressiste contenues dans les documents susmentionnés n'avaient pas été appliquées tout simplement en raison des manoeuvres évidentes ou secrètes de ceux qui ne voulaient même pas entendre parler d'établir des relations véritablement équitables et mutuellement avantageuses entre tous les pays. Pour leur part, les pays socialistes avaient, dans un certain nombre de déclarations conjointes bien connues, clairement exposé les efforts qu'ils déployaient et avaient l'intention de déployer pour développer la coopération économique internationale sur une base démocratique, y compris la coopération avec les pays en développement. Ils étaient prêts à coopérer avec tous ceux qui s'intéressaient au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au progrès économique et social de l'humanité.

VENEZUELA

A

5^eme séance

4 mai 1978

1. De l'avis de la délégation vénézuélienne, les travaux de la première session du Comité avaient débuté sous des auspices favorables avec la déclaration claire et détaillée faite par le Président. Cette déclaration, ainsi que celles faites par d'autres orateurs, devraient servir de base aux travaux de la Commission dans les jours qui suivraient. A cet égard, d'autres déclarations, notamment celle de MM. Dadzie et Ripert avaient également suscité un grand intérêt.
2. Chacune des déclarations qui avaient été faites représentant la position des gouvernements constituaient en tant que telles la base des délibérations du Comité et devaient lui permettre d'aboutir à des conclusions précises. Sans vouloir ajouter aux déclarations faites par l'ambassadeur Mills de la Jamaïque en sa qualité de porte-parole du Groupe des 77 et par d'autres délégations de pays en développement, la délégation vénézuélienne souhaitait insister sur quelques points d'une importance particulière. Il était encourageant de constater que d'aussi nombreux pays appartenant à des régions géographiques diverses, à différents stades de développement et dotés de systèmes socio-économiques différents étaient néanmoins pleinement d'accord sur l'interprétation à donner à la situation économique internationale actuelle.
3. Tout d'abord, il était clair que les difficultés économiques avec lesquelles le monde se trouvait aux prises étaient loin d'être surmontées. Si certains avaient pu estimer que la crise actuelle n'était pas différente de toutes celles qui avaient frappé l'économie mondiale depuis la guerre, il semblait désormais généralement admis qu'elle était en réalité de nature différente et qu'elle ne pourrait pas être surmontée, contrairement à celles qui l'avaient précédée, par le seul jeu des cycles économiques. Et cela même s'il était exact que lors des crises précédentes on avait déjà rencontré certains des éléments qui réapparaissaient à ce moment avec plus de force, et qui retardaient la reprise tant espérée.
4. Par ailleurs, le tiers monde était un facteur - sinon une force - auquel il fallait accorder une attention toute particulière lors de la recherche d'une solution aux problèmes actuels. C'était un peu comme si le monde se trouvait à bord d'un navire stoppé et qui aurait besoin de l'aide de tous les passagers pour pouvoir reprendre sa route.
5. Il était généralement admis que le concept d'interdépendance n'avait rien d'abstrait, mais qu'il s'agissait au contraire d'une réalité concrète. Il existait entre les nations, quels que soient leur système socio-économique et la région dans laquelle elles se trouvaient, des liens de plus en plus étroits. Cette interdépendance jouait également un rôle dans la solution à apporter aux problèmes rencontrés. Nul ne contestait le fait que chacun devait assumer sa part de responsabilité dans la limite de ses ressources afin de résoudre ces problèmes dans l'intérêt de tous, mais surtout dans celui des pays en développement que l'ancien système, désormais abandonné, avait le moins favorisés.

6. Il était sans intérêt d'échanger des reproches sur les origines de cette situation, le principal étant de se mettre d'accord sur la façon de la redresser. Il y avait lieu d'espérer que l'accord intervenu en ce qui concernait les difficultés à résoudre et la nécessité d'une coopération se traduirait par une action constructive. Les pays en développement avaient montré qu'ils étaient prêts à agir et, dès le début des travaux du Comité, il était apparu que les autres membres de la communauté internationale, y compris les pays développés à économie de marché, les pays socialistes d'Europe et la Chine, étaient également disposés à agir.
7. Les pays en développement, quant à eux, devaient faire en sorte que la situation nouvelle - qui devait remplacer graduellement mais rapidement l'ancienne - réponde aux aspirations et aux intérêts de chacun d'entre eux, car, s'ils partageaient des objectifs communs, il se heurtaient parfois à des problèmes très différents. Si l'on voulait qu'ils contribuent tous à cette entreprise, il fallait qu'ils puissent escompter que leurs différences de situation seraient prises en considération. Par ailleurs, si l'on voulait obtenir la coopération des pays développés, il fallait aussi que ceux-ci voient les avantages que présenterait pour eux le nouvel ordre économique international. De toute évidence, les pays développés retireraient des avantages réels et appréciables d'un accroissement de la capacité d'importation des pays en développement, accroissement qui pourrait être favorisé par différentes mesures commerciales, financières et monétaires. Ainsi, la demande de biens produits par les pays développés se trouverait accrue, et la situation serait particulièrement favorable pour leurs exportations de biens d'équipement. L'accroissement de la demande leur garantirait également un niveau d'emploi satisfaisant, ce qui contribuerait à résoudre un problème qui constituait pour eux un grave sujet de préoccupation. Enfin, les pays développés bénéficieraient de sources d'approvisionnement plus sûres pour de nombreux produits, notamment alimentaires et miniers. La situation serait également avantageuse pour les pays en développement qui souhaitaient s'industrialiser et améliorer leur niveau de vie. Un avantage supplémentaire en découlerait encore, à savoir la rationalisation du système monétaire et financier international qui était à l'origine des problèmes qui avaient surgi ces dernières années et qui se trouvait lui-même en difficulté.
8. Les investissements en capital effectués dans les pays en développement s'avèreraient en définitive plus avantageux pour les pays développés, même si leur marge bénéficiaire devait être plus faible. Quant aux pays hôtes, ils n'auraient rien à perdre; en fait, leurs propres intérêts seraient sauvegardés, de telle sorte que, quitte éventuellement à changer de secteur, les capitaux pourraient rester investis indéfiniment, car il serait de l'intérêt même des pays en développement que la situation demeure inchangée aussi longtemps que nécessaire et mutuellement profitable.
9. Le nouvel ordre économique international devrait rendre plus aisée la lutte contre l'inflation, laquelle non seulement avait créé de nombreuses difficultés aux pays industrialisés qui en étaient à l'origine, mais avait aussi frappé les pays en développement qui étaient toujours les premières et les dernières victimes de ce fléau qui leur était transmis par l'économie internationale.
10. L'ensemble de ces avantages conduirait à une meilleure division internationale du travail, qui contribuerait à dissiper la méfiance qui paralysait l'économie mondiale et qui, ces dernières années, avait empêché toute reprise franche et soutenue. Le nouvel ordre économique international, qui aurait l'entier soutien de la communauté internationale, apporterait à tous des avantages nettement plus durables que ceux qui étaient découlés de l'ancien.

11. Toutefois, les récentes négociations commerciales internationales semblaient suivre une voie qui les éloignait des buts souhaités. Certains organismes, tels que le Système économique latino-américain (SELA), avaient fait connaître leur inquiétude sur ce point lors de la réunion qui venait de se tenir à Caracas. Il a été affirmé que les négociations commerciales multilatérales étaient devenues trilatérales, par allusion aux trois grands partenaires commerciaux qui étudiaient ces problèmes et qui avaient déjà résolu d'aboutir à des résultats concrets et satisfaisants dès le mois de juillet. Certes une rupture des négociations aurait des conséquences néfastes non seulement pour les participants, mais également pour l'ensemble des autres pays, en particulier les pays en développement qui, étant les plus vulnérables, seraient les plus touchés. Inversement, si les négociations étaient couronnées de succès, c'était l'ensemble de la communauté internationale qui en profiterait, encore que le succès, loin d'être un processus automatique, était un but à la poursuite duquel il fallait délibérément s'attacher. Mais il ne s'agissait pas seulement de voir un accord intervenir entre les trois grands partenaires commerciaux qui participaient aux négociations, mais bien plutôt de faire que tous les pays prennent part à ces négociations et soient associés aux avantages qui en découlaient. Or, rien ne permettait d'avoir la certitude que ce serait le cas, encore que l'on affirmait toujours que la déclaration de Tokyo garantissait aux pays en développement un traitement spécial et différentiel.

12. Il ne pouvait y avoir de règle d'or commune à tous; ce qu'il fallait, c'était un ensemble de règles tenant compte de la situation particulière des pays en développement. A cet égard, il y avait lieu d'espérer que l'application de ces règles favoriserait la réalisation des objectifs communs. Le protectionnisme n'était pas une vaine menace, c'était une réalité. De nombreux pays avaient pris des mesures pour protéger leurs produits et si une telle politique faisait boule de neige, elle ruinerait la théorie du libre échange et ferait obstacle à la liberté du commerce. La délégation vénézuélienne estimait que la libéralisation des échanges demeurait pour l'ensemble de la communauté internationale un objectif primordial. Mais il était néanmoins indispensable que des mesures soient prises afin de promouvoir d'une façon efficace le commerce extérieur des pays en développement.

13. Le représentant d'un pays dont les aspirations avaient toujours été élevées et à bien des égards identiques à celles du Venezuela avait déclaré que les Etats devaient se convaincre de la nécessité de recréer une situation semblable à celle qui était apparue dans les années 60, à l'issue du Kennedy Round, lorsque l'économie mondiale avait connu un essor extraordinaire. Il ne fait pas de doute que cette situation avait été favorable aux pays développés, mais les pays en développement n'avaient pas intérêt à ce qu'elle se reproduise. Si les pays négligeaient de prendre en considération les mesures correctives contenues implicitement dans la Déclaration de Tokyo, ils se trouveraient confrontés aux difficultés que les pays en développement avaient alors rencontrées et qu'ils n'avaient pas encore réussi à surmonter.

14. L'inflation importée était une réalité que de très simples exemples pouvaient mettre en évidence. Ainsi, en 1967, il fallait 1 800 tonnes de minerai de fer pour acquérir un wagon de chemin de fer; en 1970, il en fallait 2 800 et, en 1975, 3 850. Il était tout à fait inacceptable que l'inflation soit ainsi répercutée sur le prix des articles manufacturés achetés par les pays en développement, alors que le prix des matières premières demeurait extrêmement bas.

15. Dans ce contexte, il n'était pas possible de négliger la crise de l'énergie, qui ne pouvait être dissociée du problème général des relations économiques internationales et de la coopération internationale. Aussi bien les producteurs que les consommateurs d'énergie étaient conscients que celle-ci, notamment le pétrole et le gaz, était gaspillée, et qu'il fallait corriger cette situation. La position dans laquelle se trouvaient les pays en développement importateurs d'énergie suscitait des inquiétudes, et des mesures avaient été prises afin d'apporter un certain soutien à leur économie, dont les difficultés, de toute évidence, étaient loin de se borner à celles provoquées par la crise de l'énergie. Les pays en développement devraient avoir la possibilité de développer leurs propres sources d'énergie, car cela aurait pour effet non seulement de stimuler leur économie nationale mais également de réduire la pression que la situation actuelle exerçait sur l'économie mondiale.

16. S'agissant des transferts de ressources au titre de l'aide publique au développement, il était certain qu'ils devaient être réalisés sur une échelle beaucoup plus vaste, et qu'il faudrait rechercher les moyens d'obtenir les résultats désirés. S'il était indubitable que les pays en développement en mesure d'offrir une aide reconnaissent leur devoir de solidarité à l'égard d'autres pays en développement dont la situation était moins favorable, il était tout aussi évident que les pays développés avaient des obligations de plus longue date qui leur imposaient de façon encore plus impérative de manifester leur solidarité à cet égard, personne ne pouvant les tenir quittes même d'une fraction de ces obligations.

17. Le Comité avait un rôle essentiel à jouer dans la promotion de ce que l'on a appelé le dialogue Nord-Sud, qui devait retenir l'attention de tous les pays et auquel tous devaient pouvoir participer, de la même façon qu'ils participaient aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, et dont ils devaient tous pouvoir retirer certains avantages. Le rôle du Comité ne devait pas se réduire à identifier les problèmes et à proposer des solutions sur la base desquelles les gouvernements pourraient prendre des décisions, en temps voulu. La dynamique même des travaux du Comité devait lui permettre d'obtenir que les gouvernements représentés, conscients de l'urgence de la situation, se mettent effectivement d'accord sur les mesures exigées par l'intérêt général. Mais il n'était pas question pour autant d'empiéter sur les domaines qui étaient du ressort d'autres organismes tels que la CNUCED, l'ONUDI ou le Fonds monétaire international. Il était également important de reconnaître que les problèmes ne pouvaient être résolus séparément, l'un après l'autre.

18. Les pays en développement étaient eux-mêmes entièrement conscients du fait que leurs besoins devaient être satisfaits, et que c'était à eux de résoudre le problème dans le cadre d'un nouvel ordre économique international, et conformément au principe de l'autosuffisance individuelle ou collective, étant entendu qu'ils avaient également besoin de la compréhension véritable des pays développés. Manifestement, il n'était pas possible de s'arrêter là, car une solution valable ne pouvait intervenir qu'à la suite de réformes radicales. Se mettre d'accord sur des objectifs à long terme ne suffisait pas; il fallait prendre des mesures pour avancer rapidement vers les objectifs fixés au moyen d'actions à court terme. Les pays développés soutenaient que la conjoncture défavorable actuelle les empêchait d'assumer leurs responsabilités. C'est ainsi qu'il s'était créé un cercle vicieux de lequel il fallait sortir. En effet, les difficultés quelquefois invoquées pour justifier l'inaction étaient précisément celles qui disparaîtraient si des mesures plus radicales étaient prises, permettant au monde de redresser la situation difficile dans laquelle il se trouvait.

19. Le représentant du Venezuela était certain que le dialogue au sein du Comité permettrait de convaincre non seulement les gouvernements, mais encore toutes les autres parties intéressées qu'il ne fallait pas que la communauté internationale se laisse enfermer dans ce cercle vicieux, mais au contraire qu'il fallait porter remède à cette situation qui mettait en péril la stabilité et la croissance de l'économie mondiale.

B

/8ème séance/
/10 mai 1978/

1. Se référant au Programme intégré pour les produits de base, le représentant du Venezuela a indiqué qu'il partageait entièrement les vues du représentant de la Norvège. Ce programme était extrêmement important, non seulement pour les pays en développement, mais encore pour la communauté internationale tout entière. La réglementation du commerce des produits de base était de l'intérêt général, la situation actuelle ne profitant qu'à une poignée de spéculateurs. Aussi bien les producteurs que les consommateurs étaient d'avis que des mesures devaient être prises pour qu'il soit mis fin dès que possible à cette situation. Aussi était-il nécessaire de respecter autant que faire se pourrait le calendrier établi à Nairobi.

2. Le représentant du Venezuela pensait qu'un accord sur la création du Fonds commun pourrait intervenir avant la fin de l'année et qu'il fallait tout mettre en oeuvre à cette fin afin que le Secrétaire général de la CNUCED puisse convoquer à nouveau la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le courant de l'été. Le fait qu'il n'a pas été possible d'aboutir à des accords dans tous les domaines souhaitables en vue de mettre en oeuvre le Programme intégré n'empêchait en rien de trouver un terrain d'entente sur le Fonds commun. La création d'un tel fonds pourrait d'ailleurs favoriser la négociation d'accords sur des produits particuliers, si l'on soulignait que ces accords ne constituaient pas des initiatives isolées mais rentraient dans le cadre général du Programme.

3. Le Programme avait déjà fait l'objet de nombreuses discussions; désormais la tâche principale consistait à se mettre d'accord sur le Fonds commun, élément clef du Programme. Il était indispensable pour cela que le Fonds dispose de ressources propres, de façon à ne pas trop dépendre d'accords relatifs à des produits particuliers.

4. De l'avis du représentant du Venezuela, outre le problème de la stabilisation du prix des matières premières à un niveau à la fois équitable et rémunérateur, il y avait lieu d'examiner, en tant que partie intégrante du système, le concept du "deuxième guichet", qui n'aurait pas la moindre répercussion du point de vue du but principal poursuivi, à savoir la stabilisation du prix des matières premières à un niveau équitable et rémunérateur.

YUGOSLAVIE

/8ème. séance/
/8 mai 1978/

1. Le représentant de la Yougoslavie a constaté que quatre mois après que l'Assemblée générale eut demandé au Secrétaire général de la CNUCED, dans sa résolution 32/193, d'engager des consultations avec différents pays en vue de convoquer à nouveau la Conférence de négociation sur le Fonds commun, il ne semblait pas que la Conférence dussent se réunir à nouveau dans l'immédiat. Par contre, au cours de cette période, certains pays en étaient venus à envisager différemment la question la plus controversée de toutes celles qui avaient été abordées au cours de la Conférence, en reconnaissant la nécessité de contributions directes des gouvernements au Fonds commun et d'un accord sur ce qu'il était convenu d'appeler le deuxième guichet. L'attitude positive adoptée par le Gouvernement australien sur ces problèmes méritait d'être soulignée.
2. Le Comité devrait décider de demander au Secrétaire général de la CNUCED d'intensifier ses efforts, dans le cadre de ses consultations avec d'autres pays, en vue de convoquer à nouveau la Conférence, et s'efforcer également d'accélérer l'ensemble du processus de consultation et de travaux techniques au sein de la CNUCED en vue de préparer les conférences internationales pour un accord sur les produits de base. Il ressortait des accords conclus à Nairobi lors de la quatrième session de la CNUCED que les négociations tant sur le Fonds commun que sur les produits de base devraient être terminées d'ici la fin de l'année en cours.
3. Il paraissait possible de réunir dans un proche avenir la Conférence sur le caoutchouc naturel; par contre les conférences sur les autres produits de base seraient probablement convoquées plus tard qu'il n'avait été décidé dans la résolution 93 (IV) de la CNUCED. La délégation yougoslave estimait que le Secrétaire général de la CNUCED devrait être autorisé à intensifier ses efforts afin que l'ensemble du processus relatif au Programme intégré pour les produits de base puisse être terminé au début de 1979 et en tout cas avant la cinquième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

III. RESUME DE LA DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
AUX AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

3^{ème} séance
3 mai 1978

1. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales présentant le document A/AC.191/4 a déclaré que la caractéristique la plus préoccupante de la scène économique actuelle était l'incertitude qui pesait sur l'avenir des relations économiques internationales. Cette incertitude se manifestait de multiples façons : instabilité des taux de change, inefficacité du processus d'ajustement de la balance des paiements, - qui introduisaient un élément déflationniste dans l'économie mondiale -, développement de tendances protectionnistes et abandon - ouvert ou dissimulé - des règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui avaient gouverné jusqu'alors la conduite du commerce. Chacune de ces faiblesses aggravait les autres. L'inefficacité du processus d'ajustement de la balance des paiements aggravait l'instabilité des taux de change et empêchait la réalisation d'un plus haut niveau d'activité dans les pays en développement non producteurs de pétrole et dans de nombreux pays industrialisés. Le chômage élevé qui en résultait dans ces derniers pays intensifiait les pressions protectionnistes. De façon plus générale, les incertitudes extérieures décourageaient les perspectives d'investissement et compromettaient, de ce fait, les ajustements structurels nécessaires dans des économies plus dépendantes des marchés extérieurs qu'une vingtaine d'années auparavant.

2. Si cette analyse était juste, ce qu'il fallait avant tout c'était restaurer la confiance dans les perspectives de l'économie mondiale. Cela exigeait, de la part des gouvernements, des actions décisives et concertées à une époque où il ne paraissait plus possible de s'en remettre au seul jeu des forces du marché et où les initiatives individuelles, même lorsqu'elles étaient le fait des économies les plus puissantes, ne pouvaient suffire à renverser le cours des choses.

3. Beaucoup dépendait à court terme des initiatives que prendraient les gouvernements des pays industrialisés à économie de marché pour accroître leur niveau d'activité. Rien ne serait plus dangereux, toutefois, que des politiques de relance brutales, s'accompagnant de l'abandon de la discipline qu'appelait la lutte contre l'inflation. Une action proprement harmonisée de ces pays devrait leur permettre d'éviter ces dangers, de surmonter le problème posé par le déséquilibre de leur balance des paiements et contribuer ainsi à une plus grande stabilité des taux de change.

4. S'agissant d'actions visant à un effet rapide, certains étaient tentés de mettre presque exclusivement l'accent sur l'harmonisation des politiques de demande interne au sein des pays industrialisés à économie de marché. Tout indiquait, cependant, que même d'un point de vue conjoncturel, une attention beaucoup plus grande devrait être accordée aux mesures tendant à soutenir directement la demande d'exportations vers les pays en développement, par un accroissement substantiel des transferts de ressources réelles en direction de ces pays.

5. L'analyse de l'économie actuelle corroborait la nécessité d'engager, sans délai, les actions nécessaires à l'établissement progressif d'un nouvel ordre économique international, reposant sur des bases économiques plus saines et assurant à tous les pays des opportunités plus égales. La relance de l'économie mondiale, pour être durable, exigeait en effet des transformations structurelles dans l'ordre de la production et du commerce, ainsi que la mise en place de nouveaux mécanismes internationaux de régulation.

6. Certes, les pays en développement devaient - ce que d'ailleurs ils souhaitaient - renforcer leur capacité de développement autonome et endogène, et, de cette façon, réduire leur dépendance. Mais l'autonomie n'était pas l'autarcie, et la rapidité de leurs progrès dans cette direction était en partie liée à la possibilité qu'ils auraient de trouver, par la stabilisation des prix des matières premières dont ils étaient les fournisseurs, et par le développement de leurs exportations de produits manufacturés vers le Nord, les moyens de financer, par leurs ressources propres, les importations d'énergie, d'équipement ou d'autres biens qui leur étaient nécessaires. Il était vrai que l'accroissement de leurs exportations de produits manufacturés tendait à provoquer dans des économies industrialisées frappées par le sous-emploi des réactions négatives croissantes. Pour apprécier la validité de ces réactions, il fallait rappeler que jusqu'à ce jour l'effet perturbateur de ces importations avait, dans la plupart des économies occidentales, été largement compensé par des exportations créatrices d'emploi dans d'autres secteurs. Ces réactions négligeaient aussi la contribution que les exportations des pays en développement apportaient aujourd'hui et pourraient apporter demain à la lutte contre l'inflation.

7. Il ne fallait pas sous-estimer toutefois la réalité des difficultés rencontrées dans les économies occidentales ou l'ampleur des risques encourus en cas de croissance désordonnée des échanges. Il était rassurant de ce point de vue de constater que l'on s'accordait de plus en plus à reconnaître que des politiques commerciales et industrielles plus cohérentes seraient de l'intérêt des pays développés à économie de marché comme de celui des pays en développement. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de Tokyo, les gouvernements s'étaient engagés à tenter de réduire ou d'éliminer les barrières non tarifaires et à soumettre ces mesures à un contrôle international plus efficace. Un tel contrôle exigerait la formulation de nouvelles règles concernant l'utilisation de mesures de protection contre la "désorganisation du marché", étant entendu qu'il faudrait alors de nouveau définir ce qu'on entend par "désorganisation du marché", fixer un délai à ne pas dépasser pour les mesures de protection d'urgence, obliger les pays protectionnistes à effectuer des aménagements de structure et mettre en place un mécanisme de contrôle international approprié.

8. L'exigence d'une action de longue portée était présente également dans le problème de balance des paiements de beaucoup de pays en développement. Il n'était peut-être pas suffisamment reconnu qu'un grand nombre de ces pays devaient faire face à un problème fondamental de déficit structurel. Le volume des ressources financières internationales actuellement disponibles pour couvrir les déficits de balance des paiements n'était pas d'un ordre de grandeur suffisant pour répondre aux exigences de la situation, et les conditions auxquelles elles pouvaient être obtenues ne reflétaient pas suffisamment le caractère à long terme du problème. A cet égard, il convenait de souligner aussi que, les pays les moins développés n'ayant pas accès aux marchés financiers privés, leur croissance était très largement dépendante de la disponibilité de l'aide publique au développement.

Sans un accroissement substantiel et prolongé de cette aide, il était difficile de voir comment les responsables de ces pays pourraient poursuivre avec la continuité et l'ampleur requises les actions nécessaires au développement de leurs pays et comment, par voie de conséquence, les disparités croissantes de revenus dans l'économie mondiale pourraient être évitées.

9. Un dernier exemple permettait de souligner à nouveau la nécessité d'actions concertées de longue ampleur. Dans les circonstances présentes, les problèmes d'excès d'approvisionnement en énergie et en minerais semblaient l'emporter dans les préoccupations de l'opinion. Cependant, un examen réaliste des besoins et de l'offre à moyen et à long termes ne pouvait que susciter une inquiétude croissante quant à l'insuffisance des investissements tendant à assurer le développement de la production et à réduire l'emploi de ces ressources rares. On pouvait se demander si, en vue de faciliter les initiatives internationales éventuellement nécessaires, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas engager les études et les discussions nécessaires à une appréciation réaliste des risques et des enjeux.

10. En effet, pour contribuer au rétablissement de la confiance qui faisait actuellement défaut sur l'avenir des relations internationales et sur la capacité des gouvernements à concerter leur action pour que cet avenir soit moins défavorable, les actions immédiates nécessaires gagneraient à être consolidées dans une stratégie d'ensemble définissant, pour les années 80 et, éventuellement, pour les années ultérieures, l'ensemble des actions et des réformes institutionnelles requises pour répondre aux difficultés et aux incertitudes présentes dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

IV. RESUME DE LA DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

3ème séance
3 mai 1978

1. En exprimant l'espoir de voir adopter une nouvelle stratégie internationale pour le développement qui tienne compte de l'évolution des besoins, des perceptions et des priorités en matière de développement, le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale s'est fait l'interprète du sentiment de plus en plus répandu de l'insuffisance des politiques traditionnelles de développement. Le message qui se dégageait des conférences des Nations Unies tenues au cours des dernières années et des contributions d'intellectuels appartenant à la communauté extragouvernementale était que l'on ne pouvait concevoir le développement linéaire permettant de rattraper les pays développés en les imitant. On avait pu soutenir que la faiblesse de la Stratégie internationale pour le développement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement était moins due au fait qu'elle n'avait pas été appliquée correctement qu'au décalage entre ses prémisses et les réalités du système économique mondial. Les nouvelles méthodes que supposait la notion de nouvel ordre économique international exigeait une compréhension plus profonde du processus de développement aux niveaux national et international.

2. Le développement ne se ramenait pas à un processus de croissance économique, et le traduire en termes de stratégie pour le développement posait de sérieux problèmes de conception; néanmoins, il était déjà possible d'entrevoir, à certains indices, quelques-uns des critères à employer. Le développement devait s'effectuer par et pour le peuple, lui donner le contrôle des décisions affectant ses intérêts vitaux et satisfaire ses besoins matériels, culturels et spirituels; il devrait réduire la dépendance extérieure, être autonome et endogène; le processus de développement devrait englober la transformation des structures politiques et économiques qui lui font obstacle, être en harmonie avec l'environnement et respecter les contraintes écologiques.

3. Les problèmes de développement n'étaient pas propres aux seuls pays en développement; ils existaient aussi dans les sociétés industrialisées, sous forme d'injustices économiques et sociales et d'insatisfaction quant aux structures et à l'orientation de la production et de la consommation. La solution de ces problèmes par l'adoption de modes de vie et de modèles de développement différents faciliterait la recherche d'un nouveau système de relations économiques internationales basé sur la justice et l'efficacité socio-économique.

4. Le problème du développement, dans son universalité, pouvait également être abordé sous l'angle géopolitique, notamment celui de la répartition et des structures du pouvoir politique et économique. Des initiatives internationales étaient déjà prévues sur certains aspects jugés préoccupants à cet égard. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats constituait un effort essentiel en vue de dégager une perspective commune à l'ensemble des Nations Unies sur des questions telles que la souveraineté des pays sur leurs ressources nationales et les activités des sociétés transnationales. Parmi les autres problèmes qui pourraient être pris en considération figuraient le lien entre développement et désarmement et la relation entre les stratégies pour le développement et les instruments et documents politiques sur l'exercice des droits de l'homme et la libération de la domination coloniale.

5. La conception du développement en tant que processus orienté vers le peuple, autonome et endogène, supposait que chaque pays soit libre de choisir ses propres objectifs et moyens de développement. Le rôle de la communauté internationale était de veiller à ce que cette entreprise essentiellement nationale se déroule dans un contexte favorable, englobant les politiques et les activités servant directement les objectifs définis au niveau national et celles concernant les relations entre Etats. Il appartenait à chaque Etat de veiller à ce que sa propre politique intérieure soit compatible avec les options définies au niveau international.

6. L'expérience acquise en matière de développement au sein du système des Nations Unies était vaste et ne cessait de s'enrichir; la série de conférences tenues récemment avait encore contribué à l'élargir. De plus, le caractère multidisciplinaire du système faisait qu'il était éminemment qualifié pour fournir une ligne directrice à la formulation de nouvelles démarches globales en matière de développement. Toutefois, une estimation comparée des politiques prescrites par divers éléments du système suggérait un certain manque de cohérence interne. L'aboutissement des récents efforts en vue de dégager une interprétation de la nature et des objectifs du processus de développement commune à l'ensemble du système contribuerait de façon essentielle à la création d'un dispositif international approprié et permettrait audit système de concerter ses efforts dans l'intérêt du développement et de la coopération économique internationale.

7. On s'accordait en général à reconnaître que l'état actuel des négociations touchant la coopération économique internationale n'était pas pleinement encourageant. Les pays industrialisés à économie de marché, préoccupés par leurs problèmes intérieurs, faisaient de gros efforts pour suppléer aux insuffisances des remèdes traditionnels à court terme. Toutefois, on avait de plus en plus l'impression que, sauf dans le domaine de l'énergie, ils tendaient à attribuer une importance secondaire à l'économie du reste du monde et à rechercher l'équilibre et la croissance en appliquant les leviers de la stimulation économique à quelques pays fortement industrialisés. Cette tendance au repli sur soi-même s'était accompagnée de prises de position de plus en plus fréquentes favorables à la thèse selon laquelle ces pays devraient se dissocier du tiers monde.

8. Les pays à économie planifiée n'avaient pas suffisamment utilisé les importantes possibilités d'échanges mutuellement bénéfiques que leur offraient l'expansion et la diversification de leur potentiel de production, manquant ainsi l'occasion de renforcer leur participation à la promotion du commerce mondial et du développement.

9. Les pays en développement avaient été confrontés au problème consistant à passer de positions communes d'ordre général à des prises de position unifiées sur des problèmes spécifiques, alors même que leurs intérêts immédiats continuaient à diverger. Bien qu'ayant apparemment réussi à subordonner leurs problèmes particuliers à leur intérêt commun, ils avaient eux-mêmes souligné la nécessité de créer d'urgence les structures et les mécanismes permettant d'affirmer leur volonté d'autonomie collective, en vue notamment de renforcer leur capacité de négociation et de mettre au point un ensemble de propositions pouvant servir de base aux négociations globales avec les pays développés.

10. Dans le cadre des stratégies adoptées par l'Assemblée générale sur le nouvel ordre économique international, un certain nombre de conditions apparaissaient comme devant nécessairement être remplies pour que puisse progresser le dialogue sur la coopération économique internationale, notamment la nécessité d'une approche de plus en plus globale des problèmes et d'une volonté croissante de rechercher des solutions globales aux défauts de fonctionnement de l'économie mondiale. Une perspective globale impliquait que l'on reconnaisse à l'échelon international que des problèmes tels que ceux du commerce, de la monnaie, des finances et de l'industrie étaient interdépendants et ne pouvaient être traités séparément; elle exigeait que tous les pays participent aux processus de prise de décision à l'échelon international et impliquait que l'économie mondiale soit conçue comme un tout dont chaque partie pouvait et devait contribuer au bien-être de l'ensemble.

11. En matière de coopération économique internationale, le nouveau cadre institutionnel destiné à remplacer celui qui avait été mis en place par les pays industrialisés à économie de marché au lendemain de la deuxième guerre mondiale devrait non seulement traduire les réalités objectives de la fin du XXe siècle, mais encore être exhaustif et tirer parti des différences entre les niveaux et les modes de développement et de la diversité des systèmes économiques et sociaux. Il devrait accroître la portée et l'impact des initiatives internationales en fournissant des moyens appropriés de mobilisation des ressources. Etant donné que le système des Nations Unies serait le mieux à même de mener une action cohérente en vue d'atteindre ces objectifs, il serait nécessaire de réaffirmer et de renforcer la vocation du système des Nations Unies comme tribune diplomatique publique et ouverte à tous pour la négociation d'accords à l'échelle mondiale.

12. Un pas important en ce sens avait été fait avec la création du comité : celui-ci disposait, grâce à son universalité et à sa vision d'ensemble des problèmes, d'une base adéquate pour tenter de relier entre elles différentes séries d'activités et de négociations, ce qui devrait favoriser les concessions mutuelles et le renforcement de positions communes sur des problèmes spécifiques au sein des divers groupes.

13. Le dialogue en cours offrait la possibilité de regrouper et de compléter les efforts du système des Nations Unies en vue de définir de nouvelles conceptions en matière de développement, de poursuivre les objectifs fondamentaux de la coopération économique internationale et de rechercher un consensus sur les thèmes figurant actuellement au nombre des préoccupations de la communauté internationale. Un tel processus permettrait au système, tout en faisant la preuve de ses capacités intellectuelles et politiques, de bénéficier des réflexions de la communauté intellectuelle extragouvernementale. En outre, ce serait le premier test majeur de l'efficacité du processus de restructuration généralement considéré comme partie intégrante de l'instauration du nouvel ordre économique international.

V. RESUME DE LA DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

/6ème séance/

/5 mai 1978/

1. Le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a déclaré que l'adoption par l'Assemblée générale, en avril 1974, de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international avait modifié la conception qu'on se faisait des problèmes du développement et des pays en développement. C'était ce changement d'optique que la CNUCED s'était efforcée, ces dernières années, de traduire en décisions politiques de fond et en arrangements concrets.

2. Pour ce qui était du Programme intégré pour les produits de base, la CNUCED avait tenu une série de négociations intensives et de réunions sur deux larges fronts, l'un concernant divers produits de base et l'autre la création d'un fonds commun de financement. Lorsque le secrétaire général avait participé aux débats de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, l'Assemblée avait adopté immédiatement après la suspension de la conférence sur un fonds commun la résolution 32/193 du 19 décembre 1977 lui demandant d'engager des consultations avec les gouvernements des pays Membres en vue de convoquer à nouveau, le plus rapidement possible, la Conférence de négociation. Il espérait qu'à la suite de ces consultations la conférence pourrait reprendre au début de l'été 1978. Aucune date précise n'avait encore été proposée, la reprise de cette conférence ayant été liée à la réunion de conditions de nature à en assurer le succès. Il existait toujours des problèmes à surmonter et des différends à résoudre, mais le secrétaire général considérait comme encourageant le souci général de progresser sur cette question, de créer le fonds commun et de jeter les bases nécessaires au fonctionnement satisfaisant d'une institution solide. Il était donc optimiste quant à la possibilité que la conférence reprenne sous peu ses travaux.

3. Quant aux divers produits de base, beaucoup de réunions avaient eu lieu au sujet d'un grand nombre de produits figurant sur la liste du Programme intégré pour les produits de base. Dans son rapport au Comité intergouvernemental spécial du Programme intégré pour les produits de base, créé par la CNUCED, le secrétaire général avait appelé l'attention sur la lenteur relative des travaux entrepris pour arriver à conclure des accords pratiques. Les discussions sur les divers produits avaient permis de mieux comprendre les complexités et les difficultés en jeu et, dans de nombreux cas, de dégager des indications quant aux solutions possibles. Toutefois, d'une manière générale, on était encore loin du stade auquel il serait possible de convoquer des conférences de négociation pour élaborer des accords sur la plupart des produits de la liste.

4. Il ne fallait pas sous-estimer la complexité de la tâche. Pour les divers produits de base, il ne s'agissait pas simplement de prendre des décisions générales sur des buts et objectifs mais d'élaborer des arrangements complexes de caractère obligatoire. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis la Conférence de Nairobi, qui était à l'origine de la tenue de réunions sur divers produits. C'était là peu de temps au regard de la quinzaine d'années qu'il fallut autrefois pour parvenir à des accords véritables. En revanche, le secrétaire général pensait que l'absence

d'un fonds commun avait en un sens contribué à la lenteur des progrès au sujet des divers produits. La décision de créer le fonds commun aurait, à son avis, accéléré les progrès dans les diverses négociations par produit. Il fallait donc absolument sortir de l'impasse sur la question du fonds commun lorsque la conférence reprendrait.

5. Quant à la question de l'endettement des pays en développement, il a rappelé qu'à sa quatrième session, la CNUCED avait adopté une résolution demandant, notamment, au Conseil du commerce et du développement d'examiner cette question en session ministérielle. En mars 1978, celui-ci avait adopté par consensus la résolution 165 (S-IX) dans laquelle il était indiqué que les pays développés s'efforceraient d'adopter des mesures propices à un ajustement des modalités de l'aide bilatérale publique au développement qu'ils accordaient aux pays en développement les plus pauvres afin de les aligner sur les conditions actuellement en vigueur ou, à défaut, d'adopter d'autres mesures équivalentes. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE était déjà convenu d'un élément global minimum de don de 86 p. 100 et il avait décidé qu'à l'avenir l'aide aux pays les moins développés se ferait essentiellement sous forme de dons. En fait, en 1976, l'aide publique au développement des pays du Comité d'aide au développement avait comporté un élément de don inférieur de près de 90 p. 100, minimum approuvé par la CNUCED dans sa résolution 150 (XVI). S'il était donné suite à la résolution récemment adoptée lors de la session ministérielle du Conseil du commerce et du développement, et si les modalités de l'aide publique au développement offertes jusqu'à présent aux pays les moins développés et aux pays les plus gravement touchés étaient alignées sur les conditions en vigueur, on estimait que le service de la dette de ces pays serait réduit de plus de 600 millions de dollars par an pendant les dix prochaines années, soit près des deux tiers du service de leur dette publique. Dans le cas des pays les moins développés, un ajustement rétroactif des modalités permettrait dans une large mesure de libérer ces pays de leurs obligations quant au service de la dette.

6. La deuxième partie de la résolution du Conseil du commerce et du développement définissait certains principes fondamentaux concernant la mise en place d'un cadre multilatéral pour les opérations futures liées au problème de la dette, et établissait un mécanisme intergouvernemental pour élaborer les détails de ce cadre. Si cette tâche pouvait être achevée avant la cinquième session de la CNUCED, en mai 1979, ce serait, parallèlement à la mise en oeuvre de la première partie de la résolution, une étape importante vers la solution des problèmes de l'endettement des pays en développement et cela contribuerait dans une large mesure à l'élimination de l'un des principaux obstacles rencontrés lors des discussions récentes sur la coopération économique internationale.

7. Certes, cette résolution revêtait davantage le caractère d'une déclaration d'intention que d'une obligation juridiquement obligatoire pour les pays développés donateurs, mais elle traduisait un consensus international; si elle ne pouvait être mise en oeuvre avant la cinquième session de la CNUCED, ce serait là un grave recul, non seulement pour la question de l'endettement mais aussi sur le plan des relations économiques internationales en général.

8. Une autre décision importante prise lors de la quatrième session de la CNUCED avait trait à l'élaboration d'un code de conduite pour le transfert de technologie. Un groupe intergouvernemental d'experts avait tenu cinq sessions depuis la Conférence de Nairobi, et il avait pu, lors des négociations, élaborer un certain nombre de textes, quelques désaccords existant toujours entre les groupes régionaux sur des

éléments tels que le préambule, les objectifs et principes, le traitement particulier en faveur des pays en développement et la collaboration au niveau international. Des progrès considérables avaient été également réalisés dans l'élaboration des dispositions ayant trait aux définitions et au champ d'application ainsi qu'à la réglementation des pratiques. En revanche, on avait peu progressé sur la question vitale de la réglementation nationale et sur les dispositions concernant le droit applicable et le règlement des différends, ainsi que sur la nature du code lui-même - à savoir s'il devait consister en un ensemble de principes directeurs ou en un instrument juridique à caractère obligatoire. Il fallait espérer que la rédaction de toutes les dispositions pourrait être achevée lors de la sixième session du groupe, de manière que le texte puisse être examiné par la Conférence des Nations Unies sur le code de conduite, qui devait avoir lieu en octobre et en novembre 1978. Tous les gouvernements intéressés devraient faire preuve de la plus grande souplesse pour qu'il soit possible d'arrêter une position commune.

9. La question des pratiques commerciales restrictives était une autre des questions en cours de négociation à la CNUCED. Dans sa résolution 96 (IV), la Conférence de Nairobi avait décidé que des négociations devraient avoir lieu en vue de formuler une série de principes et de règles équitables, acceptées au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, y compris celles des sociétés transnationales, préjudiciables au commerce international, en particulier au commerce des pays en développement et à leur développement économique. Un groupe spécial d'experts avait considérablement progressé dans l'élaboration des principes et des règles, et un accord total avait pu être réalisé sur les objectifs et sur la définition des termes utilisés. On s'était également accordé sur la plupart des dispositions liées au champ d'application, aux principes généraux, au contrôle des pratiques commerciales restrictives, et aux principes et règles devant régir le comportement des sociétés. On pensait qu'en concentrant les efforts et en faisant preuve de bonne volonté, les négociations sur les principes et règles pourraient être achevées à la fin de 1978 ou au début de 1979.

10. Quant au point 2 de l'ordre du jour, le secrétaire général de la CNUCED a rappelé que la question du transfert des ressources était examinée par divers organes internationaux depuis de nombreuses années. La résolution 150 (XVI) du Conseil du commerce et du développement, adoptée après d'intenses négociations à Nairobi et à Genève, faisait le point de la situation dans ce domaine. Bien que la résolution soit de vaste portée, son utilité pratique était diminuée par les réserves exprimées par quelques pays au sujet de certains aspects des normes figurant dans cette résolution. Il fallait donc que le comité axe ses travaux sur la question du transfert de ressources en termes réels, car il s'agissait d'une question vitale dans le cadre général des problèmes de développement et de la coopération économique internationale.

11. Dans le document A/AC.191/7, le secrétariat de la CNUCED s'était efforcé de mettre en lumière un certain nombre de problèmes clefs auxquels il serait souhaitable que le comité s'intéresse. En mettant au point la Stratégie internationale du développement, la communauté internationale avait considéré que pour parvenir à un taux de croissance annuelle de 6 p. 100 dans les pays en développement durant les années 70, il fallait assurer aux pays en développement des transferts financiers annuels correspondant à 1 p. 100 du PNB des pays développés. Il était en outre indiqué dans la Stratégie que 70 p. 100 de ce transfert devait se faire dans le cadre de l'aide publique au développement. Les résultats pratiques avaient toutefois

démenti ces espérances. L'aide publique bilatérale avait baissé, par rapport au total net du financement à long terme des pays en développement non exportateurs de pétrole, de 29 p. 100 en 1971 à 14 p. 100 en 1976. Les modalités de l'aide publique au développement étaient certes devenues plus favorables mais, ces dernières années, le volume total de cette aide avait baissé en termes réels, malgré une augmentation louable de l'assistance fournie par certains pays membres du CAD. Les conséquences de cette tendance auraient été encore plus graves si l'on n'avait enregistré un accroissement remarquable de l'aide fournie à des conditions de faveur par les pays en développement exportateurs de pétrole. Le secrétaire général de la CNUCED ne pensait pas que l'insuffisance de l'aide fournie par les principaux pays donateurs pouvait être imputée uniquement ou même pour une large part à la récession et aux difficultés économiques auxquelles s'étaient heurtés ces pays ces dernières années. On ne pouvait que conclure que l'insuffisance du transfert de ressources dans le cadre de l'aide au développement était due essentiellement à un engagement insuffisant au niveau mondial pour la mise en oeuvre de normes reconnues sur le plan international.

12. L'aide publique bilatérale n'était naturellement pas le seul moyen d'augmenter les flux de ressources réelles vers les pays en développement. Récemment, l'importance de ces flux avait baissé par rapport au total des flux provenant d'institutions bilatérales et de marchés financiers privés. Toutefois, il y avait encore beaucoup à faire dans ces domaines aussi.

13. Pour améliorer le pourcentage de l'aide financière multilatérale par rapport au total du transfert de ressources, il fallait résoudre un certain nombre de questions. Les ressources dont disposaient les institutions multilatérales - Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds monétaire international (FMI) et banques régionales - avaient augmenté sensiblement ces dernières années, mais leur volume était sans commune mesure avec l'ampleur du problème. En fait, la part des ressources allouée par l'intermédiaire des institutions multilatérales n'avait pas augmenté et avait même baissé quelque peu ces dernières années. La question des modalités de remboursement était également importante. Le volume des prêts alloués à des conditions de faveur par les institutions multilatérales était encore relativement faible, malgré les efforts déployés et l'augmentation enregistrée à cet égard. Naturellement, cela limitait le volume des ressources que ces institutions pouvaient fournir à des conditions appropriées et dont avaient besoin les pays en développement les plus pauvres. Quant à la question du remboursement, il était courant d'établir une distinction entre l'aide destinée à résoudre les problèmes de balance des paiements, considérée comme un besoin à court terme, et les prêts consentis à long terme aux fins du développement. Les pays en développement étaient très vulnérables aux fluctuations à court terme, mais il était difficile de déterminer si les problèmes de remboursement auxquels ils se heurtaient actuellement étaient des problèmes à court terme qui disparaîtraient d'eux-mêmes ou s'il s'agissait de problèmes plus durables, traduisant tout un ensemble de modifications structurelles qui influaient sur la valeur de leurs recettes d'exportation et sur leurs besoins en matière d'importation. Si cette deuxième hypothèse s'avérait exacte, il faudrait revoir la distinction habituelle entre besoins à court terme et besoins à long terme.

14. Les modalités du transfert de ressources, notamment du transfert de ressources à court terme par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, constituaient également une question importante. Les principes en étaient faciles à comprendre mais

la teneur, c'est-à-dire les mesures et ajustements proposés pour corriger les insuffisances, ne correspondait pas toujours aux conditions et aux besoins particuliers des pays en développement dans la situation actuelle. On avait avancé que les ressources dont disposaient les institutions multilatérales n'avaient pas été pleinement utilisées, les pays en développement étant peu enclins à accepter les conditions dont s'accompagnait généralement l'utilisation de ces ressources. Une participation plus large des pays en développement au processus de prise de décision de ces institutions serait également nécessaire pour déterminer l'assistance actuelle et future par l'intermédiaire des institutions multilatérales.

15. Les limitations du transfert de ressources sur une base bilatérale ou du transfert opéré par les institutions multilatérales avaient notamment eu pour conséquence que les pays en développement s'étaient tournés davantage vers les marchés financiers privés. Le volume des ressources obtenues par ce biais avait augmenté de façon spectaculaire, essentiellement à raison d'un accroissement des prêts accordés par les banques commerciales. Le transfert de ressources par l'intermédiaire des marchés financiers privés pouvait jouer un rôle positif, mais la façon dont ils avaient évolué présentait certains problèmes. D'une part, seul un nombre relativement peu important de pays en développement - ceux dont le revenu par habitant était le plus élevé - avaient pu y avoir recours. D'autre part, la majeure partie des ressources provenait de banques commerciales - il s'agissait donc de prêts à relativement court terme - plutôt que de marchés financiers à long terme. Ces emprunts avaient certes aidé les pays en développement à se procurer des ressources dont ils avaient besoin, mais on devrait peut-être, à l'aide de démarches officielles, améliorer à l'avenir les modalités de remboursement dont ces prêts étaient assortis.

16. Toutes ces questions étaient liées au problème du transfert de ressources mais elles étaient à ce point interdépendantes qu'elles ne pouvaient être examinées isolément. Le secrétaire général de la CNUCED estimait que les arrangements actuels pour le transfert de ressources vers les pays en développement ne constituaient pas encore un cadre efficace dans lequel il serait possible d'intégrer ces considérations concernant la composition ou l'adéquation du financement externe et les modalités de ce transfert. Il importait que la communauté internationale s'attache tout particulièrement à constituer un cadre efficace. Tout en continuant de jouer un rôle clef dans l'aide publique au développement, il comporterait d'autres éléments, tels que des améliorations du système de financement compensatoire et d'aide au titre des balances des paiements, afin de protéger les programmes de développement des déficits cycliques ou des baisses de recettes d'exportation dues à des facteurs externes. Il devrait également prévoir un mécanisme multilatéral de réaménagement des dettes; un autre élément clef serait l'élaboration de moyens garantissant le maintien de la participation des établissements de financement privés au processus de développement.

17. Enfin, il fallait que les institutions multilatérales jouent un rôle plus efficace, d'une part en augmentant leurs opérations à titre d'intermédiaires, et, d'autre part, en octroyant un plus grand nombre de prêts à des conditions de faveur. Dans le cadre d'un tel système de coopération financière internationale, toutes les institutions intéressées seraient tenues de répondre pleinement aux objectifs et aux politiques d'ensemble en matière de coopération financière et de veiller à ce que leurs décisions de principe soient conformes aux normes arrêtées par la communauté internationale. En dernière analyse, toutefois, un tel cadre ne serait efficace que dans la mesure où les ressources pourraient être obtenues de façon prévisible, continue et sûre.

18. Tout en ne sous-estimant pas la difficulté d'une telle tâche, le secrétaire général a indiqué que l'on ne saurait trop souligner son importance pour la réalisation des objectifs de développement à moyen terme des pays en développement. La CNUCED continuerait d'oeuvrer dans ce sens, mais elle serait heureuse de bénéficier des suggestions et, surtout, de l'appui politique du Comité, pour permettre à ces efforts de porter leurs fruits.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организация Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
